OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51073/fragment/page=0005

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME CINQUANTE-SIXIEME.

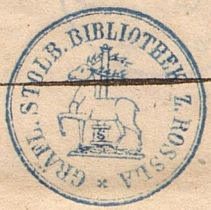

AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51073/fragment/page=0007

Universitäts- und Landesbibliothek Zweigstelle Akademie Bücherei

Universitäts- u. Landesbibliothek HALLE (SAALE)

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

4 198

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51073/fragment/page=0010

DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE.
C.
COURTISANS LETTRÉS.

Il a été un temps en France où les beaux-arts étaient cultivés par les premiers de l'Etat. Les courtisans sur-tout s'en mêlaient malgré la dissipation, le goût des riens, la passion pour l'intrigue, toutes divinités du pays. Il me paraît qu'on est actuellement à la cour dans tout un autre goût que celui des lettres; peut-être dans peu de temps la mode de penser reviendra-t-elle. Un roi n'a qu'à vouloir; on fait de cette nation-ci tout ce qu'on veut. En Angleterre communément on pense, & les lettres y sont plus en honneur qu'ici. Cet avantage est une suite nécessaire de la forme de leur gouvernement. Il y a à Londres environ huit cents personnes qui ont le droit de parler en public, & de soutenir les intérêts de la nation. Environ cinq ou six mille prétendent au même bonheur à leur tour. Tout le reste s'érige en juge de tous ceux-ci, & chacun peut faire imprimer ce qu'il pense sur les affaires publiques; ainsi toute la nation est dans la nécessité de s'instruire. On n'entend parler que des gouvernemens d'Athènes & de Rome. Il faut bien, malgré qu'on en ait, lire les auteurs qui en ont traité. Cette étude conduit naturellement aux belles-lettres. En général les

hommes ont l'esprit de leur état. Pourquoi d'ordinaire nos magistrats, nos avocats, nos médecins, & beaucoup d'ecclésiastiques, ont-ils plus de lettres, de goût & d'esprit, que l'on n'en trouve dans toutes les autres professions? C'est que réellement leur état est d'avoir l'esprit cultivé, comme celui d'un marchand est de connaître son négoce.

Il n'y a pas long-temps (*) qu'un seigneur anglais fort jeune me vint voir à Paris, en revenant d'Italie. Il avait fait en vers une description de ce pays-là, aussi poliment écrite, que tout ce qu'ont fait le comte de *Rochester*, & nos *Chaulieux*, nos *Sarasins* & nos *Chapelles*. La traduction que j'en ai faite est si loin d'atteindre à la force & à la bonne plaisanterie de l'original, que je suis obligé d'en demander sérieusement pardon à l'auteur, & à ceux qui entendent l'anglais. Cependant comme je n'ai pas d'autre moyen de faire connaître les vers de milord *Harvey*, les voici dans ma langue.

Qu'ai-je donc vu dans l'Italie?
Orgueil, astuce & pauvreté;
Grands complimens, peu de bonté,
Et beaucoup de cérémonie.

L'extravagante comédie,
Que fouvent l'inquisition (*a*)
Veut qu'on nomme religion,
Mais qu'ici nous nommons folie.

(*) Ceci a été écrit en 1730.

(*a*) Il entend sans doute les farces que certains prédicateurs jouent dans les places publiques.

La nature en vain bienfesante
Veut enrichir ces lieux charmans;
Des prêtres la main défolante
Étouffe ses plus beaux présens.

Les monsignor, soi-disant grands,
Seuls dans leurs palais magnifiques,
Y sont d'illustres fainéans,
Sans argent & sans domestiques.

Pour les petits, sans liberté,
Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant DIEU par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.

Ces beaux lieux du pape bénis
Semblent habités par les diables;
Et les habitans misérables
Sont damnés dans le paradis.

Je ne suis pas de l'avis de milord *Harvey*. Il y a des pays en Italie qui sont très-malheureux, parce que des étrangers s'y battent depuis long-temps à qui les gouvernera; mais il y en a d'autres où l'on n'est ni si gueux ni si sot qu'il le dit.

COUTUMES.

Il y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux

de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de *Charles VII;* la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la coutume du Ponthieu ; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII.* Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de *Louis XII.* Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; & tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de St Denis. DIEU ait pitié de nous!

CREDO. *Voyez* SYMBOLE.

DES CRIMES ou DÉLITS DE TEMPS ET DE LIEU.

Un romain tue malheureusement en Egypte un chat consacré ; & le peuple en fureur punit ce sacrilége en déchirant le romain en pièces. Si on avait mené ce romain au tribunal, & si les juges avaient eu le sens commun,

ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens & aux chats, à payer une forte amende soit en argent, soit en souris. Ils lui auraient dit qu'il faut respecter les sottises du peuple quand on n'est pas assez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la justice lui aurait parlé à peu près ainsi : Chaque pays a ses impertinences légales, & ses délits de temps & de lieu. Si dans votre Rome devenue souveraine de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Asie mineure, vous alliez tuer un poulet sacré dans le temps qu'on lui donne du grain pour savoir au juste la volonté des dieux, vous seriez sévèrement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneste. Allez en paix; soyez plus circonspect.

C'est une chose très-indifférente d'avoir une statue dans son vestibule : mais si lorsqu'*Octave* surnommé *Auguste* était maître absolu, un romain eût placé chez lui une statue de *Brutus*, il eût été puni comme séditieux. Si un citoyen avait, sous un empereur régnant, la statue du compétiteur à l'empire, c'était, disait-on, un crime de lèse-majesté, de haute trahison.

Un anglais, ne sachant que faire, s'en va à Rome; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal; il en est fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la santé du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accusé de *haute* trahison. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorsqu'il a dit, en buvant, qu'il souhaitait que ce prince se portât bien? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône, alors il est coupable envers la nation : mais jusque-là

on ne voit pas que dans l'exacte justice le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la santé de la maison de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la santé de la maison de *Stuart*.

Des crimes de temps & de lieu qu'on doit ignorer.

On sait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette, quand on est dans la marche d'Ancone. Trois jeunes gens y arrivent; ils font de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui est venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, & qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adriatique. Un fanatique est instruit par hasard de ce qui s'est passé à leur soupé; il fait des perquisitions; il cherche des témoins; il engage un monsignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les consciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières, bedeaux, cabaretiers, laquais, servantes ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait; c'est un vacarme, un scandale épouvantable dans toute la marche d'Ancone. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin, ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord

on leur coupera la main, qu'enſuite on leur arrachera la langue, qu'après cela on les mettra à la torture pour ſavoir d'eux (au moins par ſignes) combien il y avait de couplets à la chanſon ; & qu'enfin ils ſeront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan, qui dans ce temps ſe trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère, & s'ils l'avaient enſuite égorgée pour la manger ? Oh oh ! répondit le juge, il y a bien de la différence ; violer, aſſaſſiner & manger ſon père & ſa mère n'eſt qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expreſſe, dit le Milanais, qui vous force à faire périr, par un ſi horrible ſupplice, des jeunes gens à peine ſortis de l'enfance pour s'être moqués indiſcrétement de la *ſanta caſa* dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la marche d'Ancone ? Non, dit le juge, la ſageſſe de notre juriſprudence laiſſe tout à notre diſcrétion. -- Fort bien, vous deviez donc avoir la diſcrétion de ſonger que l'un de ces enfans eſt le petit-fils d'un général qui a verſé ſon ſang pour la patrie, & le neveu d'une abbeſſe aimable & reſpectable : cet enfant & ſes camarades ſont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le ſervir, vous vous ſouillez du ſang innocent, & vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière poſtérité. Quel motif a été aſſez puiſſant pour éteindre ainſi en vous la raiſon, la juſtice, l'humanité, &

pour vous changer en bêtes féroces ? -- Le malheureux juge répondit enfin : Nous avions eu des querelles avec le clergé d'Ancone : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, & par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on leur fesait injustice, ils oubliaient celle qu'ils avaient faite ; & ne s'apercevaient pas que la main de DIEU était sur eux. (1)

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr une huitième en public à coups de barre de fer sur un théâtre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret & mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, & d'en parler ensuite à table avec leurs femmes & leurs voisins ; pour que des exécuteurs, qui font gaiement ce métier, comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public coure à ce spectacle comme à la foire, &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées, & qu'il soit nécessaire au bien de la société : car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut sur-tout que l'acte du délit soit démontré, non comme une proposition de géométrie, mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'ac-

(1) Voyez dans le second volume de *Politique* la Relation de la mort du chevalier de la *Barre*, & le dernier chapitre de l'*Histoire du parlement*.

cusé est coupable, il y en a une seule qu'il est innocent, cette seule doit balancer toutes les autres.

Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme.

On s'est imaginé long-temps, & le proverbe en est resté, qu'il suffit de deux témoins pour faire pendre un homme en sureté de conscience. Encore une équivoque! Les équivoques gouvernent donc le monde? Il est dit dans *St Matthieu :* (ainsi que nous l'avons déjà remarqué) *Il suffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés ;* & d'après ce texte, on a réglé la jurisprudence criminelle, au point de statuer que c'est une loi divine de tuer un citoyen sur la déposition uniforme de deux témoins qui peuvent être des scélérats! Une foule de témoins uniformes ne peut constater une chose improbable niée par l'accusé; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas? attendre, remettre le jugement à cent ans, comme faisaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de se passer sous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir sa fille chez elle vers les onze heures du soir; elle court par-tout; elle soupçonne sa voisine d'avoir caché sa fille; elle la redemande; elle l'accuse de l'avoir prostituée. Quelques semaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône, à Condrieux, une fille noyée & toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'est sa fille. Elle est persuadée par les ennemis

de sa voisine qu'on a déshonoré sa fille chez cette voisine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit ; elle le crie ; la populace le répète. Il se trouve bientôt des gens qui savent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville est en rumeur ; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jusque-là que d'assez commun dans une populace sans jugement : mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voisine, un enfant de cinq ans & demi accuse sa mère d'avoir fait violer sous ses yeux cette malheureuse fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le sixième jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée ; il peint ses attitudes ; il a vu sa mère & ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère & les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap ; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre & le jeter enfin dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices ; des témoins déposent contr'eux. L'enfant est d'abord entendu, & il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux & de sa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité ? Le crime n'est pas vraisemblable ; mais il l'est encore moins qu'à cinq ans & demi on calomnie ainsi sa mère ; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable & inouï, s'il n'en a pas été le té-

moin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche ?

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quel est la fin de cette étrange procès criminel ? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, & par qui ? chose étrange, mais vraie ! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le présidial de Lyon sage & éclairé, après avoir déféré à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour & contre les accusés, les absout pleinement & d'une voix unanime.

Peut-être autrefois auroit-on fait rouer & brûler tous ces accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

CRIMINALISTE.

Dans les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliste*, un barbare en robe qui sait faire tomber les accusés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, & qui les force,

ſans qu'ils s'en aperçoivent, à dépoſer contre le prévenu : s'il y a une loi antique & oubliée, portée dans un temps de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un temps de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut ſervir à juſtifier un malheureux ; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut ſervir à le condamner ; ſon rapport n'eſt pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

CRIMINEL.

Procès criminel.

On a puni ſouvent par la mort des actions très-innocentes ; c'eſt ainſi qu'en Angleterre *Richard III* & *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils ſoupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne ſont pas là des procès criminels, ce ſont des aſſaſſinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perverſité eſt de faire ſervir les lois à l'injuſtice.

On a dit que les Athéniens puniſſaient de mort tout étranger qui entrait dans l'égliſe, c'eſt-à-dire, dans l'aſſemblée du peuple. Mais ſi cet étranger n'était qu'un curieux, rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il eſt dit dans l'Eſprit des lois qu'on uſait de cette rigueur, *parce que cet homme uſurpait les droits de la ſouveraineté.* Mais un français qui entre à Londres dans la chambre des com-

munes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le souverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaise humeur demande le *Clear the house*, éclaircissez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant ; il n'est point pendu. Il est croyable que si les Athéniens ont porté cette loi passagère, c'était dans un temps où l'on craignait qu'un étranger ne fût un espion, & non qu'il s'arrogeât les droits de souverain. Chaque Athénien opinait dans sa tribu ; tous ceux de la tribu se connaissaient ; un étranger n'aurait pu aller porter sa féve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accusé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en sa présence, qui fesait même des interrogations à la partie adverse, qui discutait tout devant ses juges. On produisait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était secret. *Cicéron* plaida pour *Milon* qui avait assassiné *Clodius* en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Cicéron* prit en main la cause de *Roscius Amérinus* accusé de parricide. Un seul juge n'interrogeait pas en secret des témoins, qui sont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture sur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne fesait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la personne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais seulement dans celle des es-

claves regardés à peine comme des hommes. Il eût mieux valu ne point employer la torture contre les esclaves mêmes. (*)

L'instruction d'un procès criminel se ressentait à Rome de la magnanimité, de la franchise de la nation.

Il en est ainsi à peu près à Londres. Le secours d'un avocat n'y est refusé à personne en aucun cas; tout le monde est jugé par ses pairs. Tout citoyen peut de trente-six bourgeois jurés en recuser douze sans cause, douze en alléguant des raisons, & par conséquent choisir lui-même les douze autres pour ses juges. Ces juges ne peuvent aller ni endeçà, ni au-delà de la loi; nulle peine n'est arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu compte au roi qui peut & qui doit faire grâce à ceux qui en sont dignes, & à qui la loi ne la peut faire: ce cas arrive assez souvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenseur dans un mouvement de colère pardonnable; il est condamné par la rigueur de la loi, & sauvé par la miséricorde qui doit être le partage du souverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les lois sont aussi favorables à l'accusé que terribles pour le coupable, non-seulement un emprisonnement fait sur la dénonciation fausse d'un accusateur est puni par les plus grandes réparations & les plus fortes amendes; mais que si un emprisonnement illégal a été ordonné par un ministre d'État à l'ombre de l'autorité royale, le ministre est

(*) Voyez *Torture*.

condamné

condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prison.

Procédure criminelle chez certaines nations.

Il y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon, & même sur les procédures de l'inquisition, quoique ce nom y soit détesté depuis long-temps. Le peuple dans ce pays est demeuré encore dans une espèce d'esclavage. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent. Un seul juge, avec son greffier, entend secrétement chaque témoin assigné l'un après l'autre.

Comparons seulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en présence de l'accusé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche; elle respirait la magnanimité romaine.

En France, en plusieurs endroits de l'Allemagne, tout se fait secrétement. Cette pratique établie sous *François I* fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670: une mépriſe seule en fut la cause.

On s'était imaginé en lisant le code *de testibus*, que ces mots: *Testes intrare judicii se-*

cretum, signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum*, pour dire, parler secrétement, ne ferait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les dépofans sont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple, & à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois toujours en secret, ce qui s'appelle *récolement*; & si après le récolement ils se rétractent de leurs dépositions, ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles, ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme d'un esprit simple, & ne sachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, & se souvenant qu'il en a dit trop, ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, revoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence, il est puni comme un scélérat: ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé, en fuyant, s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné, si le crime n'était pas clairement prouvé: mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés & peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître,

méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne pour les lois les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matière civile, par défaut, quand la demande n'est pas prouvée; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé sera renvoyé. Chose étrange! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent, ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée; mais s'il s'agit de la vie, c'est une controverse au barreau, de savoir si l'on doit condamner le contumax, quand le crime n'est pas prouvé; & la loi ne résout pas la difficulté.

Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.

VOICI ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries insensées de prétendus pénitens, le corps enveloppés dans une robe blanche, & le visage masqué, avaient élevé dans une des princi-

pales égliſes de Toulouſe un catafalque ſuperbe à un jeune proteſtant homicide de lui-même, qu'ils prétendaient avoir été aſſaſſiné par ſon père & ſa mère pour avoir abjuré la religion réformée; dans ce temps même où toute la famille de ce proteſtant révéré en martyr, était dans les fers, & que tout un peuple enivré d'une ſuperſtition également folle & barbare, attendait avec une dévote impatience le plaiſir de voir expirer ſur la roue ou dans les flammes cinq ou ſix perſonnes de la probité la plus reconnue; dans ce temps funeſte, dis-je, il y avait auprès de Caſtres un honnête homme de cette même religion proteſtante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profeſſion de feudiſte. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maiſon de l'évêque de Caſtres, lui propoſe de lui amener la ſeconde fille de *Sirven* nommée *Eliſabeth*, pour la faire catholique, apoſtolique & romaine: elle l'amène en effet: l'évêque la fait enfermer chez les jeſuiteſſes qu'on nomme *les dames régentes*, ou *les dames noires*. Ces dames lui enſeignent ce qu'elles ſavent; elles lui trouvèrent la tête un peu dure, & lui impoſèrent des pénitences rigoureuſes pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur; elle devint folle; les dames noires la chaſſent; elle retourne chez ſes parens; ſa mère en la feſant changer de chemiſe trouve tout ſon corps couvert de meurtriſſures: la folie augmente, elle ſe change en fureur mélancolique; elle s'échappe un jour de la maiſon, tandis que le père était à quelque milles de là occupé publiquement de ſes

fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin, vingt jours après l'évasion d'*Elisabeth*, des enfans la trouvent noyée dans un puits, le 4 janvier 1761.

C'était précisément le temps où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide*, &, qui pis est, de *huguenot*, volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven*, sa femme & ses deux filles n'eussent noyé la troisième par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères & aux mères de tuer leurs enfans, s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes mêmes des magistrats, entraînés malheureusement alors par la clameur publique, que le conseil & l'Église de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur, & d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique, que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans, mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens quand ils quittent leur secte pour une autre. On sait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes* juge de village, assisté de quelques gradués aussi savans que lui, s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village, aussi éclairé que les juges, ne manqua pas d'assurer à l'inspection du corps, au bout de vingt jours, que cette fille avait été étranglée & jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le

juge décrète de prise de corps le père, la mère & les deux filles.

La famille justement effrayée par la catastrophe des *Calas*, & par les conseils de ses amis, prend incontinent la fuite; ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux; & de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles, qui était mariée & grosse, accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sureté, c'est que le père & la mère sont condamnés à être pendus; les deux filles à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère, à être reconduites par le bourreau hors du territoire, sous peine d'être pendues si elles reviennent. C'est ainsi qu'on instruit *la contumace*.

Ce jugement était également absurde & abominable. Si le père, de concert avec sa femme, avait étranglé sa fille, il fallait le rouer comme *Calas*, & brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée; parce que ce n'est pas encore l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, & que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait, faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi & la raison.

La mère mourut de désespoir; & toute la famille, dont le bien était confisqué, allait mourir de misère, si elle n'avait pas trouvé des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quel-

que loi & quelque raiſon qui puiſſe juſtifier une telle ſentence? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père & une mère? C'eſt qu'ils ſe ſont enfuis, répond le juge. Eh miſérable! voulais-tu qu'ils reſtaſſent pour aſſouvir ton imbécille fureur? Qu'importe qu'ils paraiſſent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face! Ne peux-tu pas voir ſans eux la vérité qui doit te frapper? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de ſa fille au milieu de vingt perſonnes, quand cette malheureuſe fille s'échappa des bras de ſa mère? Peux-tu ignorer que toute ſa famille l'a cherchée pendant vingt jours & vingt nuits? Tu ne réponds à cela que ces mots, *contumace*, *contumace*. Quoi! parce qu'un homme eſt abſent, il faut qu'on le condamne à être pendu, quand ſon innocence eſt évidente! C'eſt la juriſprudence d'un ſot & d'un monſtre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens dépendront de ce code d'Iroquois!

La famille *Sirven* traîna ſon malheur loin de ſa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la ſuperſtition ſanguinaire qui déshonorait le Languedoc, ayant été un peu adoucie, & les eſprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient conſolé les *Sirven* pendant leur exil, leur conſeillèrent de venir demander juſtice au Parlement de Toulouſe même, lorſque le ſang des *Calas* ne fumait plus, & que pluſieurs ſe repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent juſtifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

CRITIQUE.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de *Marmontel* dans l'Encyclopédie, eſt ſi bon qu'il ne ſerait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, ſi on n'y traitait pas une autre matière toute différente ſous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, auſſi ancienne que le genre-humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Héſiode* a dit: Le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le muſicien au muſicien.

Je ne prétends point parler ici de cette critique de ſcoliaſtes, qui reſtitue mal un mot d'un ancien auteur qu'auparavant on entendait très-bien. Je ne touche point à ces vrais critiques qui ont débrouillé ce qu'on peut de l'hiſtoire & de la philoſophie ancienne. J'ai en vue les critiques qui tiennent à la ſatire.

Un amateur des lettres liſait un jour le Taſſe avec moi; il tomba ſur cette ſtance:

Chiama gli habitator dell' ombre eterne,
Il rauco ſuon della tartarea tromba,
Treman le ſpoſioſe atre caverne,
E l'aer ceco a quel rumor rimbomba,
Ne ſiridendo coſi dalle ſuperne
Regioni del cielo il fulgor piomba;
Ne ſi ſcoſſa giamai trema la ſerra,
Quando i vapori in ſen gravida ſerra.

Il lut enſuite au haſard pluſieurs ſtances de cette force & de cette harmonie. Ah! c'eſt donc

donc là, s'écria-t-il, ce que votre *Boileau* appelle du clinquant? c'eſt donc ainſi qu'il veut rabaiſſer un grand-homme qui vivait cent ans avant lui, pour mieux élever un autre grand-homme qui vivait ſeize cents ans auparavant, & qui eût lui-même rendu juſtice au *Taſſe?*

Conſolez-vous, lui dis-je, prenons les opéra de *Quinault.* Nous trouvâmes à l'ouverture du livre de quoi nous mettre en colère contre la critique; l'admirable poëme d'*Armide* ſe préſenta, nous trouvâmes ces mots:

SIDONIE.

La haine eſt affreuſe & barbare,
L'amour contraint les cœurs dont il s'empare
A ſouffrir des maux rigoureux.
Si votre ſort eſt en votre puiſſance,
Faites choix de l'indifférence,
Elle aſſure un ſort plus heureux.

ARMIDE.

Non, non, il ne m'eſt pas poſſible
De paſſer de mon trouble en un état paiſible,
Mon cœur ne ſe peut plus calmer;
Renaud m'offenſe trop, il n'eſt que trop aimable,
C'eſt pour moi déſormais un choix indiſpenſable
De le haïr ou de l'aimer.

Nous lûmes toute la pièce d'Armide, dans laquelle le génie du *Taſſe* reçoit encore de nouveaux charmes par les mains de *Quinault:* Hé bien, dis-je à mon ami, c'eſt pourtant ce *Quinault* que *Boileau* s'efforça toujours de

faire regarder comme l'écrivain le plus méprisable ; il persuada même à *Louis XIV* que cet écrivain gracieux, touchant, pathétique, élégant, n'avait d'autre mérite que celui qu'il empruntait du musicien *Lulli*. Je conçois cela très-aisément, me répondit mon ami; *Boileau* n'était pas jaloux du musicien, il l'était du poëte. Quel fonds devons-nous faire sur le jugement d'un homme, qui pour rimer à un vers qui finissait en *aut*, dénigrait tantôt *Boursault*, tantôt *Hénault*, tantôt *Quinault*, selon qu'il était bien ou mal avec ces messieurs-là?

Mais pour ne pas laisser refroidir votre zèle contre l'injustice, mettez seulement la tête à la fenêtre, regardez cette belle façade du Louvre, par laquelle *Perraut* s'est immortalisé : cet habile homme était frère d'un académicien très-savant, avec qui *Boileau* avait eu quelque dispute ; en voilà assez pour être traité d'architecte ignorant. Mon ami, après avoir un peu rêvé, reprit en soupirant : La nature humaine est ainsi faite.

Le duc de *Sulli*, dans ses mémoires, trouve le cardinal d'*Ossat*, & le secrétaire d'Etat *Villeroi*, de mauvais ministres ; *Louvois* faisait ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le grand *Colbert ;* mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre : le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte de *Péterboroug :* c'est une sottise qui n'est d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane & à la théologie. C'est dommage que les économies politiques & royales soient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de

mérite en plus d'un genre : il a fait de très-belles ſtances.

Quelquefois au feu qui la charme
Réſiſte une jenne beauté,
Et contre elle-même elle s'arme
D'une pénible fermeté.
Hélas ! cette contrainte extrême
La prive du vice qu'elle aime,
Pour fuir la honte qu'elle hait.
Sa ſévérité n'eſt que faſte,
Et l'honneur de paſſer pour chaſte
La réſout à l'être en effet.

En vain ce ſévère ſtoïque
Sous mille défauts abattu
Se vante d'une ame héroïque
Toute vouée à la vertu ;
Ce n'eſt point la vertu qu'il aime,
Mais ſon cœur ivre de lui-même
Voudrait uſurper les autels ;
Et par ſa ſageſſe frivole
Il ne veut que parer l'idole
Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharſale & d'Arbelle
Ont vu triompher deux vainqueurs,
L'un & l'autre digne modèle
Que ſe propoſent les grands cœurs.
Mais le ſuccès a fait leur gloire ;
Et ſi le ſceau de la victoire
N'eût conſacré ces demi-dieux,
Alexandre, aux yeux du vulgaire ;

N'aurait été qu'un téméraire,
Et Céſar qu'un ſéditieux.

Cet auteur, dis-je, était un ſage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philoſophie. S'il avait toujours écrit de pareilles ſtances, il ſerait le premier des poëtes lyriques; cependant c'eſt alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de ſes contemporains l'appelait

Certain oiſon, gibier de baſſe-cour.

Il dit de *la Motte* en un autre endroit:

De ſes diſcours l'ennuyeuſe beauté.

Il dit dans un autre:

. . . . . Je n'y vois qu'un défaut,
C'eſt que l'auteur les devait faire en proſe.
Ces odes-là ſentent bien le Quinault.

Il le pourſuit par-tout; il lui reproche par-tout la ſéchereſſe & le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même cenſeur qui jugeait *la Motte* en maître, & qui le décriait en ennemi? Liſez.

Cette influence ſouveraine
N'eſt pour lui qu'une illuſtre chaîne
Qui l'attache au bonheur d'autrui;
Tous les brillans qui l'embelliſſent

Tous les talens qui l'ennobliſſent
Sont en lui mais non pas à lui.

Il n'eſt rien que le temps n'abſorbe, ne dévore
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différens des faits non avenus.

La bonté qui brille en elle
De ſes charmes les plus doux,
Eſt une image de celle
Qu'elle voit briller en vous.
Et par vous ſeule enrichie,
Sa politeſſe affranchie
Des moindres obſcurités,
Eſt la lueur réfléchie
De vos ſublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureuſement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine ſi ſouvent reçue
En ſurvivance de la paix.

Dévoile à ma vue empreſſée
Ces déités d'adoption,
Synonymes de la penſée,
Symboles de l'abſtraction.

N'eſt-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix;
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame,
Le corps ſeul faſſe les frais?

Il ne fallait pas, sans doute, donner de si détestables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume; il eût mieux valu laisser jouir en paix son adversaire de son mérite, & conserver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous? le *genus irritabile vatum* est malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, & à s'asseoir aux enfers, sur un siége couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis; le lecteur ne s'embarrasse pas si ces juges le méritent, ou non; si le complaignant qui les cite devant *Pluton* a tort ou raison. Il lit ces vers uniquement pour son plaisir; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage; s'ils lui déplaisent, il laisse là l'allégorie, & ne ferait pas un seul pas pour faire confirmer ou casser la sentence.

Les inimitables tragédies de *Racine* ont toutes été critiquées, & très-mal; c'est qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artistes sont les juges compétens de l'art, il est vrai, mais ces juges compétens sont presque toujours corrompus.

Un excellent critique serait un artiste qui aurait beaucoup de science & de goût, sans préjugés & sans envie. Cela est difficile à trouver.

On est accoutumé, chez toutes les nations, aux mauvaises critiques de tous les ouvrages qui ont du succès. Le Cid trouva son *Scudéri*; & *Corneille* fut long-temps après vexé par

l'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, soi-disant législateur du théâtre, & auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a sortes d'injures qu'il ne dise à l'auteur de Cinna & des *Horaces*. L'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des languayeurs de porcs, pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les languayeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale & dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systèmes de physique nouveaux, des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, sur-tout quand ils disent du mal des bons ouvrages, & du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour sucer le venin de la terre, & pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, & qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin*, & s'enrichir en Italie par sa *frusta letteraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Guyot Desfontaines*, qui embrassa cette profession au sortir de bicêtre, y amassa quelque argent. C'est lui qui, lorsque le lieutenant de police le menaçait de le ren-

voyer à bicêtre, & lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux, répondit : *Il faut que je vive.* Il attaquait les hommes les plus estimables à tort & à travers, sans avoir seulement lu ni pu lire les ouvrages de mathématiques & de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de *Berklay*, évêque de Cloine, pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime.

« J'en ai trop dit pour vous faire mépriser » un livre qui dégrade également l'esprit & » la probité de l'auteur ; c'est un tissu de so- » phismes libertins forgés à plaisir pour détruire » les principes de la religion, de la politique » & de la morale. »

Dans un autre endroit, il prend le mot anglais *kake*, qui signifie *gâteau* en anglais, pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la Mort de César, que *Brutus était un fanatique barbare, un quakre.* Il ignorait que les quakres sont les plus pacifiques des hommes, & ne versent jamais de sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur temps, *Fontenelle* & *la Motte.*

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* subalterne, par un autre ex-jésuite nommé *Fréron*, dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas longtemps, une de ces feuilles dont il infecte la basse littérature. *Le temps de Mahomet II*,

dit-il, *est le temps de l'entrée des Arabes en Europe*. Quelle foule de bévues en peu de paroles!

Quiconque a reçu une éducation tolérable, sait que les Arabes assiégèrent Constantinople sous le calife *Moavia* dès notre septième siècle, qu'ils conquirent l'Espagne dans l'année de notre ère 713, & bientôt après une partie de la France, environ sept cents ans avant *Mahomet II*.

Ce *Mahomet II*, fils d'*Amurath II*, n'était point arabe, mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût passé en Europe; *Orcan*, plus de cent ans avant lui, avait subjugué la Thrace, la Bulgarie & une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort & à travers des choses les plus aisées à savoir, & dont il ne savait rien. Cependant il insultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une insolence égale à son absurdité; mais son excuse était celle de *Guyot Desfontaines*: *Il faut que je vive*. C'est aussi l'excuse de tous les malfaiteurs dont on fait justice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, *juge*, *estimateur*, *arbitre*. Critique signifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour oser juger les ouvrages d'autrui; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit sa République des lettres; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés par leur partialité poussée jusqu'au ridicule, & pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux se négligent, ou le public s'en dégoûte par pure lassitude, ou les auteurs ne fourniſſent pas des matières assez agréables ; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de satire. C'est ce qui a fait dire à *la Fontaine :*

Tout feseur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer son tribut qu'à la raiſon & à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraiſſe pour faire vîte un livre contre lui. Plus le libelliſte attaque un homme accrédité, plus il est sûr de gagner quelque argent ; il vit quelques mois de la réputation de son adverſaire. Tel était un nommé *Faidit*, qui tantôt écrivait contre *Boſſuet*, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénélon ;* tel a été un poliſſon qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Baſtide Duclaux, avocat au parlement. Cicéron* avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponſes de *Pierre de Chiniac* à ſes critiques. Ces beaux livres ſont accompagnés de brochures ſans nombre, dans leſquelles les auteurs font le public juge entre eux & leurs adverſaires ; mais le juge, qui n'a jamais entendu parler de leur procès, eſt fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à ſa diſſertation inſérée dans le journal littéraire, l'autre à ſes éclairciſſemens donnés dans le Mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une verſion exacte d'une demi-ligne de *Zoroaſtre*, & qu'on ne l'a pas plus entendu

qu'il n'entend le perſan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de ſa critique d'un paſſage de *Chaufepied*.

Enfin, il n'y a pas un ſeul de ces critiques qui ne ſe croie juge de l'univers, & écouté de l'univers.

Hé, l'ami, qui te ſavait là !

CROIRE.

Nous avons vu à l'article *Certitude* qu'on doit être ſouvent très-incertain quand on eſt certain, & qu'on peut manquer de bon ſens quand on juge ſuivant ce qu'on appelle *le ſens commun*. Mais qu'appelez-vous *croire ?*

Voici un turc qui me dit : « Je crois que » l'ange *Gabriel* deſcendait ſouvent de l'em- » pyrée pour apporter à *Mahomet* des feuillets » de l'Alcoran, écrits en lettres d'or ſur du » vélin bleu. »

Hé bien, *Mouſtapha*, ſur quoi ta tête raſe croit-elle cette choſe incroyable ?

« Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités » qu'on ne m'a point trompé dans le récit de » ces prodiges improbables ; ſur ce qu'*Abubekre* » le beau-père, *Ali*, le gendre, *Aisha* ou » *Aiſſé* la fille, *Omar*, *Otman* certifièrent la » vérité du fait en préſence de cinquante mille » hommes, recueillirent tous les feuillets, les » lurent devant les fidelles, & atteſtèrent qu'il » n'y avait pas un mot de changé.

» Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un » Alcoran qui n'a jamais été contredit par un

» autre Alcoran. Sur ce que DIEU n'a jamais » permis qu'on ait fait la moindre altération » dans ce livre.

» Sur ce que les préceptes & les dogmes sont » la perfection de la raison. Le dogme consiste » dans l'unité d'un DIEU pour lequel il faut » vivre & mourir; dans l'immortalité de l'ame; » dans les récompenses éternelles des justes, » & la punition des méchans, & dans la mission » de notre grand prophète *Mahomet*, prouvée » par des victoires.

» Les préceptes sont d'être juste & vaillant, » de faire l'aumône aux pauvres, de nous » abstenir de cette énorme quantité de femmes » que les princes orientaux & sur-tout les » roitelets juifs épousaient sans scrupule. De » renoncer au bon vin d'Engaddi & de Tadmor, » que ces ivrognes d'Hébreux ont tant vanté » dans leurs livres; de prier DIEU cinq fois » par jour, &c.

» Cette sublime religion a été confirmée par » le plus beau & le plus constant des miracles, » & le plus avéré dans l'histoire du monde; » c'est que *Mahomet* persécuté par les grossiers » & absurdes magistrats scolastiques qui le dé- » crétèrent de prise de corps, *Mahomet* obligé » de quitter sa patrie n'y revint qu'en victo- » rieux, qu'il fit de ses juges imbécilles & » sanguinaires l'escabeau de ses pieds; qu'il » combattit toute sa vie les combats du Sei- » gneur; qu'avec un petit nombre il triompha » toujours du grand nombre; que lui & ses » successeurs convertirent la moitié de la terre, » & que DIEU aidant nous convertirons un jour » l'autre moitié. »

Rien n'est plus éblouissant. Cependant *Mousstapha*, en croyant si fermement, sent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans son ame, quand on lui fait quelques difficultés sur les visites de l'ange *Gabriel*, sur le sura ou le chapitre apporté du ciel, pour déclarer que le grand prophète n'est point cocu; sur la jument *Borak* qui le transporte en une nuit de la Mecque à Jérusalem. *Mousstapha* bégaye, il fait de très-mauvaises réponses, il en rougit; & cependant non-seulement il dit qu'il croit, mais il veut aussi vous engager à croire. Vous pressez *Mousstapha*, il reste la bouche béante, les yeux égarés, & va se laver en l'honneur d'*Alla*, en commençant son ablution par le coude, & en finissant par le doigt index.

Mousstapha est-il en effet persuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit? est-il parfaitement sûr que *Mahomet* fut envoyé de DIEU, comme il est sûr que la ville de Stamboul existe, comme il est sûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèse, chose aussi étonnante que le voyage de la Mecque à Jérusalem en une nuit; & que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès de Dardanelles?

Le fond du discours de *Mousstapha* est qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'est accoutumé à prononcer, comme son molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'est très-souvent douter.

Sur quoi crois-tu cela? dit *Harpagon*. Je le crois sur ce que je le crois, répond maître

Jacques. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne croient point? Et que dirons-nous des monstres qui persécutent leurs confrères dans l'humble & raisonnable doctrine du doute & de la défiance de soi-même?

CROMWELL.

SECTION PREMIÈRE.

On peint *Cromwell* comme un homme qui a été fourbe toute sa vie. J'ai de la peine à le croire. Je pense qu'il fut d'abord enthousiaste, & qu'ensuite il fit servir son fanatisme même à sa grandeur. Un novice fervent à vingt ans devient souvent un fripon habile à quarante. On commence par être dupe, & on finit par être fripon, dans le grand jeu de la vie humaine. Un homme d'État prend pour aumônier un moine tout pétri des petitesses de son couvent, dévot, crédule, gauche, tout neuf pour le monde: le moine s'instruit, se forme, s'intrigue & supplante son maître.

Cromwell ne savait d'abord s'il se ferait ecclésiastique ou soldat. Il fut l'un & l'autre. Il fit en 1622 une campagne dans l'armée du prince d'Orange *Frédéric-Henri*, grand-homme, frère de deux grands-hommes; & quand il

revint en Angleterre, il se mit au service de l'évêque *Williams*, & fut le théologien de monseigneur, tandis que monseigneur passait pour l'amant de sa femme. Ses principes étaient ceux des puritains; ainsi il devait haïr de tout son cœur un évêque, & ne pas aimer les rois. On le chassa de la maison de l'évêque *Williams*, parce qu'il était puritain; & voilà l'origine de sa fortune. Le parlement d'Angleterre se déclarait contre la royauté & contre l'épiscopat; quelques amis qu'il avait dans ce parlement lui procurèrent la nomination d'un village. Il ne commença à exister que dans ce temps-là, & il avait plus de quarante ans sans qu'il eût jamais fait parler de lui. Il avait beau posséder l'écriture sainte, disputer sur les droits des prêtres & des diacres, faire quelques mauvais sermons & quelques libelles, il était ignoré. J'ai vu de lui un sermon qui est fort insipide, & qui ressemble assez aux prédications des quakers; on n'y découvre assurément aucune trace de cette éloquence persuasive avec laquelle il entraîna depuis les parlemens. C'est qu'en effet il était beaucoup plus propre aux affaires qu'à l'Eglise. C'était sur-tout dans son ton & dans son air que consistait son éloquence; un geste de cette main qui avait gagné tant de batailles & tué tant de royalistes, persuadait plus que les périodes de *Cicéron*. Il faut avouer que ce fut sa valeur incomparable qui le fit connaître, & qui le mena par degrés au faîte de la grandeur.

Il commença par se jeter en volontaire qui voulait faire fortune, dans la ville de Hull assiégée par le roi. Il y fit de belles & d'heu-

reuſes actions, pour leſquelles il reçut une gratification d'environ ſix mille francs du parlement. Ce préſent fait par le parlement à un aventurier, fait voir que le parti rebelle devait prévaloir. Le roi n'était pas en état de donner à ſes officiers-généraux ce que le parlement donnait à des volontaires. Avec de l'argent & du fanatiſme on doit à la longue être maître de tout. On fit *Cromwel* colonel. Alors ſes grands talens pour la guerre ſe développèrent au point, que lorſque le parlement créa le comte de *Mancheſter* général de ſes armées, il fit *Cromwell* lieutenant-général, ſans qu'il eût paſſé par les autres grades. Jamais homme ne parut plus digne de commander; jamais on ne vit plus d'activité & de prudence, plus d'audace & plus de reſſources que dans *Cromwell*. Il eſt bleſſé à la bataille d'Yorck; & tandis que l'on met le premier appareil à ſa plaie, il apprend que ſon général *Mancheſter* ſe retire & que la bataille eſt perdue. Il court à *Mancheſter*; il le trouve fuyant avec quelques officiers; il le prend par le bras, & lui dit avec un air de confiance & de grandeur: *Vous vous méprenez, Milord, ce n'eſt pas de ce côté ci que ſont les ennemis.* Il le ramène près du champ de bataille, rallie pendant la nuit plus de douze mille hommes, leur parle au nom de DIEU; cite *Moïſe*, *Gédéon* & *Joſué*, recommence la bataille au point du jour contre l'armée royale victorieuſe, & la défait entièrement. Il fallait qu'un tel homme périt ou fût le maître. Preſque tous les officiers de ſon armée étaient des enthouſiaſtes, qui portaient le nouveau Teſtament à l'arçon de leur ſelle: on

on ne parlait à l'armée, comme dans le parlement, que de perdre Babylone, d'établir le culte dans Jérusalem, de briser le colosse. *Cromwell* parmi tant de fous cessa de l'être, & pensa qu'il valait mieux les gouverner que d'être gouverné par eux. L'habitude de prêcher en inspiré lui restait. Figurez vous un faquir, qui s'est mis aux reins une ceinture de fer par pénitence, & qui ensuite détache sa ceinture pour en donner sur les oreilles aux autres faquirs. Voilà *Cromwell*. Il devient aussi intrigant qu'il était intrépide; il s'associe avec tous les colonels de l'armée, & forme ainsi dans les troupes une république qui force le généralissime à se démettre. Un autre généralissime est nommé, & il le dégoûte. Il gouverne l'armée, & par elle il gouverne le parlement; il met ce parlement dans la nécessité de le faire enfin généralissime. Tout cela est beaucoup; mais ce qui est essentiel, c'est qu'il gagne toutes les batailles qu'il donne en Angleterre, en Ecosse, en Irlande; & il les gagne, non en voyant combattre & en se ménageant, mais toujours en chargeant l'ennemi, ralliant ses troupes, courant par-tout, souvent blessé, tuant de sa main plusieurs officiers royalistes, comme un grenadier furieux & acharné.

Au milieu de cette guerre affreuse *Cromwell* fesait l'amour; il allait, la Bible sous le bras, coucher avec la femme de son major-général *Lambert*. Elle aimait le comte de *Holland*, qui servait dans l'armée du roi. *Cromwell* le prend prisonnier dans une bataille, & jouit du plaisir de faire trancher la tête à son rival. Sa maxime

était de verser le sang de tout ennemi important, ou dans le champ de bataille, ou par la main des bourreaux. Il augmenta toujours son pouvoir, en osant toujours en abuser; les profondeurs de ses desseins n'ôtaient rien à son impétuosité féroce. Il entre dans la chambre du parlement, & prenant sa montre qu'il jette à terre & qu'il brise en morceaux : Je vous casserai, dit-il, comme cette montre. Il y revient quelque temps après, chasse tous les membres l'un après l'autre, en les fesant défiler devant lui. Chacun d'eux est obligé en passant de lui faire une profonde révérence : un d'eux passe le chapeau sur la tête ; *Cromwell* lui prend son chapeau, & le jette par terre : Apprenez, dit-il, à me respecter.

Lorsqu'il eut outragé tous les rois en fesant couper la tête à son roi légitime, & qu'il commença lui-même à régner, il envoya son portrait à une tête couronnée ; c'était à la reine de Suède *Christine*. *Marvel*, fameux poëte anglais, qui fesait fort bien des vers latins, accompagna ce portrait de six vers, où il fait parler *Cromwell* lui-même. *Cromwell* corrigea les deux derniers que voici :

At tibi submittit frontem reverentior umbra,
Non sunt hi vultus regibus usque truces.

Le sens hardi de ces six vers peut se rendre ainsi.

Les armes à la main j'ai défendu les lois;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cet image fidelle :
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des rois.

Cette reine fut la première à le reconnaître dès qu'il fut protecteur des trois royaumes. Presque tous les souverains de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs *à leur frère Cromwell*, à ce domestique d'un évêque, qui venait de faire périr par les mains du bourreau un souverain leur parent. Ils briguèrent à l'envi son alliance. Le cardinal *Mazarin*, pour lui plaire, chassa de France les deux fils de *Charles I*, les deux petits-fils de *Henri IV*, les deux cousins-germains de *Louis XIV*. La France conquit Dunkerque pour lui, & on lui en remit les clefs. Après sa mort, *Louis XIV* & toute sa cour portèrent le deuil, excepté *Mademoiselle*, qui eut le courage de venir au cercle en habit de couleur, & soutint seule l'honneur de sa race.

Jamais roi ne fut plus absolu que lui. Il disait qu'il avait mieux aimé gouverner sous le nom de *protecteur* que sous celui de *roi*, parce que les Anglais savaient jusqu'où s'étend la prérogative d'un roi d'Angleterre, & ne savaient pas jusqu'où celle d'un protecteur pouvait aller. C'était connaître les hommes que l'opinion gouverne, & dont l'opinion dépend d'un nom. Il avait conçu un profond mépris pour la religion, qui avait servi à sa fortune. Il y a une anecdote certaine conservée dans la maison de *Saint-Jean*, qui prouve assez le peu de cas que *Cromwell* faisait de cet instrument qui avait opéré de si grands effets dans ses mains. Il buvait un jour avec *Ireton*, *Fletwood* & *Saint-Jean*, bisaïeul du célèbre milord *Bolingbroke*; on voulut déboucher une bouteille, & le tire-bouchon tomba sous la

table ; ils le cherchaient tous, & ne le trouvaient pas. Cependant une députation des égliſes presbytériennes attendait dans l'antichambre, & un huiſſier vint les annoncer. Qu'on leur diſe que je ſuis retiré dit *Cromwell*, & *que je cherche le Seigneur*. C'était l'expreſſion dont ſe ſervaient les fanatiques, quand ils feſaient leurs prières. Lorſqu'il eut ainſi congédié la bande des miniſtres, il dit à ſes confidens ces propres paroles : *Ces faquins-là croient que nous cherchons le Seigneur, & nous ne cherchons que le tire-bouchon.*

Il n'y a guère d'exemple en Europe d'aucun homme qui, venu de ſi bas, ſe ſoit élevé ſi haut. Mais que lui fallait-il abſolument avec tous ſes grands talens ? la fortune. Il l'eut cette fortune ; mais fut-il heureux ? Il vécut pauvre & inquiet juſqu'à quarante-trois ans ; il ſe baigna depuis dans le ſang, paſſa ſa vie dans le trouble, & mourut avant le temps à cinquante-ſept ans. Que l'on compare à cette vie celle d'un *Newton*, qui a vécu quatre-vingt-quatre années, toujours tranquille, toujours honoré, toujours la lumière de tous les êtres penſans, voyant augmenter chaque jour ſa renommée, ſa réputation, ſa fortune, ſans avoir jamais ni ſoins ni remords ; & qu'on juge lequel a été le mieux partagé.

O curas hominum, ô quantum eſt in rebus inane !

SECTION II.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains & les indépendans d'Angleterre ; il eſt encore leur héros. Mais *Richard Cromwell* ſon fils eſt mon homme.

Le premier eſt un fanatique qui ſerait ſifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une ſeule des inintelligibles abſurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques qui l'écoutaient la bouche béante, & les yeux égarés au nom du Seigneur. S'il diſait qu'il faut chercher le Seigneur, & combattre les combats du Seigneur ; s'il introduiſait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre à la honte éternelle de l'eſprit humain, il ſerait bien plus prêt d'être conduit à Bedlam que d'être choiſi pour commander des armées.

Il était brave ſans doute ; les loups le ſont auſſi ; il y a même des ſinges auſſi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile, c'eſt-à-dire, que de loup il devint renard, monta par la fourberie des premiers degrés où l'enthouſiaſme enragé du temps l'avait placé, juſqu'au faîte de la grandeur ; & le fourbe marcha ſur les têtes des fanatiques proſternés. Il régna, mais il vécut dans les horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours ſereins, ni des nuits tranquilles. Les conſolations de l'amitié & de la ſociété n'approchèrent jamais de lui ; il mourut avant le temps,

plus digne, sans doute, du dernier supplice que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échafaud.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un esprit doux & sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat sans regret pour vivre en citoyen. Libre & tranquille à la campagne, il y jouit de la santé; il y possède son ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre & le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père & celui du fils, lequel prendriez-vous?

CUL.

On répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs, & ce qu'il faut répéter toujours, jusqu'au temps où les Français se feront corrigés; c'est qu'il est indigne d'une langue aussi polie & aussi universelle que la leur, d'employer si souvent un mot déshonnête & ridicule pour signifier des choses communes, qu'on pourrait exprimer autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cul-d'âne* & *cul-de-cheval* des orties de mer? Pourquoi donc donner le nom de *cul-blanc* à l'ænante, & de *cul-rouge* à l'épeiche? Cette épeiche est une espèce de pivert, & l'ænante une espèce de moineau cendré. Il y a un oiseau qu'on nomme *fétu-en-*

cul, ou *paille-en-cul*. On avait cent manières de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeler *cul-de-vaisseau* le fond de la poupe ?

Plusieurs auteurs nomment encore *à-cul* un petit mouillage, un ancrage, une grève, un sable, une anse où les barques se mettent à l'abri des corsaires. *Il y a un petit à-cul à Palo comme à Ste Marintée.* (*)

On se sert continuellement du mot *cul-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendantif, un encorbellement, une base de pyramide, un placard, une vignette. Un graveur se sera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe ; il l'aura nommé *cul-de-lampe* pour avoir plutôt fait ; & les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainsi que les langues se forment. Ce sont les artisans qui ont nommé leurs ouvrages & leurs instrumens.

Certainement il n'y avait nulle nécessité de donner le nom de *cul-de-four* aux voûtes sphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui est toujours surbaissée.

Le fond d'un artichaut est formé & creusé en ligne courbe, & le nom de *cul* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cul-de-verre*. Une autre maladie des chevaux, qui est une espèce d'érésipèle, est appellée le *cul-de-poule*. Le haut d'un chapeau est un *cul-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cul-de-dé*.

(*) Voyage d'Italie.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cul-de-ſac* à l'*angiportus* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour ſignifier *ſtrada ſenza uſcita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impaſſe*, qui eſt expreſſif & ſonore. C'eſt une groſſièreté énorme que le mot de *cul-de-ſac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer ne le ſont-ils pas ? Ce terme infame de *culage* ſignifiait le droit que s'étaient donné pluſieurs ſeigneurs dans les temps de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On ſubſtitua enſuite le mot de *cuiſſage* à celui de *culage*. Le temps ſeul peut corriger toutes les façons vicieuſes de parler.

Il eſt triſte qu'en fait de langue, comme en d'autres uſages plus importans, ce ſoit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

CUISSAGE ou CULAGE,

Droit de prélibation, de marquette, &c.

Dion Caſſius ce flatteur d'*Auguſte*, ce détracteur de *Cicéron*, (parce que *Cicéron* avait défendu la cauſe de la liberté) cet écrivain ſec & diffus, ce gazetier des bruits populaires; ce *Dion Caſſius* rapporte que des ſénateurs opinèrent, pour récompenſer *Céſar* de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui donner le droit de coucher à l'âge de cinquante-ſept

quante-sept ans avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs. Et il se trouve encore parmi nous des gens assez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Esprit des lois* la prend pour une vérité ; & en parle comme d'un décret qui aurait passé dans le sénat romain sans l'extrême modestie du dictateur, qui se sentit peu propre à remplir les vœux du sénat. Mais si les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un sénatusconsulte appuyé d'un plébiscite, il est très-vraisemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoisie des dames. Les *Marc-Aurèles*, les *Juliens* n'usèrent point de ce droit ; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-temps une espèce de loi féodale, & que du moins on ait regardé comme un droit coutumier, l'usage d'avoir le pucelage de sa vassale. La première nuit des noces de la fille au villain appartenait sans contredit au seigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiseau sur le poing, & de se faire encenser à la messe. Les seigneurs, il est vrai, ne statuèrent pas que les femmes de leurs villains leur appartiendraient, ils se bornèrent aux filles ; la raison en est plausible. Les filles sont honteuses, il faut un peu de temps pour les apprivoiser. La majesté des lois les subjugue tout d'un coup ; les jeunes fiancées donnaient donc sans résistance la première nuit de leurs noces au seigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette jurisprudence commença

en Ecosse ; je le croirais volontiers : les seigneurs écossais avaient un pouvoir encore plus absolu sur leurs clans, que les barons allemands & français sur leurs sujets.

Il est indubitable que des abbés, des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de seigneurs temporels : & il n'y a pas bien long-temps que des prélats se sont désistés de cet ancien privilége pour des redevances en argent, auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un seigneur ou un prélat avait assigné par-devant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ses vassaux, pour venir lui payer sa redevance, il eût perdu sans doute sa cause avec dépens.

Saisissons cette occasion d'assurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civilisé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple. Des abus s'établissent, on les tolère ; ils passent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des lois fondamentales. Ils ont vu, disent-ils, dans l'Asie de saints mahométans bien crasseux marcher tout nus, & de bonnes dévotes venir leur baiser ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permission à des gueux de courir tout nus & de se faire baiser leur vilenie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en procession, & l'idole *Jagannat* des Indiens. Je répondrai que cela n'est pas plus contre les mœurs que de

s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le saint prépuce en procession ; on le garde encore dans quelques sacristies, sans que cette facétie ait causé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore assurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le saint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; & je dis que la chose est impossible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris sont venus leur offrir leurs femmes par politesse ; c'est une plus grande politesse à moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie ; de même que vous ne trouverez ni dans les constitutions de l'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les registres du parlement d'Angleterre, aucune loi positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

Des lois absurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez par-tout ; des lois contre les mœurs nulle part.

CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIÈRE.

Un curé, que dis-je, un curé ? un iman même, un talapoin, un brame doit avoir hon-

nêtement de quoi vivre. Le prêtre, en tout pays, doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé & un brame, que j'associe la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société; je ne compare que la peine & le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible, doit être bien payé de ses concitoyens; je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses, souper comme *Lucullus*, être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles & des pois, d'être haï & de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui aviliſſent l'ame autant qu'elles l'aigriſſent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, & souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volney, de Baune, de Chambertin, de Silleri, mange ses perdrix & ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine, & fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina, du temps de *Charlemagne*, que le clergé, outre ses terres, devait posséder la dixme des terres d'autrui; & cette

dixme est au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce payement, on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin? DIEU était-il descendu sur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Cassin, à l'abbé de St Denis, à l'abbé de Fulde? non pas que je sache. Mais on trouva qu'autrefois dans le désert d'Ethan, d'Oreb, de Cadés-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, & la dixme de tout ce que la terre produisait.

Hé bien, gros décimateurs, allez à Cadés-Barné; habitez les quarante-huit villes qui sont dans ce désert inhabitable; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit, & grand bien vous fasse.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome, donna la dixme à *Melchisedech*, prêtre & roi de Salem. Hé bien, combattez pour Sodome, mais que *Melchisedech* ne me prenne pas le blé que j'ai semé.

Dans un pays chrétien de douze cents mille lieues quarrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suisse, on paye le clergé de l'argent du trésor public. Les tribunaux n'y retentissent point des procès mus entre les seigneurs & les curés, entre le gros & le petit décimateur, entre le pasteur demandeur, & l'ouaille intimée, en conséquence du troisième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient d'abolir la dixme dans une de ses provinces; les curés sont mieux payés, & la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non ; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle ! ô chose du moins difficile à croire ! ils avaient le tiers du pays, & ils n'eurent pas bientôt les deux autres !

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone ; & si vous n'entendez pas le chaldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaumin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, & comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré* & *Abiron* d'un côté, & *Aaron* de l'autre.

« Une veuve n'avait qu'une seule brebis, (*a*) » elle voulut la tondre : *Aaron* vient qui prend » la laine pour lui ; elle m'appartient, dit-il, » selon la loi, *Tu donneras les prémices de la* » *laine à* DIEU. La veuve implore en pleurant » la protection de *Coré*. *Coré* va trouver *Aaron*. » Ses prières sont inutiles. *Aaron* répond que » par la loi la laine est à lui. *Coré* donne quelque » argent à la femme, & s'en retourne plein » d'indignation.

» Quelque temps après, la brebis fait un » agneau, *Aaron* revient & s'empare de l'a- » gneau. La veuve vient encore pleurer au- » près de *Coré* qui veut en vain fléchir *Aaron*. » Le grand-prêtre lui répond : Il est écrit dans

(*a*) Page 165, n°. 297.

» la loi, *Tout mâle premier né de ton troupeau* » *appartiendra à ton* DIEU ; il mangea l'agneau, » & *Coré* s'en alla en fureur.

» La veuve, au déſeſpoir, tue ſa brebis. » *Aaron* arrive encore, il en prend l'épaule » & le ventre ; *Coré* vient encore ſe plaindre. » *Aaron* lui répond : Il eſt écrit, *Tu donneras* » *le ventre & l'épaule aux prêtres.*

» La veuve ne pouvant plus contenir ſa » douleur, dit *anathème* à ſa brebis. *Aaron* » alors dit à la veuve : Il eſt écrit, *Tout ce* » *qui ſera anathème dans Iſraël ſera à toi*, » & il emporta la brebis toute entière. »

Ce qui n'eſt pas ſi plaiſant, mais qui eſt fort ſingulier, c'eſt que dans un procès entre le clergé de Rheims & les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaumin* aſſure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple ; les commis des fermes ne le ſouffriraient pas. Chacun partage, comme il eſt bien juſte.

Au reſte, nous penſons que ni *Aaron*, ni aucun de nos curés ne ſe ſont approprié les brebis & les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne*, que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

SECTION II.

DIALOGUE

ARISTON.

Hé bien, mon cher Téotime, vous allez donc être curé de campagne ?

TÉOTIME.

Oui ; on me donne une petite paroisse, & je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence & d'activité ; je ne pourrais certainement pas diriger soixante & dix mille ames, attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès. J'ai assez de connaissance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conseils utiles. Le seigneur du lieu & sa femme sont d'honnêtes gens qui ne sont point dévots, & qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai assez heureux, & qu'on ne sera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce serait une grande consolation ; il serait doux après avoir prôné, chanté, confessé, communié, baptisé, enterré, consolé des malades, apaisé des querelles, consumé

votre journée au service du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable & honnête, qui aurait soin de votre linge & de votre personne, qui vous égaierait dans la santé, qui vous soignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation serait utile à l'État ? Je vous plains, vous qui servez les hommes, d'être privé d'une consolation si nécessaire aux hommes.

TÉOTIME.

L'Eglise grecque a grand soin d'encourager les curés au mariage ; l'Eglise anglicane & les protestans ont la même sagesse ; l'Eglise latine a une sagesse contraire ; il faut m'y soumettre. Peut-être aujourd'hui que l'esprit philosophique a fait tant de progrès, un concile ferait des lois plus favorables à l'humanité. Mais en attendant, je dois me conformer aux lois présentes ; il en coûte beaucoup, je le sais ; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y sont soumis, que je ne dois pas murmurer.

ARISTON.

Vous êtes savant, & vous avez une éloquence sage ; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne ?

TÉOTIME.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerai toujours de morale, & jamais de controverse ; DIEU me préserve d'approfondir la grâce concomitante, la grâce efficace, à laquelle on résiste, la suffisante qui ne suffit pas ; d'examiner si les anges qui mangèrent avec *Abraham* & avec *Loth* avaient un corps, ou

s'ils firent semblant de manger ; si le diable *Asmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie ;* quelle est la montagne sur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; & si JESUS-CHRIST envoya deux milles diables, ou deux diables seulement dans le corps de deux mille cochons, &c. &c. Il y a bien des choses que mon auditoire n'entendrait pas, ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien, & de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens, & je le ferai le moins que je pourrai.

ARISTON.

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maison de campagne dans votre paroisse. Dites-moi, je vous prie, comment vous en userez dans la confession.

THÉOTIME.

La confession est une chose excellente, un frein aux crimes, inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on se confessait dans la célébration de tous les anciens mystères ; nous avons imité & sanctifié cette sage pratique ; elle est très-bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner, & pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvéniens. Il y a beaucoup de confesseurs indiscrets, sur-tout parmi les moines, qui apprennent quelquefois plus de sottises aux filles que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confession ; ce n'est point un interrogatoire

juridique, c'eſt l'aveu de ſes fautes qu'un pécheur fait à l'être ſuprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuſer à ſon tour. Cet aveu ſalutaire n'eſt point fait pour contenter la curioſité d'un homme.

ARISTON.

Et des excommunications, en uſerez-vous?

TÉOTIME.

Non; il y a des rituels où l'on excommunie les ſauterelles, les ſorciers & les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'égliſe aux ſauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les ſorciers, parce qu'il n'y a point de ſorciers: & à l'égard des comédiens, comme ils ſont penſionnés par le roi, & autoriſés par le magiſtrat, je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même, comme à mon ami, que j'ai du goût pour la comédie, quand elle ne choque point les mœurs. J'aime paſſionnément le Miſanthrope, & toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le ſeigneur de mon village fait jouer dans ſon château quelques-unes de ces pièces par de jeunes perſonnes qui ont du talent: ces repréſentations inſpirent la vertu par l'attrait du plaiſir; elles forment le goût; elles apprennent à bien parler & à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent, & même de très-utile; je compte bien aſſiſter quelquefois à ces ſpectacles pour mon inſtruction, mais dans une loge grillée, pour ne point ſcandaliſer les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos sentimens, & plus j'ai envie de devenir votre paroissien. Il y a un point bien important qui m'embarrasse. Comment ferez-vous pour empêcher les paysans de s'enivrer les jours de fêtes? c'est-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poison liquide, la tête penchée vers les genoux, les mains pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au-dessous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, souvent malades & abrutis pour le reste de leur vie. Vous en voyez d'autres devenus furieux par le vin, exciter des querelles sanglantes, frapper & être frappés, & quelquefois finir par le meurtre ces scènes affreuses, qui sont la honte de l'espèce humaine. Il le faut avouer, l'Etat perd plus de ses sujets par les fêtes que par les batailles; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroisse un abus si exécrable?

TÉOTIME.

Mon parti est pris; je leur permettrai, je les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fête après le service divin que je ferai de très-bonne heure. C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche & du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps & à celle de l'ame: de plus, ce travail est nécessaire à l'État. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour

dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre, & ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année. C'est donc trente fois cinq millions de pièces de dix sous que l'Etat perd en main d'œuvre. Or, certainement DIEU n'a jamais ordonné, ni cette perte, ni l'ivrognerie.

ARISTON.

Ainsi vous concilierez la prière & le travail, DIEU ordonne l'un & l'autre. Vous servirez DIEU & le prochain ; mais dans les disputes ecclésiastiques, quel parti prendrez-vous ?

TÉOTIME.

Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu, parce qu'elle vient de DIEU : on se querelle sur des opinions qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !

CURIOSITÉ.

SUAVE mari magno turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem ;
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est ;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos instructa tuâ sine parte pericli.
Sed nil dulcius est, bene quam munita tenere
Edita doctrinâ sapientum templa serenâ,
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ,

Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præſtante labore
Ad ſummas emergere opes rerumque potiri.
O miſeras hominum mentes! ô pectora cæca!

On voit avec plaiſir, dans le ſein du repos,
Des mortels malheureux lutter contre les flots;
On aime à voir de loin deux terribles armées,
Dans les champs de la mort au combat animées;
Non que le mal d'autrui ſoit un plaiſir ſi doux;
Mais ſon danger nous plaît quand il eſt loin de nous.
Heureux qui retiré dans le temple des ſages
Voit en paix ſous ſes pieds ſe former les orages,
Qui rit en contemplant les mortels inſenſés,
De leur joug volontaire eſclaves empreſſés,
Inquiets, incertains du chemin qu'il faut ſuivre,
Sans penſer, ſans jouir, ignorant l'art de vivre,
Dans l'agitation conſumant leurs beaux jours,
Pourſuivant la fortune, & rampant dans les cours,
O vanité de l'homme! ô faibleſſe! ô misère!

Pardon, *Lucrèce*, je ſoupçonne que vous vous trompez ici en morale comme vous vous trompez toujours en phyſique. C'eſt, à mon avis, la curioſité ſeule qui fait courir ſur le rivage pour voir un vaiſſeau que la tempête va ſubmerger. Cela m'eſt arrivé; & je vous jure que mon plaiſir, mêlé d'inquiétude & de mal-aiſe, n'était point du tout le fruit de ma réflexion; il ne venait point d'une comparaiſon ſecrète entre ma ſécurité & le danger de ces infortunés; j'étais curieux & ſenſible.

A la bataille de Fontenoi les petits garçons

& les petites filles montaient sur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames se firent apporter des siéges sur un bastion de la ville de Liége, pour jouir du spectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit : *Heureux qui voit en paix se former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille & de chercher le vrai, & non pas de voir souffrir des êtres pensans persécutés pour l'avoir cherché, opprimés par des fanatiques, ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait supposer un ange volant sur six belles ailes du haut de l'empyrée, s'en allant regarder par un soupirail de l'enfer les tourmens & les contorsions des damnés, & se réjouissant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs, cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth*.

Je ne connais point la nature des anges parce que je ne suis qu'un homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent : mais en qualité d'homme, je pense par ma propre expérience, & par celle de tous les badauds mes confrères, qu'on ne court à aucun spectable, de quelque genre qu'il puisse être, que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai que le spectacle a beau être admirable, on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au Tartuffe qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière ;* pourquoi ? c'est qu'il y est allé souvent ; c'est qu'il le sait par cœur. Il en est ainsi d'Andromaque.

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune *Isabelle* de la mener voir comment on donne la question ; cela fait,

dit-il, passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice, plus cruelle souvent que le supplice même, était un spectacle public, toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* souffrant à deux reprises ces tourmens abominables sur les conclusions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris & noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudians, laquais, servantes, filles de joie, docteurs en droit-canon, tout se serait pressé. On se serait étouffé à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente quelquefois chez la plus frivole des nations, & la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence & de l'équité; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes, comme ceux de la St Barthelemi & ses diminutifs se renouvelaient tous les jours, on déserterait bientôt un tel pays; on le fuirait avec horreur; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons & les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsquelles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empressement de voir des misérables!* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à *Damiens* une mort des plus recher-

chées

chées & des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames; aucunes d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verserait point du plomb fondu & de la poix résine bouillante dans ses plaies, & que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués & sanglans. Un des bourreaux jugea plus sainement que *Lucrèce*; car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de près, & qu'il fut repoussé par les archers: *Laissez entrer monsieur*, dit-il, *c'est un amateur*. C'est-à-dire, c'est un curieux, ce n'est point par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé: c'est uniquement par curiosité comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme, aux singes & aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe. Un singe fouille par-tout, il a l'air de tout considérer. Pour l'homme, vous savez comme il est fait; Rome, Londres, Paris, passent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

D.

LE DANTE.

VOUS voulez connaître le *Dante*. Les Italiens l'appellent *divin*, mais c'est une divinité cachée; peu de gens entendent ses oracles; il y a des commentateurs, c'est peut-être encore une raison de plus pour n'être pas compris. Sa réputation s'affermira toujours, parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on sait par cœur: cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste.

Ce divin *Dante* fut, dit-on, un homme assez malheureux. Ne croyez pas qu'il fût divin de son temps, ni qu'il fût prophète chez lui. Il est vrai qu'il fut prieur, non pas prieur de moines, mais prieur de Florence, c'est-à-dire, l'un des sénateurs.

Il était né en 1260, à ce que disent ses compatriotes. *Bayle* qui écrivait à Roterdam, *currente calamo*, pour son libraire, environ quatre siècles entiers après le *Dante*, le fait naître en 1265, & je n'en estime *Bayle* ni plus ni moins pour s'être trompé de cinq ans: la grande affaire est de ne se tromper ni en fait de goût ni en fait de raisonnemens.

Les arts commençaient alors à naître dans la patrie du *Dante*. Florence était, comme Athènes, pleine d'esprit, de grandeur, de légéreté, d'inconstance & de factions. La faction blanche avait un grand crédit: elle se nommait ainsi du

nom de la *Signora Bianca*. Le parti opposé s'intitulait le *parti des noirs*, pour mieux se distinguer des *blancs*. Ces deux partis ne suffisaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *Guelfes* & les *Gibelins*. La plupart des blancs étaient *Gibelins* du parti des empereurs, & les noirs penchaient pour les *Guelfes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté, & fesaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape *Boniface VIII* voulut profiter de ces divisions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara *Charles de Valois*, frère du roi de France *Philippe le bel*, son vicaire en Toscane. Le vicaire vint bien armé, chassa les *blancs* & les *gibelins*; & se fit déteſter des *noirs* & des *guelfes*. Le *Dante* était *blanc* & *gibelin*; il fut chassé des premiers, & sa maison rasée. On peut juger de-là s'il fut le reste de sa vie affectionné à la maison de France & aux papes; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris, & que pour se désennuyer il se fit théologien, & disputa vigoureusement dans les écoles. On ajoute que l'empereur *Henri VII* ne fit rien pour lui, tout *gibelin* qu'il était; qu'il alla chez *Frédéric d'Arragon* roi de Sicile, & qu'il en revint aussi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de *Malaspina*, & au grand-can de Vérone. Le marquis & le grand-can ne le dédommagèrent pas; il mourut pauvre à Ravenne, à l'âge de cinquante-six ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il composa sa comédie de l'enfer, du purgatoire & du paradis: on a

regardé ce salmigondis comme un beau poëme épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un lion & une louve. Tout d'un coup *Virgile* se présente à lui pour l'encourager ; *Virgile* lui dit qu'il est né lombard ; c'est précisément comme si *Homère* disait qu'il est né turc. *Virgile* offre de faire au *Dante* les honneurs de l'enfer & du purgatoire, & de le mener jusqu'à la porte de *St. Pierre ;* mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant *Caron* les passe tous deux dans sa barque. *Virgile* lui raconte que, peu de temps après son arrivée en enfer, il y vit un être puissant qui vint chercher les ames d'*Abel*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David*. En avançant chemin, ils découvrent dans l'enfer des demeures très-agréables ; dans l'une sont *Homère*, *Horace*, *Ovide* & *Lucain ;* dans une autre on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrèce*, *Brutus* & le turc *Saladin ;* dans une troisième, *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate* & l'arabe *Averroës*.

Enfin paraît le véritable enfer, où *Pluton* juge les condamnés. Le voyageur y reconnaît quelques cardinaux, quelques papes, & beaucoup de florentins. Tout cela est-il dans le style comique ? non. Tout est-il dans le genre héroïque ? non. Dans quel goût est donc ce poëme ? dans un goût bizarre.

Mais il a des vers si heureux & si naïfs, qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans, & qu'ils ne vieilliront jamais. Un poëme d'ailleurs où l'on met des papes en enfer, réveille beaucoup l'attention ; & les commentateurs épuisent toute la sagacité de leur esprit à déterminer

au juste qui sont ceux que le *Dante* a damnés, & à ne se pas tromper dans une matière si grave.

On a fondé une chaire, une lecture pour expliquer cet auteur classique. Vous me demanderez comment l'inquisition ne s'y oppose pas ? Je vous répondrai que l'inquisition entend raillerie en Italie ; elle sait bien que des plaisanteries en vers ne peuvent faire de mal : vous en allez juger par cette petite traduction très-libre d'un morceau du chant vingt-troisième ; il s'agit d'un damné de la connaissance de l'auteur. Le damné parle ainsi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;
Je fus sur terre & soldat & poltron ;
Puis m'enrôlai sous saint François d'Assise,
Afin qu'un jour le bout de son cordon
Me donnât place en la céleste église ;
Et j'y serais sans ce pape félon,
Qui m'ordonna de servir sa feintise,
Et me rendit aux griffes du démon.
Voici le fait. Quand j'étais sur la terre,
Vers Rimini je fis long-temps la guerre,
Moins, je l'avoue, en héros qu'en fripon.
L'art de fourber me fit un grand renom.
Mais quand mon chef eut porté poil grison ;
Temps de retraite où convient la sagesse,
Le repentir vint ronger ma vieillesse,
Et j'eus recours à la confession.
O repentir tardif & peu durable !
Le bon saint père en ce temps guerroyait,
Non le Soudan, non le Turc intraitable,
Mais les chrétiens, qu'en vrai turc il pillait.
Or, sans respect pour tiare & tonsure,

Pour saint François, son froc & sa ceinture ;
Frère, dit-il, il me convient d'avoir
Incessamment Préneste en mon pouvoir.
Conseille-moi, cherche sous ton capuce
Quelque beau tour, quelque gentille astuce,
Pour ajouter en bref à mes États
Ce qui me tente, & ne m'appartient pas.
J'ai les deux clefs du ciel en ma puissance.
De Célestin la dévote imprudence
S'en servit mal, & moi je sais ouvrir
Et refermer le ciel à mon plaisir.
Si tu me sers, ce ciel est ton partage.
Je le servis, & trop bien, dont j'enrage,
Il eut Préneste, & la mort me saisit.
Lors devers moi saint François descendit,
Comptant au ciel amener ma bonne ame ;
Mais Belzébuth vint en poste & lui dit :
Monsieur d'Assise, arrêtez : je réclame
Ce conseiller du saint père, il est mien ;
Bon saint François, que chacun ait le sien.
Lors tout penaud le bon homme d'Assise
M'abandonnait au grand diable d'enfer.
Je lui criai : Monsieur de Lucifer,
Je suis un saint, voyez ma robe grise ;
Je fus absous par le chef de l'Église.
J'aurai toujours, répondit le démon,
Un grand respect pour l'absolution :
On est lavé de ses vieilles sottises,
Pourvu qu'après, autres ne soient commises ;
J'ai fait souvent cette distinction
A tes pareils & grâce à l'Italie,

Le diable fait de la théologie.
Il dit, & rit : je ne répliquai rien
A Belzébuth ; il raisonnait trop bien.
Lors il m'empoigne ; & d'un bras roide & ferme
Il appliqua sur ma triste épiderme
Vingt coups de fouet, dont bien fort il me cuit ;
Que DIEU le rende à Boniface huit !

DAVID.

Nous devons révérer *David* comme un prophète, comme un roi, comme un ancêtre du saint époux de *Marie*, comme un homme qui a mérité la miséricorde de DIEU par sa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui suscita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur d'un dictionnaire de faits & de raisonnemens, ne méritait pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait défendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande, ses ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine, au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes, & d'avoir réfuté les calomnies débitées contr'eux.

Cette ridicule & honteuse injustice fut signée de douze théologiens, le 20 décembre 1698, dans le même consistoire où ils feignaient de prendre la défense du roi *David*. Comment osaient-ils manifester hautement une passion lâche que le reste des hommes s'efforce toujours de cacher ? Ce n'était pas seulement le comble

de l'injuſtice & du mépris de toutes les ſciences, c'était le comble du ridicule que de défendre à un hiſtorien d'être impartial, & à un philoſophe d'être raiſonnable. Un homme ſeul n'oſerait être inſolent & injuſte à ce point ; mais dix ou douze perſonnes raſſemblées, avec quelque eſpèce d'autorité, ſont capables des injuſtices les plus abſurdes. C'eſt qu'elles ſont ſoutenues les unes par les autres, & qu'aucune n'eſt chargée en ſon propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut perſonnelle, eſt ce qui arriva en 1761 à M. *Hutte* membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* & *Palmer* avaient prononcé l'oraiſon funèbre du roi *George II*, & l'avaient, dans leurs diſcours, comparé au roi *David*, ſelon l'uſage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. *Hutte* ne regarda point cette comparaiſon comme une louange ; il publia la fameuſe diſſertation *The man after God's own heart*. Dans cet écrit il veut faire voir que *George II*, roi beaucoup plus puiſſant que *David*, n'étant pas tombé dans les fautes du melk juif, & n'ayant pu par conſéquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il ſuit pas à pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus ſévèrement que *Bayle* ; & il fonde ſon opinion ſur ce que le St Eſprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David*. L'auteur anglais juge le roi de Judée uniquement

ment sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste & de l'injuste.

Il ne peut approuver que *David* rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il se fasse armer par le grand-prêtre *Abimelec* de l'épée de *Goliath*, & qu'il en reçoive les pains consacrés. (*a*)

Qu'il descende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu & à sang, parce que *Nabal* a refusé des contributions à sa troupe de brigands; que *Nabal* meure peu de jours après, & que *David* épouse la veuve. (*b*)

Il réprouve sa conduite avec le roi *Achis*, possesseur de cinq ou six villages dans le canton de Geth. *David* étant alors à la tête de six cents bandits, allait faire des courses chez les alliés de son bienfaiteur *Achis*; il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mamelle? Et pourquoi massacrait-il les enfans à la mamelle? *C'est*, dit le texte, *de peur que ces enfans n'en portassent la nouvelle au roi Achis.* (*c*)

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philistins, & il se fait tuer par son écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David* qui lui donne la mort pour sa récompense. (*d*)

Isboseth succède à son père *Saül*; *David* est assez fort pour lui faire la guerre: enfin *Isboseth* est assassiné.

(*a*) I. Rois, chap. XXI & XXII.

(*b*) *Ibid.* chap. XXV.

(*c*) *Ibid.* chap. XXVII.

(*d*) II Rois, chap. I.

David s'empare de tout le royaume ; il surprend la petite ville ou le village de Raba ; & il fait mourir tous les habitans par des supplices assez extraordinaires ; on les scie en deux, on les déchire avec des herses de fer, on les brûle dans des fours à briques. (*e*)

Après ces expéditions, il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on faisait la guerre, les terres devaient être mal ensemencées. On consulte le Seigneur, & on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponse était fort aisée ; c'était assurément parce que, dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, & qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour cultiver la terre : mais le Seigneur répond que c'est parce que *Saül* avait tué autrefois des Gabaonites.

Que fait aussitôt *David ?* il assemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre ; que *Saül* n'était point comme lui selon le cœur de DIEU, qu'il est juste de punir sa race ; & il leur donne sept petits-fils de *Saül* à pendre, lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (*f*)

M. *Hutte* a la justice de ne point insister sur l'adultère avec *Betzabé* & sur le meurtre d'*Urie*, puisque ce crime fut pardonné à *David* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable ; mais enfin le Seigneur transféra

(*e*) II Rois, chap. XII.

(*f*) *Ibid.* chap. XXI.

son péché, l'auteur anglais le transfère aussi.

Personne ne murmura en Angleterre contre l'auteur ; son livre fut réimprimé avec l'approbation publique : la voix de l'équité se fait entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraissait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que simple & raisonnable, pourvu qu'on se tienne dans les bornes d'une critique sage, & du respect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'est plus le temps où un verset d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons justice à dom *Calmet* ; il n'a point passé les bornes dans son *Dictionnaire de la Bible*, à l'article DAVID. *Nous ne prétendons pas*, dit-il, *approuver la conduite de David ; il est croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Bethsabé.* Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous, car ils sont assez nombreux.

Fesons ici une question qui nous paraît très-importante. Ne s'est-on pas souvent mépris sur l'article *David ?* s'agit-il de sa personne, de sa gloire, du respect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéresse le genre-humain n'est-ce pas que l'on ne consacre jamais le crime ? qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes & les enfans de ses alliés, qui fesait pendre les petits-fils de son roi, qui

fesait scier en deux, brûler dans des fours ; déchirer sous des herses des citoyens malheureux ? Ce sont ces actions que nous jugeons, & non les lettres qui composent le nom du coupable : le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par son repentir, & plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune paysan, en cherchant des ânesses, trouve un royaume, cela n'arrive pas communément ; si un autre paysan guérit son roi d'un accès de folie, en jouant de la harpe, ce cas est encore très-rare : mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête, la chose est encore plus merveilleuse.

Quand & par qui ces merveilles furent-elles écrites ? je n'en sais rien, mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un *Polybe*, ni par un *Tacite*.

Je ne parlerai pas ici de l'assassinat d'*Urie*, & de l'adultère de *Betzabé* ; elle est assez connue : & les voies de DIEU sont si différentes des voies des hommes, qu'il a permis que JESUS-CHRIST descendît de cette *Betzabé*, tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment *Jurieu* a eu l'insolence de persécuter le sage *Bayle*, pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi *David* ; mais je demande comment on a souffert qu'un homme tel que *Jurieu* molestât un homme tel que *Bayle* ?

DÉCRÉTALES.

Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline, & qui ont force de loi dans l'Eglise latine.

OUTRE les véritables recueillies par *Denis le petit*, il y en a une collection de fausses, dont l'auteur est inconnu, de même que l'époque. Ce fut un archevêque de Mayence, nommé *Riculphe*, qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle; il avait aussi apporté à Vorms une épître du pape *Grégoire*, de laquelle on n'avait point entendu parler auparavant; mais il n'en est resté aucun vestige, tandis que les fausses décrétales ont eu, comme nous l'allons voir, le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'*Isidore Mercator*, & renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis *Clément I* jusqu'à *Sirice*; la fausse donation de *Constantin*; le concile de Rome sous *Silvestre*; la lettre d'*Athanase* à *Marc*; celle d'*Anastase* aux évêques de Germanie & de Bourgogne; celle de *Sixte III* aux Orientaux; celle de *Léon I*, touchant les priviléges de chorévêques; celle de *Jean I*, à l'archevêque *Zacharie*; une de *Boniface II* à *Eulalie* d'Alexandrie; une de *Jean III* aux évêques de France & de Bourgogne; une de *Grégoire*, contenant un privi-

lége du monastère de St Médard ; une du même à *Felix*, évêque de Messine, & plusieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape & des évêques. Dans cette vue, il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul ; & il répète souvent cette maxime, que non-seulement tout évêque, mais tout prêtre, & en général toute personne opprimée, peut en tout état de cause appeler directement au pape. Il pose encore comme un principe inconteſtable qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape.

Ces décrétales favorisant l'impunité des évêques, & plus encore les prétentions ambitieuses des papes, les uns & les autres les adoptèrent avec empressement. En 861, *Rotade*, évêque de Soissons, ayant été privé de la communion épiscopale dans un concile provincial pour cause de désobéissance, appelle au pape. *Hincmar* de Rheims, son métropolitain, nonobstant cet appel, le fit déposer dans un autre concile, sous prétexte que depuis il y avait renoncé, & s'était soumis au jugement des évêques.

Le pape *Nicolas I*, instruit de l'affaire, écrivit à *Hincmar*, & blâma sa conduite. Vous deviez, dit-il, honorer la mémoire de *St Pierre*, & attendre notre jugement, quand même *Rotade* n'eût point appelé. Et dans une autre lettre sur la même affaire, il menace *Hincmar* de l'excommunier, s'il ne rétablit pas *Rotade*. Ce pape fit plus. *Rotade* étant venu à Rome, il le déclara absous dans un

concile tenu la veille de noël en 864, & le renvoya à son siége avec des lettres. Celle qu'il adresse à tous les évêques des Gaules est digne de remarque : la voici.

« Ce que vous dites est absurde, que *Rotade* après avoir appelé au saint-siége, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser, & lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siége, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, *au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs :* car si c'est par leur jugement que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline ? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne sont point dans le code des canons ; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction, & ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siége ; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes, parce qu'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits de *St Grégoire* & des autres pères, & même les saintes écritures.

Vous dites, continue le pape, que les jugemens des évêques ne sont pas des causes majeures ; nous soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains

qui soient des causes majeures ? Mais ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques, & nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns & pour les autres ; c'est pourquoi nous voulons que les causes des uns & des autres nous soient réservées. Et ensuite, se trouvera-t-il quelqu'un assez déraisonnable pour dire que l'on doive conserver à toutes les Eglises leurs priviléges, & que la seule Eglise romaine doit perdre les siens ? » Il conclut en leur ordonnant de recevoir *Rotade* & de le rétablir.

Le pape *Adrien II*, successeur de *Nicolas I*, ne paraît pas moins zélé dans une affaire semblable d'*Hincmar* de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé & au peuple de son diocèse par ses injustices & ses violences. Ayant été accusé au concile de Verberie en 869, où présidait *Hincmar* de Rheims son oncle & son métropolitain, il appela au pape, & demanda la permission d'aller à Rome : elle lui fut refusée. On suspendit seulement la procédure, & on ne passa pas outre. Mais sur de nouveaux sujets de plaintes que le roi *Charles* le chauve & *Hincmar* de Rheims eurent contre lui, on le cita d'abord au concile d'Attigni, où il comparut, & bientôt après il prit la fuite ; ensuite au concile de Douzi, où il renouvela son appel, & fut déposé. Le concile écrivit au pape une lettre synodale, le 6 septembre 871, pour lui demander la confirmation des actes qu'il lui envoyait ; & loin d'acquiescer au jugement du concile, *Adrien* désapprouva dans les termes les plus forts la condamnation d'*Hincmar*, soutenant que puisque *Hincmar* de

Laon criait dans le concile qu'il voulait se défendre devant le saint-siége, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce sont les termes de ce pape dans sa lettre aux évêques du concile, & dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponse vigoureuse que *Charles* fit à *Adrien*. « Vos lettres portent : *Nous voulons & nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome & devant nous, appuyé de votre puissance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi obligé à corriger les méchans & à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles, vu principalement qu'avant sa déposition il a été convaincu dans trois conciles d'entreprises contre le repos public, & qu'après sa déposition il persévéra dans sa désobéissance.

Nous sommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenans des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Et comme dit *St Léon* & le concile romain, les rois & les empereurs que DIEU a établis pour commander sur la terre, ont permis aux évêques de régler leurs affaires suivant leurs ordonnances ; mais ils n'ont pas été les économes des évêques ; & si vous feuilletez les registres de vos prédécesseurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire.

Il rapporte ensuite deux lettres de *St Grégoire*, pour montrer avec quelle modestie il

écrivait non-seulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie. Enfin, conclut-il, je vous prie de ne me plus envoyer à moi ni aux évêques de mon royaume de telles lettres, afin que nous puissions toujours leur rendre l'honneur & le respect qui leur convient. » Les évêques du concile de Douzi répondirent au pape à peu près sur le même ton ; & quoique nous n'ayons pas la lettre en entier, il paraît qu'ils voulaient prouver que l'appel d'*Hincmar* ne devait pas être jugé à Rome, mais en France par des juges délégués conformément aux canons du concile de Sardique.

Ces deux exemples suffisent pour faire sentir combien les papes étendaient leur juridiction à la faveur de ces fausses décrétales. Et quoique *Hincmar* de Rheims objectât à *Adrien*, que n'étant point rapportées dans le code des canons, elles ne pouvaient renverser la discipline établie par les canons, ce qui le fit accuser auprès du pape *Jean VIII*, de ne pas recevoir les décrétales des papes, il ne laissa pas d'alléguer lui-même ces décrétales dans ses lettres & ses autres opuscules. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques. On admit d'abord celles qui n'étaient point contraires aux canons plus récens, ensuite on se rendit encore moins scrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent usage. C'est ainsi que dans celui de Rheims, tenu l'an 992, les évêques se servirent des décrétales d'*Anaclet*, de *Jules*, de *Damase*, & des autres papes dans la cause d'*Arnoul*. Les conciles suivans imitèrent celui de Rheims. Les papes *Grégoire VII*, *Urbain II*, *Pascal II*, *Urbain III*,

Alexandre III soutinrent les maximes qu'ils y lisaient, persuadés que c'était la discipline des beaux jours de l'Eglise. Enfin, les compilateurs des canons, *Bouchard* de Vorms, *Yves* de Chartres & *Gratien* en remplirent leur collection. Lorsqu'on eut commencé à enseigner le décret publiquement dans les écoles, & à le commenter, tous les théologiens polémiques & scolastiques, & tous les interprètes du droit-canon employèrent à l'envi ces fausses décrétales, pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la discipline, & en parsemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le seizième siècle que l'on conçut les premiers soupçons sur leur authenticité. *Erasme* & plusieurs avec lui la révoquèrent en doute, voici sur quels fondemens.

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'*Isidore* ne sont point dans celle de *Denis le petit*, qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à *Sirice*. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un soin extrême à les recueillir. Ainsi elles n'auraient pu lui échapper, si elles avaient existé dans les archives de l'Eglise de Rome où il fesait son séjour. Si elles ont été inconnues à l'Eglise romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Eglise. Les pères ni les conciles des huit premiers siècles n'en ont fait aucune mention. Or, comment accorder un silence aussi universel avec leur authenticité?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec l'état des choses dans les temps où on les

suppose écrites. On n'y dit pas un mot des hérétiques des trois premiers siècles, ni des autres affaires de l'Eglise dont les véritables ouvrages d'alors sont remplis. Ce qui prouve qu'elles ont été fabriquées postérieurement.

3°. Leurs dates sont presque toutes fausses. Leur auteur suit en général la chronologie du livre pontifical, qui de l'aveu de *Baronius* est très-fautive. C'est un indice pressant que cette collection n'a été composée que depuis le livre pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citations des passages de l'Ecriture, emploient la version appelée Vulgate, faite ou du moins revue & corrigée par *St Jérôme*. Donc elles sont plus récentes que *St Jérôme*.

5°. Enfin, elles sont toutes écrites d'un même style, qui est très-barbare, & en cela très-conforme à l'ignorance du huitième siècle: or, il n'est pas vraisemblable que tous les différens papes dont elles portent le nom aient affecté cette uniformité de style. On en peut conclure avec assurance que toutes ces décrétales sont d'une même main.

Outre ces raisons générales, chacune des pièces qui composent le recueil d'*Isidore*, porte avec elle des marques de supposition qui lui sont propres, & dont aucune n'a échappé à la critique sévère de *David Blondel*, à qui nous sommes principalement redevables des lumières que nous avons aujourd'hui sur cette compilation, qui n'est plus nommée que *les fausses décrétales*; mais les usages par elles introduits n'en subsistent pas moins dans une partie de l'Europe.

DÉFLORATION.

Il semble que le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Défloration*, fasse entendre qu'il n'était pas permis par les lois romaines de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui ôtât sa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan*, que le bourreau viola dans la prison avant de l'étrangler, pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir étranglé une pucelle, & pour satisfaire à la loi.

Premièrement, *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais existé; & si une fille de vingt ans, vierge ou non, avait commis un crime capital, elle aurait été punie comme une vieille mariée; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans, parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant aussi bien que son frère; & si la barbarie de *Tibère*, & la lâcheté du sénat les abandonnèrent au bourreau, ce fut contre toutes les lois. De telles horreurs ne se seraient pas commises du temps des *Scipions* & de *Caton* le censeur. *Cicéron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catilina* âgée de sept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* & le sénat de *Tibère* qui pussent outrager ainsi la nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans, & de l'étrangler ensuite, méritait d'être un des favoris de *Tibère*.

Heureusement *Tacite* ne dit point que cette

exécrable exécution soit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée, *tradunt ;* & ce qu'il faut bien observer, c'est qu'il ne dit point que la loi défendît d'infliger le dernier supplice à une vierge ; il dit seulement que la chose était inouie, *inauditum*. Quel livre immense on composerait de tous les faits qu'on a crus, & dont il fallait douter !

DÉJECTION.

Excrémens, leur rapport avec le corps de l'homme, avec ses idées & ses passions.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, & il n'a jamais pu seulement faire de la boue, quoiqu'il en soit pétri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait, qui béquetait, mais on n'a pu réussir à le faire digérer, & à former de vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui ayant été préparée par les glandes salivaires, ensuite par le suc gastrique, puis par la bile hépatique, & par le suc pancréatique, ayant fourni dans sa route un chyle qui s'est changé en sang, devient enfin ce composé fétide & putride, qui sort de l'intestin rectum par la force étonnante des muscles.

Il y a sans doute autant d'industrie & de puissance à former ainsi cette déjection qui rebute la vue, & à lui préparer les conduits qui servent à sa sortie, qu'à produire la se-

mence qui fit naître *Alexandre*, *Virgile* & *Newton*, & les yeux avec lesquels *Galilée* vit de nouveaux cieux. La décharge de ces excrémens est nécessaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pousse, & les évacue chez l'homme & chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme, avec tout son orgueil, naisse entre la matière fécale & l'urine, puisque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées, plus souvent ou plus rarement expulsées, plus ou moins putrides, décident de son caractère & de la plupart des actions de sa vie.

Sa merde commence à se former dans le duodenum quand ses alimens sortent de son estomac & s'impreignent de la bile de son foie. Qu'il ait une diarrhée, il est languissant & doux, la force lui manque pour être méchant. Qu'il soit constipé, alors les sels & les soufres de sa merde entrent dans son chyle, portent l'acrimonie dans son sang, fournissent souvent à son cerveau des idées atroces. Tel homme (& le nombre en est grand) n'a commis des crimes qu'à cause de l'acrimonie de son sang, qui ne venait que de ses excrémens par lesquels ce sang était altéré.

O homme! qui oses te dire l'image de DIEU, dis-moi si DIEU mange, & s'il a un boyau rectum?

Toi l'image de DIEU! & ton cœur & ton esprit dépend d'une selle!

Toi l'image de DIEU sur ta chaise percée! Le premier qui dit cette impertinence, la pro-

féra-t-il par une extrême bêtise, ou par un extrême orgueil?

Plus d'un penseur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle & immortelle pût venir je ne sais d'où, se loger pour si peu de temps entre de la matière fécale & de l'urine.

Qu'avons-nous, disent-ils, au-dessus des animaux? plus d'idées, plus de mémoire, la parole, & deux mains adroites. Qui nous les a données? celui qui donne des ailes aux oiseaux & des écailles aux poissons. Si nous sommes ses créatures, comment pouvons-nous être son image?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de DIEU que par la pensée. Ils nous répliquent que la pensée est un don de DIEU, qui n'est point du tout sa peinture; & que nous ne sommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laissons dire, & nous les renvoyons à messieurs de sorbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excrémens; & nous mangeons ceux de plusieurs animaux, ceux des grives, des bécasses, des ortolans, des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, & se borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières; mais ce cas est rare, & c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DÉLITS

DÉLITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la calomnie sont regardés comme des délits que la société condamne & réprime; mais ce qui est approuvé en Angleterre, & condamné en Italie, doit-il être puni en Italie comme un de ces attentats contre l'humanité entière? c'est-là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'est criminel que dans l'enceinte de quelques montagnes, ou entre deux rivières n'exige-t-il pas des juges plus d'indulgence que ces attentats qui sont en horreur à toutes les contrées? Le juge ne doit-il pas se dire à lui-même: je n'oserais punir à Raguse ce que je punis à Lorette. Cette réflexion ne doit-elle pas adoucir dans son cœur cette dureté qu'il n'est que trop aisé de contracter dans le long exercice de son emploi?

On connaît les Kermesses de la Flandre; ils étaient portés dans le siècle passé jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de noël dans quelques villes. D'abord paraissait un jeune homme à moitié nu avec des ailes au dos, il récitait l'*Ave Maria*, à une jeune fille qui lui répondait *fiat*, & l'ange la baisait sur la bouche; ensuite un enfant enfermé dans un grand coq de carton criait en imitant le chant du coq: *puer natus est nobis*. Un gros bœuf en mugissant disait *ubi*, qu'il prononçait

oubi, une brebis bêlait en criant *Bethléem*. Un âne criait *hihanus* pour signifier *eamus*: une longue procession précédée de quatre fous avec des grelots & des marottes fermait la marche. Il reste encore aujourd'hui des traces de ces dévotions populaires, que chez des peuples plus instruits on prendrait pour profanations. Un suisse de mauvaise humeur, & peut-être plus ivre que ceux qui jouaient le rôle du bœuf & de l'âne, se prit de parole avec eux dans Louvain, il y eut des coups de donnés, on voulut faire pendre le suisse qui échappa à peine.

Le même homme eut une violente querelle à la Haye en Hollande, pour avoir pris hautement le parti de *Barnevelt* contre un gomariste outré. Il fut mis en prison à Amsterdam, pour avoir dit que les prêtres sont le fléau de l'humanité & la source de tous nos malheurs. Eh quoi! disait-il, si l'on croit que les bonnes œuvres peuvent servir au salut, on est au cachot. Si l'on se moque d'un coq & d'un âne, on risque la corde. Cette aventure, toute burlesque qu'elle est, fait assez voir qu'on peut être répréhensible sur un ou deux points de notre hémisphère, & être absolument innocent dans le reste du monde.

DÉLUGE UNIVERSEL.

Nous commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel, parce qu'il est rapporté dans les saintes écritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle, 1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les sacrés cahiers sont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt & un pieds & demi de roi au-dessus des plus hautes montagnes, sans laisser son lit à sec, & sans violer en même temps toutes les lois de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs : ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée, l'arche n'aurait pu contenir, selon les lois de la physique, toutes les bêtes de l'univers & leur nourriture pendant si long-temps, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinocéros, les ours, les loups, les hiennes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons, & tous les animaux carnassiers, qui ne se nourrissent que de chair, seraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois, à la suite des Pensées de *Pascal*, une dissertation d'un marchand de Rouen nommé *le Pelletier*, dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux & les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envisager M. *le Pelletier*, architecte de l'arche, comme un visionnaire qui ne se connaissait pas en ménagerie, & le déluge comme un miracle adorable, terrible & incompréhensible à la faible

raiſon du ſieur *le Pelletier*, tout comme à la nôtre.

4°. Parce que l'impoſſibilité phyſique d'un déluge univerſel, par des voies naturelles, eſt démontrée en rigueur : en voici la démonſtration.

Toutes les mers couvrent la moitié du globe ; en prenant une meſure commune de leur profondeur vers les rivages & en haute mer on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvriſſent les deux hémiſphères ſeulement de cinq cents pieds, il faudrait non-ſeulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur ſur toute la terre habitable ; mais il faudrait encore une nouvelle mer pour envelopper notre Océan actuel ; ſans quoi les lois de la peſanteur & des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds que la terre ſupporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir, ſeulement de cinq cents pieds, le globe terraquée.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur, ce ſerait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun qu'il ſerait néceſſaire d'établir les uns ſur les autres pour égaler ſeulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan ſupérieur contiendrait tous les autres, & le dernier de tous ces Océans ſerait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette maſſe d'eau, il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer, il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge eſt un double miracle, & le plus grand qui ait jamais manifeſté la puiſſance de l'éternel ſouverain de tous les globes.

Nous ſommes très-ſurpris que des ſavans aient attribué à ce déluge quelques coquilles répandues çà & là ſur notre continent. (*)

Nous ſommes encore plus ſurpris de ce que nous liſons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique; on y cite un auteur qui dit des choſes ſi profondes (*a*) qu'on les prendrait pour creuſes. C'eſt toujours *Pluche*; il prouve la poſſibilité du déluge par l'hiſtoire des géans qui firent la guerre aux dieux.

Briarée, ſelon lui, eſt viſiblement le déluge, car il ſignifiait la *perte de la ſérénité*; & en quelle langue ſignifiait-il cette perte? en hébreu. Mais *briarée* eſt un mot grec qui veut dire *robuſte*. Ce n'eſt point un mot hébreu. Quand par haſard il le ſerait, gardons-nous d'imiter *Bochart* qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même de l'idiome hébraïque. Il eſt certain que les Grecs ne connaiſſaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoiſe.

Le géant *Othus* eſt auſſi en hébreu, ſelon *Pluche*, le *dérangement des ſaiſons*. Mais c'eſt encore un mot grec qui ne ſignifie rien, du moins que je ſache; & quand il ſignifierait quelque choſe, quel rapport s'il vous plaît avec l'hébreu?

Porphirion eſt un *tremblement de terre* en

(*) Voyez *Coquilles*.

(*a*) *Hiſt. du ciel*, tome I, depuis la page 105.

hébreu ; mais en grec c'eſt du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

Mimas, c'eſt une *grande pluie ;* pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *imitateur*, *comédien ;* & il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu ; car, ſelon *Pluche*, c'eſt la *fontaine du temps ;* mais malheureuſement en grec c'eſt du *bruit*.

Ephialtes, autre démonſtration du déluge en hébreu ; car *éphialtes*, qui ſignifie *ſauteur*, *oppreſſeur*, *incube* en grec, eſt, ſelon *Pluche*, un *grand amas de nuées*.

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux, qu'ils ne connaiſſaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces noms que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut ; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, ſelon lui, ſignifie l'*affaibliſſement du ſoleil*. Cela n'eſt pas vrai ; mais n'importe.

C'eſt ainſi que raiſonne *Pluche ;* c'eſt lui que cite l'auteur de l'article *Déluge* ſans le réfuter. Parle-t-il ſérieuſement ? ſe moque-t-il ? je n'en ſais rien. Tout ce que je ſais, c'eſt qu'il n'y a guère de ſyſtème dont on puiſſe parler ſans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à M. *Boulanger*, ne ſoit ſérieux ; en ce cas nous demandons ſi ce morceau eſt philoſophique ? La philoſophie ſe trompe ſi ſouvent que nous n'oſons prononcer contre M. *Boulanger*.

Nous oſons encore moins demander ce que

c'eſt que l'abyme qui ſe rompit, & les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. *Iſaac Voſſius* nie l'univerſalité du déluge, (*b*) *hoc eſt piè nugari*. *Calmet* la ſoutient en aſſurant que les corps ne pèſent dans l'air que par la raiſon que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas phyſicien, & la peſanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire & de reſpecter tout ce qui eſt dans la Bible ſans en comprendre un mot.

Je ne comprends pas comment DIEU créa une race pour la noyer & pour lui ſubſtituer une race plus méchante encore;

Comment ſept paires de toutes les eſpèces d'animaux non immondes vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, ſans que les loups mangeaſſent les brebis en chemin; & ſans que les éperviers mangeaſſent les pigeons, &c. &c.

Comment huit perſonnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans: car il fallut encore un an après la ceſſation du déluge pour alimenter tous ces paſſagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne ſuis pas comme M. *Pelletier*. J'admire tout; & je n'explique rien.

DÉMOCRATIE.

LE pire des États, c'eſt l'État populaire.

Cinna s'en explique ainſi à *Auguſte*. Mais auſſi *Maxime* ſoutient que

Le pire des États, c'eſt l'État monarchique.

(*b*) *Commentaire ſur la Genèſe*, page 197, &c.

Bayle ayant plus d'une fois, dans son dictionnaire, soutenu le pour & le contre, fait à l'article de *Périclès* un portrait fort hideux de la démocratie, & sur-tout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démocratie, qui est l'un de nos faiseurs de questions, nous envoie sa réfutation de *Bayle* & son apologie d'Athènes. Nous exposerons ses raisons. C'est le privilége de quiconque écrit de juger les vivans & les morts; mais on est jugé soi-même par d'autres, qui le feront à leur tour; & de siècle en siècle toutes les sentences sont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots : *Qu'on chercherait en vain, dans l'histoire de Macédoine, autant de tyrannie que l'histoire d'Athènes nous en présente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainsi, & probablement mon républicain qui le réfute est content de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes & celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *Thémistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à mort portés contre *Phocion* & contre *Socrate*, jugemens qui ressemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux absurdes & cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux,

victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le temps d'enterrer leurs morts après la victoire & pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule & si barbare, il porte un tel caractère de superstition & d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier* & contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de sorciers, &c. ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens qu'ils croyaient, d'après *Homère*, que les ames des morts étaient toujours errantes, à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux, & des vivans qui vous ont gagné une bataille, des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus sots & les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à présent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine; on verra que cette cour l'emporte prodigieusement sur Athènes en fait de tyrannie & de scélératesse.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaison à faire entre les crimes des grands qui sont toujours ambitieux, & les crimes du peuple qui ne veut jamais, & qui ne peut vouloir que la liberté & l'égalité. Ces deux sentimens *liberté* & *égalité*

ne conduiſent point droit à la calomnie, à la rapine, à l'aſſaſſinat, à l'empoiſonnement, à la dévaſtation des terres de ſes voiſins, &c.; mais la grandeur ambitieuſe & la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps & en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine, dont *Bayle* oppoſe la vertu à celle d'Athènes, qu'un tiſſu de crimes épouvantables pendant deux cents années de ſuite.

C'eſt *Ptolomée*, oncle d'*Alexandre le grand*, qui aſſaſſine ſon frère *Alexandre* pour uſurper le royaume.

C'eſt *Philippe* ſon frère qui paſſe ſa vie à tromper & à voler, & qui finit par être poignardé par *Pauſanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopâtre* & ſon fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle aſſaſſine *Aridée*.

Antigone aſſaſſine *Eumènes*.

Antigone Gonathas ſon fils empoiſonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe, épouſe ſa veuve, la chaſſe & s'empare de la citadelle.

Philippe ſon petit-fils empoiſonne *Démétrius*, & ſouille toute la Macédoine de meurtres.

Perſée tue ſa femme de ſa propre main & empoiſonne ſon frère.

Ces perfidies & ces barbaries ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Ainſi donc pendant deux ſiècles la fureur du deſpotiſme fait de la Macédoine le théâtre de tous les crimes; & dans le même eſpace de temps vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes ſouillé que de cinq ou ſix iniquités judiciaires, de cinq ou ſix jugemens

atroces, dont le peuple s'eſt toujours repenti, & dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après ſa mort, & lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il demanda pardon à *Phocion*, & lui éleva une ſtatue. Il demanda pardon aux ſix généraux condamnés avec tant de ridicule, & ſi indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accuſateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement auſſi bon que léger. Dans quel Etat deſpotique a-t-on jamais pleuré ainſi l'injuſtice de ſes arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raiſon. Le gouvernement populaire eſt donc par lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'eſt certainement pas la tyrannie & la cruauté : il y eut des républicains montagnards, ſauvages & féroces ; mais ce n'eſt pas l'eſprit républicain qui les fit tels, c'eſt la nature. L'Amérique ſeptentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civiliſée eſt dans la fable turque du dragon à pluſieurs têtes, & du dragon à pluſieurs queues. La multitude des têtes ſe nuit, & la multitude des queues obéit à une ſeule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne ſemble convenir qu'à un très-petit pays, encore faut-il qu'il ſoit heureuſement ſitué. Tout petit qu'il ſera, il fera beaucoup de fautes, parce qu'il ſera compoſé d'hommes. La diſcorde y régnera comme dans

un couvent de moines ; mais il n'y aura ni St Barthelemi, ni massacre d'Irlande, ni vêpres siciliennes, ni inquisition, ni condamnation aux galères pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer, à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre *Bayle*, j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suisses, & polis comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV*.

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie & la main, comme les Florentins du temps de *Medicis*.

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences & dans l'éloquence, du temps même de *Cicéron*.

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, & qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans, cent fois moins nombreux que les Juifs, & ayant perdu jusqu'à son nom, l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles & de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encore qu'Athènes, attirer pendant cent cinquante ans les regards de l'Europe, & son nom placé à côté du nom de Rome, dans le temps que Rome commandait encore aux rois, qu'elle condamnait un *Henri* souverain de la France, & qu'elle absolvait & fouettait un autre *Henri* le premier homme de son siècle ; dans le temps même que Venise conservait son ancienne splendeur, & que la nouvelle

république des sept Provinces-Unies étonnait l'Europe & les Indes par son établissement & par son commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi, & dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du vatican qui faisaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole & par les armes; & à l'aide d'un picard qui écrivait & d'un petit nombre de suisses qui combattit, elle s'affermit, elle triompha; elle put dire *Rome & moi*. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions, *Romanos rerum dominos*, & les pauvres habitans d'un coin de terre long-temps ignoré dans le pays de la pauvreté & des goîtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des *Turetins* pour ses *Démosthènes*, ses *Platons* & ses *Aristotes*.

L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le système de *Law*, plus chimérique & non moins funeste que ceux des supralapsaires & des infralapsaires, engage a dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, & ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou j

l'ai dit auſſi quelque part ; mais c'eût été une très-grande inadvertance. Les Eſpagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlaſcala très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été ſubjugué dans cette partie du monde eſt encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorſqu'il fut découvert ; & cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain eſt le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné, & avoir paſſé par bien des épreuves, pour ſe ſoumettre au gouvernement d'un ſeul.

En Afrique les Hottentots, les Cafres & pluſieurs peuplades de Nègres ſont des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de nègres ſont gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger ſont des républiques de ſoldats & de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates, pluſieurs hordes de Patanes, les Seiks n'ont point de rois ; ils éliſent des chefs quand ils vont piller.

Telles ſont encore pluſieurs ſociétés de tartarés. L'empire turc même a été très-long-temps une république de janiſſaires qui étranglaient ſouvent leur ſultan, quand leur ſultan ne les feſait pas décimer.

On demande tous les jours ſi un gouvernement républicain eſt préférable à celui d'un roi ? La diſpute finit toujours par convenir qu'il eſt fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même ; voyez ce qui leur en eſt arrivé : ils ont été preſque toujours battus & eſclaves ; & aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure ?

DÉMONIAQUES,

Possédés du démon, énergumènes, exorcisés;

ou plutôt,

Malades de la matrice, des pâles couleurs, hypocondriaques, épileptiques, cataleptiques, guéris par les émolliens de M. Pomme, grand exorciste.

Les vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'utérus, passèrent toujours pour être les victimes des esprits malins, des démons malfesans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appelait le *mal sacré*, & que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les symptômes étaient fort compliqués, c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de luxure, un de contraction, un de roideur, un d'éblouissement, un de *surdité*; & l'exorciseur avait à coup sûr un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine barath & des paroles; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres, mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'hiſtoire de *St Paulin*. Ce ſaint vit à la voûte d'une égliſe un pauvre démoniaque qui marchait ſous cette voûte ou ſur cette voûte, la tête en bas & les pieds en haut, à peu près comme une mouche. *St Paulin* vit bien que cet homme était poſſédé; il envoya vîte chercher à quelques lieues de là des reliques de *St Felix* de Nole : on les appliqua au patient comme des véſicatoires. Le démon qui ſoutenait cet homme contre la voûte s'enfuit auſſitôt, & le démoniaque tomba ſur le pavé.

Nous pouvons douter de cette hiſtoire en conſervant le plus profond reſpect pour les vrais miracles; & il nous ſera permis de dire que ce n'eſt pas ainſi que nous guériſſons aujourd'hui les démoniaques. Nous les ſaignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émolliens : voilà comme M. *Pomme* les traite; & il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Iſis* & de *Diane* ou autres n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui ſe diſent poſſédés pour gagner de l'argent, au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait ſouvent que des épileptiques ayant les fibres & les muſcles deſſéchés, peſaient moins qu'un pareil volume d'eau, & ſurnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle; on diſait : c'eſt un poſſédé ou un ſorcier; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la perſonne ſurnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui.

Dans le premier cas elle était exorcisée ; dans le second elle était brûlee.

C'est ainsi que nous avons raisonné & agi pendant quinze ou seize cents ans ; & nous avons osé nous moquer des Cafres ! c'est une exclamation qui peut souvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité fesait lire les vies des saints à sa belle-fille devant ses parens ; cette jeune personne un peu trop instruite, mais ne sachant pas l'orthographe, substitua le mot d'*histoires* à celui de *vies*. Sa marâtre, qui la haïssait, lui dit aigrement : *Pourquoi ne lisez-vous pas comme il y a* ? la petite fille rougit, trembla, n'osa répondre ; elle ne voulut pas déceler celle de ses compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confesseur de la maison prétendit que c'était le diable qui lui avait enseigné ce mot. La fille aima mieux se taire que se justifier : son silence fut regardé comme un aveu. L'inquisition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de sa mère, & que la confiscation appartenait de droit aux inquisiteurs : elle fut la cent-millième victime de la doctrine des démoniaques, des possédés, des exorcismes, & des véritables diables qui ont régné sur la terre.

DENIS (St) L'ARÉOPAGITE,

Et la fameuse éclipse.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels, & qui étant entièrement oubliés semblaient ne pas mériter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru devoir ne pas omettre *St Denis* surnommé l'*aréopagite*, qu'on a prétendu long-temps avoir été disciple de *St Paul* & d'un *Hierothée* compagnon de *St Paul*, qu'on n'a jamais connu. Il fut, dit-on, sacré évêque d'Athènes par *St Paul* lui-même. Il est dit dans sa vie qu'il alla rendre une visite dans Jérusalem à la Ste Vierge, & qu'il la trouva si belle & si majestueuse, qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'église d'Athènes, il alla conférer avec *St Jean* l'évangéliste à Ephèse, ensuite à Rome avec le pape *Clément*; de là il alla exercer son apostolat en France; *& sachant*, dit l'histoire, *que Paris était une ville riche, peuplée, abondante, & comme la capitale des autres, il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer & l'infidélité en ruine.*

On le regarda très-long-temps comme le premier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de ses historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les païens Parisiens le jetèrent alors dans un four chaud; il en sortit frais & en parfaite santé.

On le crucifia ; quand il fut crucifié il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* & *Eleuthère* ses compagons. Il y dit la messe ; *St Rustique* servit de diacre, & *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin, on les mena tous trois à Montmartre, & on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle ; le corps de *St Denis* se leva débout, prit sa tête entre ses mains, les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi, Domine, alleluia.* Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église, qui est la fameuse église de St Denis.

Métaphraste, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Rheims, disent qu'il fut martyrisé à l'âge de quatre-vingt-onze ans ; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix : (*a*) en quoi il est suivi par *Ribadeneira* savant auteur de la *Fleur des saints*. C'est sur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-sept ouvrages, dont malheureusement nous avons perdu six. Les onze qui nous restent, ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de St Victor*, *Albert* dit *le grand*, & plusieurs autres savans illustres.

Il est vrai que depuis que la saine critique s'est introduite dans le monde, on est convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un imposteur l'an 362 de notre ère, & il ne reste plus sur cela de difficultés.

(*a*) *Baron.* tome II, page 37.

De la grande éclipse observée par Denis.

CE qui a sur-tout excité une grande querelle entre les savans, c'est ce que rapporte un des auteurs inconnus de la vie de *St Denis*. On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diospolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'étant pas encore chrétien, il y fut témoin avec un de ses amis de la fameuse éclipse du soleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, & qu'il s'écria en grec : *Ou* DIEU *pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diversement rapportées par divers auteurs ; mais dès le temps d'*Eusèbe* de Césarée on prétendait que deux historiens, l'un nommé *Phlégon* & l'autre *Thallus*, avaient fait mention de cette éclipse miraculeuse. *Eusèbe* de Césarée cite *Phlégon*, mais nous n'avons plus ses ouvrages. Il disait, à ce qu'on prétend, que cette éclipse arriva la quatrième année de la deux-centième olympiade, qui serait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y a sur cette anecdote plusieurs leçons, & on peut se défier de toutes, d'autant plus qu'il reste à savoir si on comptait encore par olympiades du temps de *Phlégon* : ce qui est fort douteux.

Ce calcul important intéressa tous les astronomes ; *Hodgson*, *Wiston*, *Gale*, *Maurice* & le fameux *Halley* ont démontré qui n'y avait point eu d'éclipse de soleil cette année ; mais que dans la première année de la deux cent-deuxième olympiade, le 24 novembre, il en arriva une qui obscurcit le soleil pendant deux

minutes à une heure & un quart à Jérusalem.

On a encore été plus loin; un jésuite, nommé *Gresion* prétendit que les Chinois avaient conservé dans leurs annales, la mémoire d'une éclipse arrivée à peu près dans ce temps-là, contre l'ordre de la nature. On pria les Mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était assez plaisant de prier des astronomes de calculer une éclipse qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipse.

Il résulte de l'histoire de *St Denis* l'aréopagite, & du passage de *Phlégon*, & de la lettre du Jésuite *Gresion*, que les hommes aiment fort à en imposer. Mais cette prodigieuse multitude de mensonges, loin de faire du tort à la religion chrétienne, ne sert au contraire qu'à en prouver la divinité, puisqu'elle s'est affermie de jour en jour malgré eux. (*)

DÉNOMBREMENT.

SECTION PREMIÈRE.

Les plus anciens dénombremens que l'histoire nous ait laissés, sont ceux des Israélites. Ceux-là sont indubitables puisqu'ils sont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Israélites au nombre de six cents mille hommes de pied, parce que le texte ne les spécifie pas tribu par tribu;

(*) Voyez *Éclipse*.

(*a*) il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramassés se joignit à eux : ce n'est qu'un récit.

Le premier dénombrement circonstancié est celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, & que nous nommons les *Nombres*. (*b*) Par le recensement que *Moïse* & *Aaron* firent du peuple dans le désert, on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, six cents trois mille cinq cents cinquante hommes en état de porter les armes ; & si vous y joignez la tribu de Lévi supposée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez six cents cinquante-trois mille neuf cents trente-cinq hommes : auxquels il faut ajouter un nombre égal de vieillards, de femmes & d'enfans, ce qui composera deux millions six cents quinze mille sept cents quarante-deux personnes parties de l'Egypte.

Lorsque *David*, à l'exemple de *Moïse*, ordonna le recensement de tout le peuple ; (*c*) il se trouva huit cents mille guerriers des tribus d'Israël, & cinq cents mille de celle de Juda, selon le livre des Rois ; mais, selon les Paralipomènes, (*d*) on compta onze cents mille guerriers dans Israël, & moins de cinq cents mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Levi & Benjamin ; & les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux

(*a*) Exod. chap. XII, v. 37 & 38.

(*b*) Nomb. chap. I.

(*c*) Liv. II des Rois, chap. XXIV.

(*d*) Liv. I des Paralip. chap. XXI, v. 5.

autres, proportion gardée, le total des guerriers sera de dix-neuf cents vingt mille. C'est beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié est composée de rochers affreux & de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'est pas à nous d'entrer dans les raisons pour lesquelles le souverain arbitre des rois & des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïse*. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'est le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choisir la guerre, la famine ou la peste; *David* accepta la peste, & il en mourut soixante & dix mille juifs en trois jours.

St Ambroise dans son livre de la *pénitence*, & *saint Augustin* dans son livre contre *Fauste*, reconnaissent que l'orgueil & l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion est d'un grand poids, & nous ne pouvons que nous soumettre à leur décision, en éteignant toutes les lumières trompeuses de notre esprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombrement du temps d'*Esdras*, (*e*) lorsque la nation juive revint de la captivité. *Toute cette multitude*, disent également *Esdras* & *Néhémie*, (*f*) *étant comme un seul homme, se montait à quarante-deux mille trois cents soixante personnes*. Ils les nomment toutes par familles, & ils comptent le nombre des juifs de chaque

(*e*) Liv. I d'*Esdras*, ch. II, v. 64.

(*f*) Liv. II d'*Esdras* qui est l'hist. de *Néhémie*, ch. VII, v. 66.

famille & le nombre des prêtres. Mais non-seulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres & les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un & dans l'autre. Par le calcul d'*Esdras*, au lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cents dix-huit; & par celui de *Néhémie*; on en trouve trente & un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut sur cette mépriſe apparente, conſulter les commentateurs, & sur-tout dom *Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, & ajoutant encore ce qui leur manque à tous deux, réſout toute la difficulté. Il manque aux ſupputations d'*Esdras* & de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille ſept cents ſoixante & dix ſept perſonnes; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie: d'ailleurs s'il y avait quelque faute de copiſte, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement inſpiré.

Il eſt à croire que les grands rois voiſins de la Paleſtine, avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il eſt poſſible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui ſuivirent *Xercès*, (g) ſans y faire entrer ſon armée navale. Il compte dix-ſept cents mille hommes, & il prétend que pour parvenir à cette ſupputation, on les feſait paſſer en diviſions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-preſſés. Cette

(g) *Hérodote*, liv. VII, ou *Polymnie*.

méthode

méthode est bien fautive : car en se pressant un peu moins, il se pouvait aisément que chaque division de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'est nullement guerrière ; & il eût été beaucoup plus aisé de voir le complet, en faisant marcher les soldats par rang & par files.

Il faut encore observer combien il était difficile de nourrir dix-sept cents mille hommes dans le pays de la Grèce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter & de ce nombre & de la manière de le compter, & du fouet donné à l'Hellespont, & du sacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi persan qui ne la connoissait pas, & qui ne vénérait que le soleil, comme l'unique symbole de la Divinité.

Le dénombrement de dix sept cents mille hommes n'est pas d'ailleurs complet, de l'aveu même d'*Hérodote*, puisque *Xercès* mena encore avec lui tous les peuples de la Thrace & de la Macédoine, qu'il força, dit-il, chemin faisant, de le suivre, apparemment pour affamer plus vîte son armée. On doit donc faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes, & même modernes, suspendre son jugement & douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane, est celui que fit *Servius Tullius*, sixième roi de Rome. Il se trouva, dit *Tite-Live*, quatre-vingts mille combattans, tous citoyens romains. Cela suppose trois cents vingt mille citoyens au moins, tant vieillards que femmes & enfans : à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domestiques tant esclaves que libres.

Or on peut raisonnablement douter que le petit Etat romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (supposé qu'on puisse l'appeler *roi*) que sur environ trois mille bandits rassemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout son pays n'avait pas trois mille pas de circuit. *Servius* était le sixième chef ou roi de cette peuplade naissante. La règle de *Newton*, qui est indubitable pour les royaumes électifs, donne à chaque roi vingt & un ans de règne, & contredit par-là tous les anciens historiens qui n'ont jamais observé l'ordre des temps, & qui n'ont donné aucune date précise. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'est certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat qui n'avait pas cinq lieues en long & trois en large, & qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ses petites guerres presque continuelles, pût être peuplé de trois cents quarante mille ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui est la métropole du monde chrétien, où l'affluence des étrangers & des ambassadeurs de tant de nations doit servir à peupler la ville, où l'or coule de la Pologne, de la Hongrie, de la moitié de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, par mille canaux dans la bourse de la daterie, & doit faciliter encore la population, si d'autres causes l'interceptent.

L'histoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après sa fondation. Il ne serait point du tout surprenant que les histo-

riens eussent donné libéralement quatre-vingts mille guerriers à *Servius Tullius* au lieu de huit mille, par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand & plus vrai, s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il est plus beau de s'être élevé d'une si petite origine à tant de grandeur, que d'avoir eu le double des soldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'est jamais fait que des citoyens romains. On prétend que sous *Auguste* il était de quatre millions soixante-trois mille l'an 29 avant notre ère vulgaire, selon *Tillemont* qui est assez exact; mais il cite *Dion Cassius* qui ne l'est guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-sept mille hommes l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'Empire pour la première année de la même ère; mais il ne cite aucun auteur romain, & ne spécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* & *Suétone*; mais c'est très-mal-à-propos. Le cens dont parle *Suétone* n'est point un dénombrement de citoyens, ce n'est qu'une liste de ceux auxquels le public fournissait du blé.

Tacite ne parle au livre II que d'un cens établi dans les seules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Auguste* ne fit un dénombrement des autres sujets de son empire,

parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (*h*) qu'*Auguſte avait un mémoire écrit de ſa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires.* Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Caſſius ſpécifie un cens, (*i*) mais il n'articule aucun nombre.

Joſephe, dans ſes *antiquités*, dit (*k*) que l'an 759 de Rome (temps qui répond à l'onzième année de notre ère) *Cirénius*, établi alors gouverneur de Syrie, ſe fit donner une liſte de tous les biens des Juifs, ce qui cauſa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, & prouve ſeulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naiſſance de notre Sauveur, & non pas au temps de ſa naiſſance.

Voilà, ce me ſemble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguſte*. Si nous nous en rapportions à eux, JESUS-CHRIST ſerait né ſous le gouvernement de *Varus* & non ſous celui de *Cirénius*; il n'y aurait point eu de dénombrement univerſel. Mais *St Luc*, dont l'autorité doit prévaloir ſur *Joſephe*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Caſſius* & tous les écrivains de Rome, *St Luc* affirme poſitivement qu'il y eut un dénombrement univerſel de toute

(*h*) Annales, liv. I.

(*i*) Liv. XLIII.

(*k*) *Joſeph.*, liv. XVIII, ch. I.

la terre, & que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, sans même chercher à le concilier avec *Flavien Joſephe*, ni avec aucun autre hiſtorien.

Au reſte, ni le nouveau Teſtament, ni l'ancien ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'hiſtoire, mais pour nous annoncer des vérités ſalutaires, devant leſquelles tous les événemens & toutes les opinions devaient diſparaître. C'eſt toujours ce que nous répondons aux faux calculs, aux contradictions, aux abſurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de phyſique, & même de ſens commun, dont les philoſophes nous diſent ſans ceſſe que la ſainte écriture eſt remplie: nous ne ceſſons de leur dire qu'il n'eſt point ici queſtion de raiſon, mais de foi & de piété.

SECTION II.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur propoſer, de la part de DIEU, la famine, la guerre ou la peſte, pour les punir d'avoir voulu ſavoir leur compte. Aucun d'eux ne le ſait.

On conjecture, on devine, & toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui compoſent l'empire de Ruſſie, à vingt-quatre millions, ſur les mémoires qui m'ont été envoyés; mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je

connais très-peu de choſes que je vouluſſe garantir.

J'ai cru que l'Allemagne poſſède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me ſuis trompé d'un million ou deux, on ſait que c'eſt une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Eſpagne ſi je ne lui accorde que ſept millions de ſujets dans notre continent. C'eſt bien peu de choſe ; mais dom *Uſtariz*, employé dans le miniſtère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre ſeize & vingt millions. C'eſt une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au miniſtère de France. Quant aux villes capitales, les opinions ſont encore partagées. Paris, ſelon quelques calculateurs, a ſept cents mille habitans ; &, ſelon d'autres, cinq cents. Il en eſt ainſi de Londres, de Conſtantinople, du grand Caire.

Pour les ſujets du pape, ils feront la foule en paradis ; mais la foule eſt médiocre ſur terre. Pourquoi cela ? c'eſt qu'ils ſont ſujets du pape. *Caton* le cenſeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là ? (*)

DESTIN.

De tous les livres de l'Occident, qui ſont parvenus juſqu'à nous, le plus ancien eſt *Homère* : c'eſt là qu'on trouve les mœurs de

(*) Voyez *Population*.

l'antiquité profane, des héros grossiers, des dieux grossiers, faits à l'image de l'homme. Mais c'est-là que parmi les rêveries & les inconséquences on trouve aussi les semences de la philosophie, & sur-tout l'idée du destin qui est maître des dieux comme les dieux sont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut absolument combattre le magnanime *Achille*, & que pour cet effet il se met à fuir de toutes ses forces & fait trois fois le tour de la ville avant de combattre, afin d'avoir plus de vigueur; quand *Homère* compare *Achille* aux pieds légers qui le poursuit à un homme qui dort; quand madame *Dacier* s'extasie d'admiration sur l'art & le grand sens de ce passage; alors *Jupiter* veut sauver le grand *Hector* qui lui a fait tant de sacrifices: & il consulte les destinées; il pèse dans une balance les destins d'*Hector* & d'*Achille*; (*a*) il trouve que le troyen doit absolument être tué par le grec; il ne peut s'y opposer; & dès ce moment *Apollon*, le génie gardien d'*Hector*, est obligé de l'abandonner. Ce n'est pas qu'*Homère* ne prodigue souvent, & sur-tout en ce même endroit, des idées toutes contraires, suivant le privilége de l'antiquité; mais enfin, il est le premier chez qui on trouve la notion du destin. Elle était donc très en vogue de son temps.

Les pharisiens, chez le petit peuple juif, n'adoptèrent le destin que plusieurs siècles après. Car ces pharisiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-

(*a*) Iliade, liv. XXII.

nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des stoïciens aux anciennes idées juives. *St Jérôme* prétend même que leur secte n'est pas beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin ni d'*Homère*, ni des pharisiens pour se persuader que tout se fait par des lois immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire. Voici comme ils raisonnaient.

Ou le monde subsiste par sa propre nature, par ses lois physiques, ou un être suprême l'a formé selon ses lois suprêmes : dans l'un & l'autre cas ces lois sont immuables ; dans l'un & l'autre cas, tout est nécessaire ; les corps tendent vers le centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche ; tout est arrangé, engrené & limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux & d'idées ; il vient un temps où il perd nécessairement ses dents, ses cheveux & ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit pas ; il est aussi contradictoire que ce qui doit être, ne puisse pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la destinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature ; tu te trouverais au bout du compte plus puissant que DIEU.

Des

Des imbécilles disent : Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre ; d'autres qui font les capables disent : L'homme prudent fait lui-même son destin.

Nullum numen abest si sit prudentia, sed nos
Te facimus, fortuna, Deam cœloque locamus.

La fortune n'est rien ; c'est en vain qu'on l'adore.
La prudence est le Dieu qu'on doit seul implorer.

Mais souvent le prudent succombe sous sa destinée, loin de la faire ; c'est le destin qui fait les prudens.

De profonds politiques assurent que si on avait assassiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton*, & une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encore & mourir dans son lit ; ils ont raison ; il peuvent ajouter encore que si toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri sur un échafaud auprès de *Whitehall* ou *salle blanche* : mais les choses étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Ossat* était sans doute plus prudent qu'un fou des petites-maisons ; mais n'est-il pas évident que les organes du sage d'*Ossat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard sont différens de ceux d'une grue & d'une alouette.

Ton médecin a sauvé ta tante ; mais cer-

tainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a suivi. Il est clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeler, qu'il devait lui prescrire les drogues qui l'ont guérie, ou qu'on a cru l'avoir guérie, lorsque la nature était le seul médecin.

Un paysan croit qu'il a grêlé par hasard sur son champ, mais le philosophe sait qu'il n'y a point de hasard, & qu'il était impossible, dans la constitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui étant effrayés de cette vérité en accordent la moitié, comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers, & demandent répit pour le reste. Il y a, disent-ils, des événemens nécessaires, & d'autres qui ne le sont pas. Il serait plaisant qu'une partie de ce monde fût arrangée, & que l'autre ne le fût point; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, & qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du destin est absurde; mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal, d'autres à ne point raisonner du tout, d'autres à persécuter ceux qui raisonnent.

Quelques-uns vous disent: Ne croyez pas au fatalisme; car alors, tout vous paraissant inévitable, vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez

ni les richeſſes ni les honneurs, ni les louanges; vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez ſans mérite comme ſans pouvoir; aucun talent ne ſera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, Meſſieurs, nous aurons toujours des paſſions & des préjugés, puiſque c'eſt notre deſtinée d'être ſoumis aux préjugés & aux paſſions: nous ſaurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite & de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés & la main belle: nous ſerons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, & cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai néceſſairement la paſſion d'écrire ceci, & toi tu as la paſſion de me condamner; nous ſommes tous deux également ſots, également les jouets de la deſtinée. Ta nature eſt de faire du mal, la mienne eſt d'aimer la vérité, & de la publier malgré toi.

Le hibou qui ſe nourrit de ſouris dans ſa maſure, a dit au roſſignol: Ceſſe de chanter ſous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore; & le roſſignol a répondu: Je ſuis né pour chanter ici, & pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté? Je ne vous entends pas. Je ne ſais ce que c'eſt que cette liberté dont vous parlez; il y a ſi long-temps que vous diſputez ſur ſa nature, qu'aſſurément vous ne la connaiſſez pas. Si vous voulez, ou plutôt ſi vous pouvez examiner paiſiblement avec moi ce que c'eſt, paſſez à la lettre L.

DÉVOT.

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; elle dit : sois doux, simple, équitable ;
Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
La distance est cent fois plus grande, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

Boileau, satire XI.

Il est bon de remarquer, dans nos questions, que *Boileau* est le seul poëte qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point : la sainte évangile, mais le saint évangile. Ces inadvertances échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisé de mettre à la place :

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; mais il dit : sois doux, simple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de détroit de *Davis*, mais un détroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif, & c'est la source de la mépriſe. Car au temps de *Boileau*, perſonne en France n'apprenait l'anglais, qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac qui a inſpiré aux Français le goût de cette langue, & qui leur ayant fait connaître la philoſophie & la poéſie anglaiſe, a été pour cela perſécuté par des welches.

Venons à préſent au mot *dévot* ; il ſignifie *dévoué*, & dans le ſens rigoureux du terme,

cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines & aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'évangile, ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis ; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes ; leur faiblesse & leur frivolité les rendent excusables ; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abusent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit sérail mystique, composé de sept ou huit vieilles beautés, subjuguées par le poids de leur désœuvrement ; & presque toujours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant, point de vieille dévote sans un directeur. Oh ! que les Orientaux sont plus sensés que nous ! Jamais un bacha n'a dit : Nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires, qui est l'amant de ma sœur, & le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.

DICTIONNAIRE.

La méthode des dictionnaires, inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester ; & l'Encyclopédie imaginée par MM. d'*Alembert* & *Diderot*, achevée par eux

& par leurs associés avec tant de succès malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire*, doit suffire ; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges & des satires par ordre alphabétique : tel est le *Dictionnaire historique, littéraire & critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, & imprimée en 1758, en six volumes in-8°. sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la gazette ecclésiastique, écrivain redoutable*, disent-ils, *dont la flèche déjà comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en arrière, & est toujours teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans : A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum.*

On conviendra sans peine que *Jonathas*, fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles ecclésiastiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'est du ministre d'Etat qui a rendu de si grands services à la France ; point du tout, c'est d'un évêque de Montpellier. Il se plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illustre *Bourdier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, & qu'on n'ait pas dit

assez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet*, & à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer Glaciale. Il promet qu'il sera *vif, fort & piquant par principe de religion; qu'il rendra son visage plus ferme que le visage de ses ennemis, & son front plus dur que leur front, selon la parole d'Ezéchiel.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux & tous les ana, & il finit par espérer que le ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires qui ne sont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, & souvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuse de lui; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonaï* chez les Phéniciens; rien sur ces fêtes si antiques & si célèbres, sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes, ainsi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Isis* & tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse *Adkichomia* qui traduisit en vers les pseaumes de *David* au seizième siècle, & *Adkichomius* qui était apparemment son parent, & qui fit la *Vie de* JESUS-CHRIST en bas-allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur, sont accablés de louanges, & les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin*, procureur-général des tréforiers de

France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poëte & athée*.

Ce magistrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers, & n'a rien écrit sur la métaphysique ni sur la religion.

Il ajoute que *Boindin* sera mis par la postérité au rang des *Vanini*, des *Spinosa* & des *Hobbes*. Il ignore qu'*Hobbes* n'a jamais professé l'athéisme, qu'il a seulement soumis la religion à la puissance souveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée; que le mot d'*athée* même ne se trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accusé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philosophie d'*Aristote*, & pour avoir disputé aigrement & sans retenue contre un conseiller au parlement de Toulouse, nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conseiller *Dubourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin* & les livres des jansénistes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le savant *la Croze*, & l'article *Athéisme*.

Le vocabuliste traite *Boindin* de *scélérat*; ses parens voulaient attaquer en justice & faire punir un auteur qui mérite si bien le nom qu'il ose donner à un magistrat, à un savant estimable: mais le calomniateur se cachait sous un nom supposé comme la plupart des libellistes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parce

que *Boindin*, dont la mauvaise humeur était connue, a laissé un mémoire très-mal fait & très-téméraire, dans lequel il accuse *la Motte* le plus honnête homme du monde, un géomètre & un marchand quincaillier d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiste Rousseau*. Enfin, dans la liste des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ses excellentes dissertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très-distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satire de cet ingénieux & savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science & les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion*. Si *Vandale*, auteur de l'*Histoire des oracles*, & son rédacteur *Fontenelle* avaient vécu du temps des Grecs & de la république romaine, on pourrait dire avec raison qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons païens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrétienne en fesant voir que les prêtres païens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cause? *Jam proximus ardet Ucalegon*. Mais serait-ce insulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulsionnaires? Le gouvernement a fait plus, il les a punis sans être accusé d'irréligion.

Le libelliste ajoute qu'il soupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ses devoirs de chrétien que par mépris pour le christianisme même. C'est une étrange démence dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philosophe ne peut être

chrétien ; il faudrait les excommunier & les punir pour cela seul : car c'est assurément vouloir détruire le christianisme, que d'assurer qu'il est impossible de bien raisonner & de croire une religion si raisonnable & si sainte.

Des-Ivetaux, précepteur de *Louis XIII*, est accusé d'avoir vécu & d'être mort sans religion. Il semble que les compilateurs n'en aient aucune, ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable, ils cherchent par-tout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles, se complaît à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française, & des anecdotes aussi ridicules que fausses. C'est apparemment encore par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occasion de réfuter le conte absurde qui a tant couru, & qu'il répète fort mal-à-propos à l'article de l'abbé *Gédouin*, sur lequel il se fait un plaisir de tomber, parce qu'il avait été jésuite dans sa jeunesse : faiblesse passagère dont je l'ai vu se repentir toute sa vie.

Le dévot & scandaleux rédacteur du dictionnaire prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon l'Enclos*, le jour même qu'elle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas assurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illustres*. Une telle sottise n'est nullement vraisemblable ; & je puis certifier que rien n'est plus faux. On mettait autrefois cette anecdote sur le compte de l'abbé de *Châteauneuf*, qui n'était pas difficile en amour, & qui, disait-on, avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de

ſoixante ans, ou plutôt lui avait donné les ſiennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé de *Gédouin*, l'abbé de *Châteauneuf* & Mlle *l'Enclos*; je puis aſſurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans ſon viſage portait les marques les plus hideuſes de la vieilleſſe; que ſon corps en avait toutes les infirmités, & qu'elle avait dans l'eſprit les maximes d'un philoſophe auſtère.

A l'article *Deshoulières*, le rédacteur prétend que c'eſt elle qui eſt déſignée ſous le nom de *précieuſe* dans la ſatire de *Boileau* contre les femmes. Jamais perſonne n'eut moins ce défaut que Mme *Deshoulières*; elle paſſa toujours pour la femme du meilleur commerce; elle était très-ſimple & très-agréable dans la converſation.

L'article *la Motte* eſt plein d'injures atroces contre cet académicien, homme très-aimable, poëte philoſophe qui a fait des ouvrages eſtimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre ſon livre en ſix volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros eſt *Carré de Montgeron* qui préſenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulſionnaires dans le cimetière de St Médard; & ſon héros était un ſot qui eſt mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature & de la raiſon, exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libelliſtes à qui l'avidité d'un gain ſordide pourrait ſuſciter des imitateurs; d'autant plus que rien n'eſt ſi aiſé que de copier des livres par ordre alphabétique, & d'y ajouter des platitudes, des calomnies & des injures.

Extrait des réflexions d'un académicien, sur le dictionnaire de l'académie.

J'AURAIS voulu rapporter l'étymologie naturelle & incontestable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose.

Par exemple, j'observais que l'*inclémence* des airs est ridicule dans une histoire, parce que ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dérangemens, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilencielles, &c. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore, est consacrée à la poésie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je fesais voir dans quelle faute est tombé un historien qui parle de l'impuissance du roi *Alfonse* en n'exprimant pas si c'était celle de résister à son frère, ou celle dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irrésistible*, *incurable*, exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit: L'*impulsion irrésistible du génie* a très-bien rencontré, parce qu'en effet il s'agissait d'un grand génie qui

s'était livré à son talent malgré tous les obstacles. Les imitateurs qui ont employé cette expression pour des hommes médiocres, sont des plagiaires qui ne savent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encore enchâssé dans un vers que par l'industrieux *Racine*.

D'un incurable amour remèdes impuissans.

Voilà ce que *Boileau* appelle *des mots trouvés*.

Dès qu'un homme de génie a fait un usage nouveau d'un terme de la langue, les copistes ne manquent pas d'employer cette même expression mal-à-propos en vingt endroits, & n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul de ces mots trouvés, une seule expression neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce sont pour l'ordinaire des termes lâches, oiseux, rebattus, si mal mis en place qu'il en résulte un style barbare; & à la honte de la nation, ces ouvrages visigoths & vandales furent quelque temps prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, sur-tout quand ils furent protégés par je ne sais quelle dame qui ne s'y connaissait point du tout. On en est revenu aujourd'hui; & à un ou deux près, ils sont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je fesais voir à la lettre E que nos e muets

qui nous ſont reprochés par un italien, ſont préciſément ce qui forme la délicieuſe harmonie de notre langue. *Empire*, *couronne*, *diadème*, *épouvantable*, *ſenſible*; cet *e* muet qu'on fait ſentir, ſans l'articuler, laiſſe dans l'oreille un ſon mélodieux, comme celui d'un timbre qui raiſonne encore quand il n'eſt plus frappé. C'eſt ce que nous avons déjà répondu à un italien homme de lettres, qui était venu à Paris pour enſeigner ſa langue, & qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne ſentait pas la beauté & la néceſſité de nos rimes féminines; elles ne ſont que des *e* muets. Cet entrelacement de rimes maſculines & féminines fait le charme de nos vers.

De ſemblables obſervations ſur l'alphabet & ſur les mots, auraient pu être de quelque utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.

DIEU. DIEUX.

SECTION PREMIÈRE.

On ne peut trop avertir que ce dictionnaire n'eſt point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaiſſance d'un Dieu n'eſt point empreinte en nous par les mains de la nature, car tous les hommes auraient la même idée, & nulle idée ne naît avec nous. (*) Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre, &c. que nous recevons

(*) Voyez *Idée*.

dès que nos yeux & notre entendement s'ouvrent. Est-ce une idée philosophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philosophes.

D'où est donc dérivée cette idée? du sentiment & de cette logique naturelle qui se développe avec l'âge dans les hommes les plus grossiers. On a vu des effets étonnans de la nature, des moissons & des stérilités, des jours sereins & des tempêtes, des bienfaits & des fléaux, & on a senti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des sociétés, & on a eu besoin d'admettre des souverains de ces souverains nouveaux que la faiblesse humaine s'était donnés, des êtres dont le pouvoir suprême fît trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs égaux. Les premiers souverains ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puissance. Voilà les premiers pas; voilà pourquoi chaque petite société avait son Dieu. Ces notions étaient grossières, parce que tout l'était. Il est très-naturel de raisonner par analogie. Une société sous un chef ne niait point que la peuplade voisine n'eût aussi son juge, son capitaine; par conséquent elle ne pouvait nier qu'elle eût aussi son dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que son capitaine fut le meilleur, elle avait intérêt aussi à croire, & par conséquent elle croyait que son dieu était le plus puissant. De-là ces anciennes fables si long-temps généralement répandues, que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De-là tant de passages dans les livres hébreux qui décèlent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs que les

dieux de leurs ennemis existaient, mais que le dieu des Juifs leur était supérieur.

Cependant il y eut des prêtres, des mages, des philosophes dans les grands Etats où la société perfectionnée pouvait comporter des hommes oisifs occupés de spéculations.

Quelques-uns d'entr'eux perfectionnèrent leur raison jusqu'à reconnaître en secret un Dieu unique & universel. Ainsi, quoique chez les anciens Egyptiens on adorât *Osiri*, *Osiris*, ou plutôt *Osireth* (qui signifie *cette terre est à moi*) quoiqu'ils adorassent encore d'autres êtres supérieurs, cependant ils admettaient un Dieu suprême, un principe unique qu'ils appelaient *Knef*, & dont le symbole était une sphère posée sur le frontispice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur *Zeus*, leur *Jupiter*, maître des autres dieux qui n'étaient que ce que sont les anges chez les Babyloniens & chez les Hébreux, & les saints chez les chrétiens de la communion romaine.

C'est une question plus épineuse qu'on ne pense, & très-peu approfondie, si plusieurs dieux égaux en puissance pourraient subsister à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités. Nous arrivons à un très-petit nombre de certitudes; il y a quelque chose, donc il y a quelque chose d'éternel, car rien n'est produit de rien. Voilà une vérité certaine sur laquelle votre esprit se repose. Tout ouvrage qui nous montre des moyens & une fin annonce un ouvrier; donc cet univers composé

posé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très-puissant, très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude; mais cet artisan suprême est-il infini? est-il par-tout? est-il en un lieu? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée & nos faibles connaissances?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde; mais ma raison est impuissante à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle & subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure, c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est aussi éternel & existant par lui-même. DIEU & la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas? Des nations entières, des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la source du bien, l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans, maîtres absolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés & impuissans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, & l'autre ne peut faire le mal.

Si DIEU & la matière existent de toute éternité, comme l'antiquité l'a cru, voilà deux êtres nécessaires. Or, s'il y a deux êtres nécessaires, il peut y en avoir trente. Ces seuls

doutes, qui sont le germe d'une infinité de réflexions, servent au moins à nous convaincre de la faiblesse de notre entendement. Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la Divinité avec *Cicéron*. Nous n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que DIEU est infini négativement & non privativement, *formaliter & non materialiter*, qu'il est le premier, le moyen & le dernier acte, qu'il est par-tout sans être dans aucun lieu. Cent pages de commentaires sur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous n'avons ni degré, ni *point d'appui* pour monter à de telles connaissances. Nous sentons que nous sommes sous la main d'un être invisible : c'est tout, & nous ne pouvons faire un pas au-delà. Il y a une témérité insensée à vouloir deviner ce que c'est que cet être, s'il est étendu ou non, s'il existe dans un lieu ou non, comment il existe, comment il opère.(*)

SECTION II.

Je crains toujours de me tromper ; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaissaient un Dieu suprême. Il n'y a pas un seul livre, une médaille, un bas-relief, une inscription où il soit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars* & des autres dieux, comme d'un être formateur, souverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres

(*) Voyez *Création, infini.*

profanes que nous ayons, *Héſiode* & *Homère*, repréſentent leur *Zeus* comme ſeul lançant la foudre, comme ſeul maître des dieux & des hommes ; il punit même les autres dieux ; il attache *Junon* à une chaîne, il chaſſe *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des brachmanes, la première qui admit des créatures céleſtes, la première qui parla de leur rebellion, s'explique d'une manière ſublime ſur l'unité & la puiſſance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils ſont, ne viennent qu'après les Indiens ; ils ont reconnu un ſeul Dieu de temps immémorial, point de dieux ſubalternes, point de génies ou démons médiateurs entre DIEU & les hommes, point d'oracles, point de dogmes abſtraits, point de diſputes théologiques chez les lettrés ; l'empereur fut toujours le premier pontife, la religion fut toujours auguſte & ſimple : c'eſt ainſi que ce vaſte empire, quoique ſubjugué deux fois, s'eſt toujours conſervé dans ſon intégrité, qu'il a ſoumis ſes vainqueurs à ſes lois, & que malgré les crimes & les malheurs attachés à la race humaine, il eſt encore l'Etat le plus floriſſant de la terre.

Les mages de Chaldée, les Sabéens ne reconnaiſſaient qu'un ſeul Dieu ſuprême, & l'adoraient dans les étoiles qui ſont ſon ouvrage.

Les Perſans l'adoraient dans le ſoleil. La ſphère poſée ſur le frontiſpice du temple de Memphis, était l'emblême d'un Dieu unique & parfait, nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus* n'a jamais

été donné par les Romains qu'au seul *Jupiter*, *hominum fator atque deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (*a*)

Cette adoration d'un Dieu suprême est confirmée depuis *Romulus* jusqu'à la destruction entière de l'empire, & à celle de sa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des dieux secondaires & ridicules, & malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaissaient aucun, il est avéré que les magistrats & les sages adorèrent dans tous les temps un Dieu souverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous restent de cette vérité, je choisirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr qui florissait sous les *Antonins*, ces modèles de la vraie piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ses paroles dans son discours intitulé *De* DIEU *selon Platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

Les hommes ont eu la faiblesse de donner à DIEU *une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme; mais il est ridicule de s'imaginer, avec Homère, que Jupiter ou la suprême Divinité a les sourcils noirs & les cheveux d'or, & qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.*

Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité, toutes leurs réponses sont

(*a*) Le prétendu *Jupiter*, né en Crète, n'était qu'une fable historique ou poétique, comme celle des autres dieux. *Jovis*, depuis *Jupiter*, était la traduction du mot grec *Zeus*; & *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jehova*.

différentes. Cependant, au milieu de cette prodigieuse variété d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous, &c.

Que deviendront, après cet aveu formel & après les discours immortels des *Cicérons*, des *Antonins*, des *Epictètes*; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier & d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort & plus expressif? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à *St Augustin*; tous deux étaient philosophes & orateurs, du moins ils s'en piquaient: ils s'écrivaient librement; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion & un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, & la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

« Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit » sans commencement, & qui, sans avoir rien » engendré de semblable à lui, soit néanmoins » le père & le formateur de toutes choses, quel » homme est assez grossier, assez stupide pour » en douter? C'est celui dont nous adorons

» sous des noms divers l'éternelle puissance
» répandue dans toutes les parties du monde:
» ainsi honorant séparément, par diverses
» sortes de cultes, ce qui est comme ses di-
» vers membres, nous l'adorons tout entier.....
» qu'ils vous conservent ces dieux *subalternes*,
» sous les noms desquels & par lesquels, tout
» autant de mortels que nous sommes sur la
» terre, nous adorons le *père commun des*
» *dieux & des hommes*, par différentes sortes
» de cultes, à la vérité, mais qui s'accor-
» dent tous dans leur variété même, & ne
» tendent qu'à la même fin. »

Qui écrivait cette lettre? un numide, un homme du pays d'Alger.

Réponse d'Augustin.

« Il y a dans votre place publique deux sta-
» tues de *Mars*, nu dans l'une & armé dans
» l'autre, & tout auprès la figure d'un homme
» qui, avec trois doigts qu'il avance vers
» *Mars*, tient en bride cette divinité dange-
» reuse à toute la ville. Sur ce que vous me
» dites que de pareils dieux sont comme les
» membres du seul véritable Dieu, je vous
» avertis, avec toute la liberté que vous me
» donnez, de ne pas tomber dans de pareils
» sacriléges: car ce seul Dieu dont vous par-
» lez, est sans doute celui qui est reconnu de
» tout le monde, & sur lequel les ignorans
» conviennent avec les savans, comme quel-
» ques anciens ont dit. Or, direz-vous que
» celui dont la force, pour ne pas dire la
» cruauté, est réprimée par un homme mort,

» soit un membre de celui-là ? Il me ferait » aisé de vous pousser sur ce sujet, car vous » voyez bien ce qu'on pourrait dire sur cela ; » mais je me retiens, de peur que vous ne » disiez que ce sont les armes de la rhétori- » que que j'emploie contre vous plutôt que » celles de la vérité. » (*b*)

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces deux statues dont il ne reste aucun vestige ; mais toutes les statues dont Rome était remplie, le Panthéon & tous les temples consacrés à tous les dieux subalternes, & même aux douze grands dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus maximus*, DIEU *très-bon & très-grand*, ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, & ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon* qui n'existaient pas, & d'avoir conservé cette religion jusqu'au temps des *Théodoses*. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité, & jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux *Scipions*, aux *Catons*, aux *Metellus*, aux *Emiles*, aux *Cicérons*, aux *Varrons*, aux *Virgiles* & aux *Horaces*. (*)

(*b*) Traduct. de *Dubois*, précepteur du dernier duc de *Guise*.

(*) Voyez *Idolâtrie*.

Tous ces grands-hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême.

Warburton a calomnié *Cicéron* & l'ancienne Rome, (c) ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans son oraison pour *Flaccus* : *Il est indigne de la majesté de l'empire d'adorer un seul Dieu. Majestatem imperii non decuit ut unus tantùm Deus colatur.*

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraison pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de *Cicéron*. Il s'agit de quelques vexations dont on accusait *Flaccus* qui avait exercé la préture dans l'Asie mineure. Il était secrètement poursuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée : car ils avaient obtenu à force d'argent des priviléges à Rome, dans le temps même que *Pompée*, après *Crassus*, ayant pris Jérusalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre* fils d'*Aristobule*. *Flaccus* avait défendu qu'on fît passer des espèces d'or & d'argent à Jérusalem, parce que ces monnaies en revenaient altérées, & que le commerce en souffrait ; il avait fait saisir l'or qu'on y por-

(c) Préface de la II partie du tome II, de la légation de *Moïse*, p. 19.

tait

tait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, est encore dans le trésor; *Flaccus* s'est conduit avec autant de désintéressement que *Pompée*.

Ensuite *Cicéron*, avec son ironie ordinaire, prononce ces paroles: « Chaque pays a sa » religion, nous avons la nôtre. Lorsque Jé- » rusalem était encore libre, & que les Juifs » étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas moins » en horreur la splendeur de cet empire, la » dignité du nom romain, les institutions de » nos ancêtres. Aujourd'hui cette nation a fait » voir plus que jamais, par la force de ses » armes, ce qu'elle doit penser de l'empire » romain. Elle nous a montré par sa valeur » combien elle est chère aux dieux immortels; » elle nous l'a prouvé, en étant vaincue, dis- » persée, tributaire. »

Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum, à splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis abhorrebat: nunc verò, hoc magis, quod illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis: quam cara diis immortalibus esset, docuit, quod est victa, quod elocata, quod servata.

Il est donc très-faux que jamais ni *Cicéron* ni aucun romain ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un Dieu suprême. Leur *Jupiter*, ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehova* des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux secondaires. On ne peut trop inculquer cette grande vérité.

Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs ?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs ?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon ;* en s'adressant à *Saturnus* & à *Tellus* quand les Grecs s'adressaient à *Gé* & à *Chronos*.

Ils appelaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* & *Demiter*.

Leur *Neptune* était *Poseidon ;* leur *Vénus* était *Aphrodite ;* leur *Junon* s'appelait en grec *Era ;* leur *Proserpine*, *Coré ;* enfin, leur favori *Mars*, *Arès ;* & leur favorite *Bellone*, *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs & romains s'étaient-ils rencontrés, ou les uns avaient-ils pris des autres la chose dont ils déguisaient le nom ?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter les Grecs, se soient fait des dieux du ciel, du temps, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des dieux en Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien, il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter*, le maître de tous les dieux, n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre ? C'était *Jov*, *Jovis* chez les premiers Romains,

Zeus chez les Grecs; *Jehova* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette reſſemblance ne paraît-elle pas ſervir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaiſſance de l'être ſuprême ? connaiſſance confuſe à la vérité; mais quel homme peut l'avoir diſtincte ?

SECTION III.

Examen de Spinoſa.

SPINOSA ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agiſſante dans la matière, & feſant un tout avec elle.

Je dois conclure, dit-il, (*d*) *que l'être abſolu n'eſt ni penſée, ni étendue excluſivement l'un de l'autre, mais que l'étendue & la penſée ſont les attributs néceſſaires de l'être abſolu.*

C'eſt en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, *Ocellus Lucanus*, *Héraclite*, *Démocrite*, *Leucipe*, *Straton*, *Epicure*, *Pythagore*, *Diagore*, *Zenon* d'Elée, *Anaximandre* & tant d'autres. Il en diffère ſur-tout par ſa méthode, qu'il avait entièrement puiſée dans la lecture de *Deſcartes*, dont il a imité juſqu'au ſtyle.

Ce qui étonnera ſur-tout la foule de ceux qui crient *Spinoſa*, *Spinoſa*, & qui ne l'ont jamais lu, c'eſt ſa déclaration ſuivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour

(*d*) Page 13, édition de *Foppens*.

apaiſer des théologiens, pour ſe donner des protecteurs, pour déſarmer un parti; il parle en philoſophe ſans ſe nommer; ſans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici ſa profeſſion de foi.

Profeſſion de foi de Spinoſa.

« Si je concluais auſſi que l'idée de DIEU » compriſe ſous celle de l'infinité de l'univers, » (e) me diſpenſe de l'obéiſſance, de l'amour » & du culte, je ferais encore un plus perni» cieux uſage de ma raiſon: car il m'eſt évi» dent que les lois que j'ai reçues, non par » le rapport ou l'entremiſe des autres hommes, » mais immédiatement de lui, ſont celles que » la lumière naturelle me fait connaître pour » véritables guides d'une conduite raiſonnable. » Si je manquais d'obéiſſance à cet égard, je » pécherais non-ſeulement contre le principe » de mon être & contre la ſociété de mes pa» reils, mais contre moi-même, en me pri» vant du plus ſolide avantage de mon exiſ» tence. Il eſt vrai que cette obéiſſance ne » m'engage qu'aux devoirs de mon état, & » qu'elle me fait enviſager tout le reſte » comme des pratiques frivoles, inventées ſu» perſtitieuſement, ou pour l'utilité de ceux » qui les ont inſtituées.

» A l'égard de l'amour de DIEU, loin que » cette idée le puiſſe affaiblir, j'eſtime qu'au» cune autre n'eſt plus propre à l'augmenter,

(e) Page 44.

» puiſqu'elle me fait connaître que DIEU eſt » intime à mon être ; qu'il me donne l'exiſtence » & toutes mes propriétés ; mais qu'il me les » donne libéralement ſans reproche, ſans inté- » rêt, ſans m'aſſujettir à autre choſe qu'à ma » propre nature. Elle bannit la crainte, l'in- » quiétude, la défiance, & tous les défauts » d'un amour vulgaire ou intéreſſé. Elle me fait » ſentir que c'eſt un bien que je ne puis per- » dre, & que je poſsède d'autant mieux que » je le connais & que je l'aime. »

Eſt-ce le vertueux & tendre *Fénélon*, eſt-ce *Spinoſa* qui a écrit ces penſées ? Comment deux hommes ſi oppoſés l'un à l'autre ont-ils pu ſe rencontrer dans l'idée d'aimer DIEU pour lui-même, avec des notions de DIEU ſi différentes ? (*)

Il le faut avouer ; ils allaient tous deux au même but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être ; le ſaint archevêque en philoſophe perſuadé que DIEU eſt diſtingué de la nature, l'autre en diſciple très-égaré de *Deſcartes*, qui s'imaginait que DIEU eſt la nature entière.

Le premier était orthodoxe ; le ſecond ſe trompait, j'en dois convenir : mais tous deux étaient dans la bonne foi, tous deux eſtimables dans leur ſincérité comme dans leurs mœurs douces & ſimples ; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'Odyſſée & un cartéſien ſec, hériſſé d'argumens ; entre un très-bel eſprit de la cour de *Louis XIV*, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*,

(*) Voyez *Amour de* DIEU.

& un pauvre juif déjudaïsé, vivant avec trois cents florins de rente (*f*) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entr'eux quelque ressemblance, c'est que *Fénélon* fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, & l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison ; mais l'un se soumit & l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinosa.

Le grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinosa*. (*g*) Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que *Spinosa* avec sa substance universelle, ses modes & ses accidens, avait entendu autre chose que ce que *Bayle* entend, & que par conséquent *Bayle* peut avoir eu raison, sans avoir confondu *Spinosa*. J'ai toujours cru sur-tout que *Spinosa* ne s'entendait pas souvent lui-même, & que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts du spinosisme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinosa* pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance ; & il paraît par tout son livre, qu'il se fonde sur la mépriſe de

(*f*) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous & demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(*g*) Voyez l'article *Spinosa*, Dictionnaire de *Bayle*.

Descartes, que tout est plein. Or, il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que dans une balance égale un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de *Spinosa* ? Comment la substance d'une étoile entre laquelle & nous est un espace vide si immense, sera-t-elle précisément la substance de notre terre, la substance de moi-même, (*h*) la substance d'une mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinosa* admettant une substance infinie dont la pensée & la matière sont les deux modalités, admettant la substance qu'il appelle *Dieu*, & dont tout ce que nous voyons est mode ou accident, a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous sommes, dit *Spinosa*, des modes de cet être absolu, nécessaire, infini. Je dis à *Spinosa*, nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes; donc cet être infini, nécessaire, absolu, ne peut en être privé; donc il a volonté, desseins, puissance.

(*h*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas pressé cet argument, c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de *Newton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide est nécessaire pour le mouvement.

Je sais bien que plusieurs philosophes, & surtout *Lucrèce*, ont nié les causes finales; & je sais que *Lucrèce*, quoique peu châtié, est un très-grand poëte dans ses descriptions & dans sa morale; mais en philosophie, il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collége & d'un bedeau de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, & je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des causes finales; & je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que si *Spinosa* dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales, il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de l'*Etre en général & en particulier*.

Voici ses paroles.

« Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quelque instant, (*i*) pour admirer la merveilleuse dispensation de la nature, laquelle ayant enrichi la constitution de l'homme de tous les ressorts nécessaires pour prolonger jusqu'à certain terme la durée de sa fragile existence, & pour animer la connaissance qu'il a de lui-même par celle d'une infinité de choses éloignées, semble avoir exprès négligé de lui

(*i*) Page 14.

» donner des moyens pour bien connaître celle » dont il eſt obligé de faire un uſage plus or- » dinaire, & même des individus de ſa propre » eſpèce. Cependant, à le bien prendre, c'eſt » moins l'effet d'un refus que celui d'une ex- » trême libéralité, puiſque s'il y avait quel- » que être intelligent qui en pût pénétrer un » autre contre ſon gré, il jouirait d'un tel » avantage au-deſſus de lui, que par cela même » il ſerait exclus de la ſociété, au lieu que » dans l'état préſent, chaque individu jouiſſant » de lui-même avec une pleine indépendance, » ne ſe communique qu'autant qu'il lui con- » vient. »

Que conclurai-je de-là ? que *Spinoſa* ſe contrediſait ſouvent, qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des ſyſtèmes il ſe ſauvait tantôt ſur une planche, tantôt ſur une autre ; qu'il reſſemblait par cette faibleſſe à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Boſſuet*, à *Claude*, qui ſe ſont contredits quelquefois dans leurs diſputes ; qu'il était comme tant de métaphyſiciens & de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raiſon de toutes mes idées en métaphyſique, que je ſuis un animal très-faible, marchant ſur des ſables mouvans qui ſe dérobent continuellement ſous moi, & qu'il n'y a peut-être rien de ſi fou que de croire avoir toujours raiſon.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (*k*) *Spinoſa* ; mais êtes-vous auſſi dangereux qu'on le dit ?

(*k*) Il s'appelle *Baruc* & non *Benoît* : car il ne fut jamais baptiſé.

Je soutiens que non ; & ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, & qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux ? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour & par les dames.

SECTION IV.

Du Système de la nature.

L'AUTEUR du *Système de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes ; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinosa* : souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, & de se contredire comme tous les autres. Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique & en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie & utile, & soyons courts si nous pouvons.

(*t*) *L'ordre & le désordre n'existent point, &c.*

Quoi ! en physique, un enfant né aveuglé, ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce ? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, & l'irrégularité qui est le désordre ? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, & a bouché l'œsophage ? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, & souvent les conduits manquent d'ori-

(*t*) Première partie, page 60.

fices ; on eſt obligé d'y remédier : ce déſordre a ſa cauſe, ſans doute. Point d'effet ſans cauſe ; mais c'eſt un effet très-déſordonné.

L'aſſaſſinat de ſon ami, de ſon frère, n'eſt-il pas un déſordre horrible en morale ? Les calomnies d'un *Garaſſe*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucin* contre des janſéniſtes, & celles des janſéniſtes contre des jéſuites, les impoſtures des *Patouillet* & *Paulian* ne ſont-elles pas de petits déſordres ? La St Barthelemi, les maſſacres d'Irlande, &c. &c., ne ſont-ils pas des déſordres exécrables ? Ce crime a ſa cauſe dans des paſſions, mais l'effet eſt exécrable ; la cauſe eſt fatale ; ce déſordre fait frémir. Reſte à découvrir, ſi l'on peut, l'origine de ce déſordre ; mais il exiſte.

(*m*) *L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes & mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles ſont combinées d'une certaine façon.*

C'eſt-là préciſément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie ? l'auteur & le lecteur n'en ſavent rien. De-là les deux volumes du *Syſtème*, & tous les ſyſtèmes du monde ne ſont-ils pas des rêves ?

(*n*) *Il faudrait définir la vie, & c'eſt ce que j'eſtime impoſſible.*

Cette définition n'eſt-elle pas très-aiſée, très-commune ? la vie n'eſt-elle pas organiſation avec ſentiment ? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement ſeul de la matière, c'eſt ce dont il eſt impoſſible de donner une preuve : & ſi on ne peut le prouver,

(*m*) Page 69.
(*n*) Page 78.

pourquoi l'affirmer ? pourquoi dire tout haut, *je sais*, quand on se dit tout bas, *j'ignore* ?

(*o*) *L'on demandera ce que c'est que l'homme*, &c.

Cet article n'est pas assurément plus clair que les plus obscurs de *Spinosa*, & bien des lecteurs s'indigneront de ce ton si décisif que l'on prend sans rien expliquer.

(*p*) *La matière est éternelle & nécessaire, mais ses formes & ses combinaisons sont passagères & contingentes*, &c.

Il est difficile de comprendre comment la matière étant nécessaire, & aucun être libre n'existant, selon l'auteur, il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être & ne pas être : mais tout devant être d'une nécessité absolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal-à-propos *contingent*, est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C'est là où l'on se trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même, par une nécessité éternelle, il faut le démontrer comme une proposition d'*Euclide*, sans quoi vous n'appuyez votre système que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre-humain !

(*q*) *Si l'homme d'après sa nature est forcé d'aimer son bien-être, il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile & peut-être injuste*

(*o*) Page 80.

(*p*) Page 82.

(*q*) Page 152.

de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.

Cette maxime est encore plus exécrable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il serait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux sans souffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur serait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience, que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé; plaisir toujours empoisonné, plaisir qui mène au malheur. On acquiert en domptant ses vices la tranquillité, le témoignage consolant de sa conscience; on perd en s'y livrant son repos, sa santé; on risque tout. Aussi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu; & il n'avance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

(r) *Ceux qui rejettent avec tant de raison les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, & dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités, est un être de raison.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de DIEU? cette conséquence n'est-elle pas absurde? y a-t-il quelque contradiction à

(r) Page 167.

dire que DIEU nous donne des idées par nos sens ? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il est un être tout-puissant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées & nos sens comme tout le reste ? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'existe pas ; & c'est ce que l'auteur n'a point fait ; c'est même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire jusqu'à cette page du chap. X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, & à l'erreur étonnante sur laquelle il a élevé son système. Je dois absolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(*) *Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système.*

IL y avait en France vers l'an 1750 un jésuite anglais nommé *Néedham*, déguisé en séculier, qui servait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon* archevêque de Toulouse. Cet homme fesait des expériences de physique, & sur-tout de chimie.

Après avoir mis de la farine de seigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, & du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que son jus de mouton & son seigle avaient fait naître des anguilles, lesquelles même en produisaient bientôt d'autres ; & qu'ainsi une race d'anguilles se formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de seigle.

(*) Voyez *Anguilles*.

Un physicien qui avait de la réputation, ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que puisque l'on faisait des anguilles avec de la farine de seigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment, que la nature & la chimie produisaient tout; & qu'il était démontré qu'on peut se passer d'un DIEU formateur de toutes choses.

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme (*s*) malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central, disséquer des Patagons, pour connaître la nature de l'ame; enduire les malades de poix résine pour les empêcher de transpirer; exalter son ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme, & servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes, en niant un créateur, se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule système du jésuite *Néedham*, & le joignirent à celui de *Maillet*, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrenées & les Alpes, & que les hommes étaient originairement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses & en jambes dans la suite des temps,

(*s*) *Maupertuis*.

ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine & de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse & aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par M. *Spalanzani* un peu meilleur observateur que *Needham*.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Needham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant & judicieux de *Lucrèce*, se laissa surprendre au point que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII, pag. 361, les prétendues expériences de *Needham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du *Système de la nature*. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi.

(*t*) *En humectant de la farine avec de l'eau, & en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps, à l'aide du microscope, qu'il a produit des êtres organisés dont on croyait la farine & l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens.*

(*t*) Première partie, page 23. Voyez sur les anguilles de *Needham* le volume de *Physique*.

Quand

Quand cette sottise inouïe serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de DIEU ; car il se pourrait très-bien qu'il y eût un être suprême intelligent & puissant, qui ayant formé le soleil & tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que DIEU n'existe pas, & c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu : mais cet argument si méprisé est de *Cicéron* & de *Newton*. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui en observant le cours des astres, & l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux & des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle & sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont ! cela est-il concevable ? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance ? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune ; il ne prouve jamais rien, & il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion, mais quelle témérité !

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature ; il y avait là de la philosophie. Mais

je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante & pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations & pensées; à qui le dois-je? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le-moi donc; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu des scolastiques, un dieu composé de qualités discordantes, un dieu auquel on donne, comme à ceux d'*Homère*, les passions des hommes; un dieu capricieux, inconstant, vindicatif, inconséquent, absurde; mais il ne peut combattre le DIEU des sages. Les sages en contemplant la nature admettent un pouvoir intelligent & suprême. Il est peut-être impossible à la raison humaine destituée du secours divin de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet être? & de ce que personne sans être infini ne peut dire où il réside, il conclut qu'il n'existe pas. Cela n'est pas philosophique; car de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier, & que vous visiez l'effet d'une batterie de

canon, vous ne devriez pas dire : elle agit toute seule par sa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, qu'il n'y a point de DIEU, pour qu'on vous en croie sur votre parole ?

Enfin, sa grande objection est dans les malheurs & dans les crimes du genre-humain, objection aussi ancienne que philosophique ; objection commune, mais fatale & terrible, à laquelle on ne trouve de réponse que dans l'espérance d'une vie meilleure. Et quelle est encore cette espérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison. Mais j'ose dire que quand il nous est prouvé qu'un vaste édifice construit avec le plus grand art est bâti par un architecte quel qu'il soit, nous devons croire à cet architecte quand même l'édifice serait teint de notre sang, souillé de nos crimes, & qu'il nous écraserait par sa chute. Je n'examine pas encore si l'architecte est bon, si je dois être satisfait de son édifice, si je dois en sortir plutôt que d'y demeurer ; si ceux qui sont logés comme moi dans cette maison pour quelques jours, en sont contens. J'examine seulement s'il est vrai qu'il y ait un architecte, ou si cette maison remplie de tant de beaux appartemens & de vilains galetas, s'est bâtie toute seule.

SECTION V.

De la néceſſité de croire un être ſuprême.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me ſemble, n'eſt pas d'argumenter en métaphyſique, mais de peſer s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux miſérables & penſans, admettre un DIEU rémunérateur & vengeur, qui nous ſerve à la fois de frein & de conſolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités ſans eſpérances, & à nos crimes ſans remords?

Hobbes dit que ſi dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de DIEU, quelque citoyen en propoſait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU; un charlatan qui voudrait ſe faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui ſentant la faibleſſe humaine, ſa perverſité & ſa misère, cherchent un appui qui les ſoutienne dans les langueurs & dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* juſqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit ſon exiſtence; nous avons donc un beſoin perpétuel de conſolation & d'eſpoir. Votre philoſophie nous en prive. La fable de *Pandore* valait mieux, elle nous laiſſait l'eſpérance, & vous nous la raviſſez! La philoſophie, ſelon vous, ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non; mais vous

n'avez aucune démonstration du contraire. Il se peut qu'il y ait en nous une monade indestructible qui sente & qui pense, sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite. La raison ne s'oppose point absolument à cette idée, quoique la raison seule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage sur la vôtre? La mienne est utile au genre-humain, la vôtre est funeste; elle peut, quoi que vous en disiez, encourager les *Nérons*, les *Alexandres VI* & les *Cartouches*; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, *Epictète* croyaient que leur monade, de quelque espèce qu'elle fût, se rejoindrait à la monade du grand-être; & ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux, je ne vous dis pas avec *Pascal*: *Prenez le plus sûr*. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner; il faut juger, & notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras; je ne vous dis pas: Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire; tenez une queue de vache à la main; affublez-vous d'un scapulaire, soyez imbécille & fanatique pour acquérir la faveur de l'être des êtres. Je vous dis: Continuez à cultiver la vertu, à être bienfesant, à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature, & par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale & finale de tout; espérez avec moi que notre

monade qui raisonne sur le grand être éternel, pourra être heureuse par ce grand être même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant. Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie : Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage & m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un DIEU a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits ; dites, la superstition, qui règne sur notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'être suprême. Détestons ce monstre qui a toujours déchiré le sein de sa mère ; ceux qui le combattent sont les bienfaiteurs du genre-humain ; c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis, il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte & qu'il dévore.

Vous craignez qu'*en adorant* DIEU *on ne*

redevienne bientôt superstitieux & fanatique. Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant, on ne s'abandonne aux passions les plus atroces, & aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? le voici : DIEU, & des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits : & ils sont aujourd'hui en grand nombre ; ils sont à la tête des nations ; ils influent sur les mœurs publiques ; & d'année en année le fanatisme qui couvrait la terre se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223. *Si l'on présume des rapports entre l'homme & cet être incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des présens*, &c ; *si l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui.....* &c. &c. &c. Le grand mal de s'assembler aux temps des moissons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné ! qui vous dit de faire des présens à DIEU ! l'idée en est ridicule : mais où est le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grâces à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un *Grégoire VII* qui marche sur la tête des rois, ou un *Alexandre VI* souillant par un inceste le sein de sa fille qu'il a engendrée par un stupre, & assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins ; pourvu que dans une paroisse

ce prêtre ne soit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confesse, & employant cet argent à séduire les petites-filles qu'il catéchise ; pourvu que ce prêtre ne soit pas un *le Tellier*, qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori ; un *Warburton* qui viole les lois de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre, & qui calomnie quiconque n'est pas de son avis ? Ces derniers cas sont rares. L'état du sacerdoce est un frein qui force à la bienséance.

Un sot prêtre excite le mépris ; un mauvais prêtre inspire l'horreur : un bon prêtre, doux, pieux, sans superstition, charitable, tolérant, est un homme qu'on doit chérir & respecter. Vous craignez l'abus, & moi aussi. Unissons-nous pour le prévenir ; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société, quand il n'est pas perverti par le fanatisme, ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très-importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur ; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux, même sans DIEU, quoique vous ayez dit malheureusement que *dès que le vice rend l'homme heureux, il doit aimer le vice* : proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Par-tout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne sera qu'entre vous & quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne nous lit pas. Si quelque théologien voulait

voulait vous perſécuter, il ſerait un méchant, il ſerait un imprudent qui ne ſervirait qu'à vous affermir, & à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort; mais les Grecs n'ont point perſécuté *Épicure*, les Romains n'ont point perſécuté *Lucrèce*. Vous avez tort; mais il faut reſpecter votre génie & votre vertu, en vous réfutant de toutes ſes forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puiſſe rendre à DIEU, c'eſt de prendre ſa défenſe ſans colère; comme le plus indigne portrait qu'on puiſſe faire de lui eſt de le peindre vindicatif & furieux. Il eſt la vérité même: la vérité eſt ſans paſſions. C'eſt être diſciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux, & d'un eſprit inaltérable.

Je penſe avec vous que le fanatiſme eſt un monſtre mille fois plus dangereux que l'athéiſme philoſophique. *Spinoſa* n'a pas commis une ſeule mauvaiſe action. *Châtel* & *Ravaillac*, tous deux dévots, aſſaſſinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet eſt preſque toujours un philoſophe tranquille; le fanatique eſt toujours turbulent: mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre-humain. *Borgia* & ſes ſemblables ont fait preſqu'autant de mal que les fanatiques de Munſter & des Cévènes: je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet eſt de faire des athées de cour. C'eſt *Chiron* qui élève *Achille*; il le nourrit de moëlle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troye, & immolera douze captifs innocens à ſa vengeance.

DIEU nous garde d'un abominable prêtre

qui hache un roi en morceaux avec son couperet sacré, ou de celui qui, le casque en tête & la cuirasse sur le dos, à l'âge de soixante & dix ans, ose signer de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de... ou de... ou de...

Mais que DIEU nous préserve aussi d'un despote colère & barbare, qui ne croyant point un DIEU, serait son Dieu à lui-même; qui se rendrait indigne de sa place sacrée, en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose; qui sacrifierait sans remords ses amis, ses parens, ses serviteurs, son peuple à ses passions. Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, sont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU auquel nos ames peuvent se rejoindre, a fait des *Titus*, des *Trajans*, des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, & ces grands empereurs chinois, dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens & des plus vastes empires du monde; ces exemples suffisent pour ma cause; & ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'Etat, un seul homme un peu versé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de *Gilles* & de *Pierrot* à la foire. Une usur-

pation également odieuse & ridicule, fondée d'un côté sur la fraude, & de l'autre sur la bêtise, est minée chaque instant par la raison qui établit son règne. La bulle *in Cœna Domini*, le chef-d'œuvre de l'insolence & de la folie, n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'Etat, il est cassé sur le champ. Mais quoi! parce qu'on a chassé les jésuites, faut-il chasser DIEU? au contraire, il faut l'en aimer davantage.

SECTION VI.

Sous l'empire d'*Arcadius*, *Logomacos*, théologal de Constantinople, alla en Scythie, & s'arrêta au pied du Caucase, dans les fertiles plaines de Zephirim, sur les frontières de la Colchide. Le bon vieillard *Dondindac* était dans sa grande salle basse, entre sa grande bergerie & sa vaste grange; il était à genoux avec sa femme, ses cinq fils & ses cinq filles, ses parens & ses valets, & tous chantaient les louanges de DIEU après un léger repas. Que fais-tu là, idolâtre? lui dit *Logomacos*. Je ne suis point idolâtre, dit *Dondindac*. Il faut bien que tu sois idolâtre, dit *Logomacos*, puisque tu n'es pas grec. Çà, dis-moi, que chantais-tu dans ton barbare jargon de Scythie? Toutes les langues sont égales aux oreilles de DIEU, répondit le scythe; nous chantions ses louanges. Voilà qui est bien extraordinaire, reprit le théologal; une famille scythe qui prie DIEU sans avoir été instruite par nous! Il engagea

bientôt une conversation avec le scythe *Dondindac*, car le théologal savait un peu de scythe, & l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette conversation dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Constantinople.

LOGOMACOS.

Voyons si tu sais ton catéchisme. Pourquoi pries-tu DIEU ?

DONDINDAC.

C'est qu'il est juste d'adorer l'Être suprême de qui nous tenons tout.

LOGOMACOS.

Pas mal pour un barbare ! Et que lui demandes-tu ?

DONDINDAC.

Je le remercie des biens dont je jouis, & même des maux dans lesquels il m'éprouve ; mais je me garde bien de lui rien demander ; il sait mieux que nous ce qu'il nous faut ; & je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie.

LOGOMACOS.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dire quelque sottise. Reprenons les choses de plus haut. Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Dieu ?

DONDINDAC.

La nature entière,

LOGOMACOS.

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de DIEU ?

DONDINDAC.

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, & qui me punira si je fais mal.

LOGOMACOS.

Bagatelles, pauvretés que cela ! Venons à l'essentiel. DIEU est-il infini *secundùm quid*, ou selon l'essence ?

DONDINDAC.

Je ne vous entends pas.

LOGOMACOS.

Bête brute ! DIEU est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu ?

DONDINDAC.

Je n'en sais rien.... tout comme il vous plaira.

LOGOMACOS.

Ignorant ! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, & qu'un bâton n'ait pas deux bouts ? voit-il le futur comme futur ou comme présent ? comment fait-il pour tirer l'être du néant, & pour anéantir l'être ?

DONDINDAC.

Je n'ai jamais examiné ces choses.

LOGOMACOS.

Quel lourdaut ! allons, il faut s'abaisser, se

proportionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puisse être éternelle ?

DONDINDAC.

Que m'importe qu'elle existe de toute éternité, ou non ; je n'existe pas moi de toute éternité. DIEU est toujours mon maître ; il m'a donné la notion de la justice, je dois la suivre ; je ne veux point être philosophe, je veux être homme.

LOGOMACOS.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'est-ce que DIEU ?

DONDINDAC.

Mon souverain, mon juge, mon père.

LOGOMACOS.

Ce n'est pas là ce que je demande. Quelle est sa nature ?

DONDINDAC.

D'être puissant & bon.

LOGOMACOS.

Mais est-il corporel ou spirituel ?

DONDINDAC.

Comment voulez-vous que je le sache ?

LOGOMACOS.

Quoi ! tu ne sais pas ce que c'est qu'un esprit ?

DONDINDAC.

Pas le moindre mot : à quoi cela me servirait-il ? en serais-je plus juste ? serais-je

meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen ?

LOGOMACOS.

Il faut absolument t'apprendre ce que c'est qu'un esprit ; c'est, c'est, c'est.... Je te dirai cela une autre fois.

DONDINDAC.

J'ai bien peur que vous me disiez moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une question. J'ai vu autrefois un de vos temples ; pourquoi peignez-vous DIEU avec une grande barbe ?

LOGOMACOS.

C'est une question très-difficile & qui demande des instructions préliminaires.

DONDINDAC.

Avant de recevoir vos instructions, il faut que je vous compte ce qui m'est arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin ; j'entendis une taupe qui raisonnait avec un hanneton : Voilà une belle fabrique, disait la taupe ; il faut que ce soit une taupe bien puissante qui ait fait cet ouvrage. Vous vous moquez, dit le hanneton, c'est un hanneton tout plein de génie qui est l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai résolu de ne jamais disputer.

DIOCLÉTIEN.

APRÈS plusieurs règnes faibles ou tyranniques, l'empire romain eut un bon empereur dans *Probus*, & les légions le massacrèrent. Elles élurent *Carus*, qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre, lorsqu'il faisait la guerre aux Perses. Son fils *Numérien* fut proclamé par les soldats. Les historiens nous disent sérieusement, qu'à force de pleurer la mort de son père, il en perdit presque la vue, & qu'il fut obligé, en faisant la guerre, de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père, nommé *Aper*, le tua dans son lit pour se mettre sûr le trône : mais un druide avait prédit dans les Gaules à *Dioclétien*, l'un des généraux de l'armée, qu'il serait immédiatement empereur après avoir tué un sanglier ; or, un sanglier se nomme en latin *aper*. *Dioclétien* assembla l'armée, tua de sa main *Aper* en présence des soldats, & accomplit ainsi la prédiction du druide. Les historiens qui rapportent cet oracle méritaient de se nourrir du fruit de l'arbre que les druides révéraient. Il est certain que *Dioclétien* tua le beau-père de son empereur ; ce fut là son premier droit au trône : le second, c'est que *Numérien* avait un frère nommé *Carin*, qui était aussi empereur, & qui, s'étant opposé à l'élévation de *Dioclétien*, fut tué par un des tribuns de son armée. Voilà les droits de *Dioclétien* à l'empire. Depuis long-temps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie, de la petite ville Dioclée, dont il avait pris le nom. S'il est vrai que son père ait été laboureur, & que lui-même, dans sa jeunesse, ait été esclave d'un sénateur nommé *Anulinus*, c'est-là son plus bel éloge : il ne pouvait devoir son élévation qu'à lui-même : il est bien clair qu'il s'était concilié l'estime de son armée, puisqu'on oublia sa naissance pour lui donner le diadème. *Lactance*, auteur chrétien, mais un peu partial, prétend que *Dioclétien* était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que des soldats romains aient choisi un poltron pour les gouverner, & que ce poltron eût passé par tous les degrés de la milice. Le zèle de *Lactance* contre un empereur païen est très-louable, mais il n'est pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions, qui défesaient leurs empereurs avec autant de facilité qu'elles les faisaient : c'est encore une preuve, malgré *Lactance*, qu'il fut aussi grand prince que brave soldat. L'empire reprit bientôt sous lui sa première splendeur. Les Gaulois, les Africains, les Egyptiens, les Anglais soulevés en divers temps, furent tous remis sous l'obéissance de l'empire : les Perses mêmes furent vaincus. Tant de succès au dehors, une administration encore plus heureuse au dedans, des lois aussi humaines que sages qu'on voit encore dans le *Code Justinien*, Rome, Milan, Autun, Nicomédie, Carthage, embellies par sa munificence ; tout lui concilia le respect & l'amour de l'Orient & de l'Occident, au point que deux cents quarante ans après sa mort on

comptait encore & on datait de la première année de son règne, comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'est ce qu'on appelle l'*ère de Dioclétien*; on l'a appelée aussi l'*ère des martyrs* : mais c'est se tromper évidemment de dix-huit années : car il est certain qu'il ne persécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était si éloigné, que la première chose qu'il fit étant empereur, ce fut de donner une compagnie de gardes prétoriennes à un chrétien nommé *Sébastien*, qui est au catalogue des saints.

Il ne craignit point de se donner un collégue à l'empire dans la personne d'un soldat de fortune comme lui ; c'était *Maximien Hercule* son ami. La conformité de leurs fortunes avait fait leur amitié. *Maximien Hercule* était aussi né de parens obscurs & pauvres, & s'était élevé comme *Dioclétien* de grade en grade par son courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce *Maximien* d'avoir pris le surnom d'*Hercule*, & à *Dioclétien* d'avoir accepté celui de *Jovien*. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'église qui s'appellent *Hercule*, & des bourgeois qui s'appellent *César* & *Auguste*.

Dioclétien créa encore deux césars ; le premier fut un autre *Maximien* surnommé *Galérius*, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il semblait que *Dioclétien*, le plus fastueux des hommes, lui qui le premier introduisit de se faire baiser les pieds, mît sa grandeur à placer sur le trône des césars des hommes nés dans la condition la plus abjecte. Un esclave

& deux payſans étaient à la tête de l'empire, & jamais il ne fut plus floriſſant.

Le ſecond céſar qu'il créa était d'une naiſſance diſtinguée; c'était *Conſtance Chlore*, petit-neveu par ſa mère de l'empereur *Claude II*. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette aſſociation pouvait produire par année quatre guerres civiles; mais *Dioclétien* ſut tellement être le maître de ſes aſſociés qu'il les obligea toujours à le reſpecter, & même à vivre unis entr'eux. Ces princes avec le nom de Céſars n'étaient au fond que ſes premiers ſujets: on voit qu'il les traitait en maître abſolu; car lorſque le céſar *Galérius* ayant été vaincu par les Perſes vint en Méſopotamie lui rendre compte de ſa défaite, il le laiſſa marcher l'eſpace d'un mille auprès de ſon char, & ne le reçut en grâce que quand il eut réparé ſa faute & ſon malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après en 297 d'une manière bien ſignalée. Il battit le roi de Perſe en perſonne. Ces rois de Perſe ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles, de mener dans leurs armées leurs femmes, leurs filles & leurs eunuques. *Galère* prit comme *Alexandre* la femme & toute la famille du roi de Perſe, & les traita avec le même reſpect. La paix fut auſſi glorieuſe que la victoire: les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains, des ſables de Palmyrène juſqu'à l'Arménie.

Dioclétien & *Galère* allèrent à Rome étaler un triomphe inouï juſqu'alors: c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perſe & ſes enfans en-

chaînés. Tout l'empire était dans l'abondance & dans la joie. *Dioclétien* en parcourait toutes les provinces; il allait de Rome en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin, soit pour veiller de plus près sur les Perses & sur les Barbares, soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que *Galère* commença la persécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laissés en repos jusque-là, & pourquoi furent-ils maltraités alors? *Eusèbe* dit qu'un centurion de la légion Trajane, nommé *Marcel*, qui servait dans la Mauritanie, assistant avec sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de *Galère*, jeta par terre sa ceinture militaire, ses armes & sa baguette de sarment qui était la marque de son office, disant tout haut qu'il était chrétien, & qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de mort par le conseil de guerre. C'est-là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire; & l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle désertion publique ne fût point autorisée. Le zèle de *Marcel* était très-pieux, mais il n'était pas raisonnable. Si dans la fête qu'on donnait en Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire, la loi n'ordonnait point à *Marcel* d'en manger; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la sédition; & il

n'y a point de pays au monde, où l'on ne punît une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de *Marcel*, il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais, & même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles *Galère* demanda instamment à *Dioclétien* qu'on abattît cette église; mais ils nous apprennent que *Dioclétien* fut très-long-temps à se déterminer: il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela ce soit lui qu'on appelle *persécuteur*. Enfin, en 303 l'église fut abattue; & on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur & de toute dignité. Puisqu'on les en privait, il est évident qu'ils en avaient. Un chrétien arracha & mit en pièces publiquement l'édit impérial: ce n'était pas là un acte de religion; c'était un emportement de révolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un zèle indiscret, qui n'était pas selon la science, attira cette persécution funeste. Quelque temps après, le palais de *Galère* brûla; il en accusa les chrétiens; & ceux-ci accusèrent *Galère* d'avoir mis le feu lui-même à son palais, pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accusation de *Galère* paraît fort injuste; celle qu'on intente contre lui ne l'est pas moins; car l'édit étant déjà porté, de quel nouveau prétexte avait-il besoin? S'il avait fallu en effet une nouvelle raison pour engager *Dioclétien* à persécuter, ce serait seulement une nouvelle preuve de la peine qu'eût *Dioclétien* à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés; cela

ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux ressorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il est difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés, toutes ces mutilations, ces langues arrachées, ces membres coupés & grillés, & tous ces attentats à la pudeur, faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels supplices. Il se peut que l'aversion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonnés par les empereurs ni par le sénat.

Il est bien vraisemblable que la juste douleur des chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les *Actes sincères* nous racontent que l'empereur étant dans Antioche, le préteur condamna un petit enfant chrétien nommé *Romain* à être brûlé; que des Juifs présens à ce supplice se mirent méchamment à rire, en disant: *Nous avons eu autrefois trois petits enfans, Sidrac, Midrac & Abdenago, qui ne brûlèrent point dans la fournaise ardente, mais ceux-ci y brûlent.* Dans l'instant, pour confondre les Juifs, une grande pluie éteignit le bûcher, & le petit garçon en sortit sain & sauf, en demandant: *Où est donc le feu?* Les *Actes sincères* ajoutent que l'empereur le fit délivrer, mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'est guère possible de croire qu'un juge ait fait couper la langue à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui suit est plus singulier. On prétend

qu'un vieux médecin chrétien nommé *Ariſton*, qui avait un biſtouri tout prêt, coupa la langue de l'enfant pour faire ſa cour au préteur. Le petit *Romain* fut auſſitôt renvoyé en priſon. Le geolier lui demanda de ſes nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit, avant cette opération, était extrêmement bégue, mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuſe. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin; il jura que l'opération avait été faite dans les règles de l'art, & montra la langue de l'enfant qu'il avait conſervée proprement dans une boîte comme une relique. *Qu'on faſſe venir*, dit-il, *le premier venu; je m'en vais lui couper la langue en préſence de votre majeſté, & vous verrez s'il pourra parler.* La propoſition fut acceptée. On prit un pauvre homme, à qui le médecin coupa juſte autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant; l'homme mourut ſur le champ.

Je veux croire que les *Actes* qui rapportent ce fait, ſont auſſi *ſincères* qu'ils en portent le titre: mais ils ſont encore plus ſimples que ſincères; & il eſt bien étrange que *Fleuri* dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique* rapporte un ſi prodigieux nombre de faits ſemblables, bien plus propres au ſcandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303, où l'on prétend que *Dioclétien* était préſent à toute cette belle aventure dans Antioche, il était à Rome, & qu'il paſſa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome

en sa présence que *St Geneſt* comédien se convertit sur le théâtre en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de *Plaute* & de *Térence* ne subsistait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie*, ou *la farce italienne*, semble avoir pris naissance dans ce temps-là. *St Geneſt* représentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : *Je me sens pesant*, dit *Geneſt* : *Veux-tu que nous te rabotions pour te rendre plus léger ?* lui dit le médecin : *Non*, répondit *Geneſt*, *je veux mourir chrétien, pour ressuſciter avec une belle taille.* Alors des acteurs habillés en prêtres & en exorcistes viennent pour le baptiser ; dans le moment *Geneſt* devint en effet chrétien ; & au lieu d'achever son rôle, il se mit à prêcher l'empereur & le peuple. Ce sont encore les *Actes sincères* qui rapportent ce miracle.

Il est certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais aussi il n'est pas vrai que les provinces fussent inondées de sang, comme on se l'imagine. Il est fait mention d'environ deux cens martyrs, vers ces derniers temps de *Dioclétien*, dans toute l'étendue de l'empire romain ; & il est avéré par les lettres de *Conſtantin* même, que *Dioclétien* eut bien moins de part à la persécution que *Galère*.

Dioclétien tomba malade cette année ; & se sentant affaibli, il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'est pas aisé de savoir si cette abdication fut forcée ou non. Ce qui est certain, c'est qu'ayant recouvré la santé, il vécut encore neuf ans, aussi honoré que paisible dans sa retraite

retraite de Salone au pays de sa naissance. Il disait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de sa retraite ; & lorsqu'on le pressa de remonter sur le trône, il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de sa vie, & qu'il prenait plus de plaisir à cultiver son jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits, sinon, qu'avec de très-grands défauts, il régna en grand empereur, & qu'il acheva sa vie en philosophe ?

DE DIODORE DE SICILE ET D'HÉRODOTE.

Il est juste de commencer par *Hérodote*, comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula sa comique rapsodie : *Apologie d'Hérodote*, on sait assez que son dessein n'était pas de justifier les contes de ce père de l'histoire ; il ne voulait que se moquer de nous, & faire voir que les turpitudes de son temps étaient pires que celles des Egyptiens & des Perses. Il usa de la liberté que se donnait tout protestant contre ceux de l'Eglise catholique, apostolique & romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fausses reliques supposées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire que si les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats & des oignons, les catholiques adoraient des os de morts. Il ose les appeler dans

son discours préliminaire, *théophages*, & même *théokèses*. (a) Nous avons quatorze éditions de ce livre : car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun, autant que nous regimbons contre celles qui s'adressent à nos personnes en notre propre & privé nom.

Henri Etienne ne se servit donc d'*Hérodote* que pour nous rendre exécrables & ridicules. Nous avons un dessein tout contraire : nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs, depuis *Guichardin*, sont en général aussi sages, aussi vraies que celles de *Diodore* & d'*Hérodote* sont folles & fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire, dès le commencement de son ouvrage : *Les historiens perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre*, &c. Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golfe de Suez, qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel ils eussent côtoyé l'Ethiopie, passé la ligne, doublé le cap des Tempêtes, appelé depuis le *cap de Bonne-Espérance*, remonté au loin entre l'Afrique & l'Amérique, qui est le seul chemin, repassé la ligne, entré de l'Océan dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule : ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues

(a) *Théokèses* signifie *qui rend Dieu à la selle*, proprement *ch. . . . . Dieu* : ce reproche affreux, cette injure aviliſſante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques : preuve évidente que les livres n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence sur le peuple.

marines, dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens, c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus* : après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe*, fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après, vient *Candale*, roi de Lydie, qui rencontrant un de ses soldats aux gardes, nommé *Gigès*, lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas. La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison : Il faut que tu meures, ou que tu assassines mon mari, & que tu règnes avec moi ; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion*, porté par un marsouin sur la mer, du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan : ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (& qui n'aime pas les contes ?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphes, qui tantôt devine que *Créfus* fait cuire un quartier d'agneau & une tortue dans une tourtière de cuivre, & tantôt lui prédit qu'il sera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaises dont toute l'histoire ancienne regorge, en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens, au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames de deux

jours l'un, sans manger pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de *Cyrus ?* Son grand-père le mède *Astiage* qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que sa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raisins. Et là-dessus, le bon homme *Astiage* ordonne à un *Harpage*, autre grec, de faire tuer son petit-fils *Cyrus :* car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Astiage*, qui était prudent & juste, fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*, & le fait manger à son père, selon l'usage des anciens héros.

8°. *Hérodote*, non moins bon naturaliste qu'historien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment, devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarbek quand les Turcs en seront chassés par *Catherine II*, qui a de très-beaux blés aussi, mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-honnête & très-édifiant chez *Hérodote*, c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone, & dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir

de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très-vraisemblable chez les Orientaux, qui ont toujours renfermé les dames, & qui plus de dix siècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes. (*b*) Je m'arrête ; si quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il sera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, sept siècles après *Hérodote*, est de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités & la physique. L'abbé *Terrasson* nous disait : Je traduis le texte de *Diodore* dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez M. de *la Faye ;* & quand on riait, il disait : Vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* est la charmante description de l'île Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile*. Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue, de la myrrhe & de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser ; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de

(*b*) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du temps de *Xerxès*, lorsque Babylone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète se moqua de lui, on *Hérodote* se moqua des Grecs. Lorsque les *Muscos* d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient se prostituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaisant de tout ceci, c'est que des pédans welches ont trouvé la coutume de Babylone très-vraisemblable & très-honnête.

fleurs ; des oiseaux ailleurs inconnus qui chantent sous d'éternels ombrages ; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes & de statues colossales, &c. &c.

Cela fait souvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui disait un jour : Ah ! si vous aviez vu mon fils, qui est mort à l'âge de quinze ans ! quels yeux ! quel fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvedère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis, quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé *Servien* s'attendrit ; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ses propres paroles, s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer : après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec sa discrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Egypte *Séſoſtris*, qui probablement n'a pas plus existé que l'île Pancaie. Le père de *Séſoſtris*, qu'on ne nomme point, imagina, le jour que son fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il serait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte ; & pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre vingts stades, qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand *Séſoſtris* fut majeur, il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils

étaient encore au nombre dix-sept cents ; & probablement la moitié était morte, selon le train ordinaire de la nature, & sur-tout de la nature de l'Egypte, qui de tout temps fut désolée par une peste destructive, au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Egypte le même jour que *Séfostris*. Et comme la nature produit presque autant de filles que de garçons, il naquit ce jour-là environ six mille personnes au moins ; mais on accouche tous les jours, & six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille enfans. Si vous multipliez par trente-quatre, selon la règle de *Kerseboom*, vous aurez en Egypte plus de soixante & quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin*, qui avait un peu vu le monde, & qui savait comme il va.

Mais un *Larcher*, qui n'était jamais sorti du collége Mazarin, prit violemment le parti de *Séfostris* & de ses coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote* en parlant aux Grecs, ne comptait point par stades de la Grèce, & que les héros de *Séfostris* ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais savant en *us*, ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas encore aux dix-sept cents petits garçons ; il alla jusqu'à prouver par les prophètes que les femmes, les filles, les nièces des rois de Babylone, toutes les femmes des

satrapes & des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers & tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrétien, de damné, & d'ennemi de l'Etat, quiconque osait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit aussi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Egyptiennes. Sa grande raison, disait-il, c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, *Bossuet*, auteur d'un discours éloquent sur l'*Histoire non-universelle*; mais ce n'est pas là une raison péremptoire.

Gardez vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce sicilien n'avait pas un esprit de la trempe de son compatriote *Archimède* qui chercha & trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones & de leur reine *Mirine*; l'histoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones; celle des Titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'histoire de *Priape* & d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails sur *Hercule*: ce héros parcourt tout l'hémisphère, tantôt à pied, & tout seul comme un pélerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ses travaux y sont fidellement discutés; mais ce n'est rien en comparaison de l'histoire des dieux de Crète.

Diodore justifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves historiens lui ont fait d'avoir détrôné & mutilé son père. On voit comment ce

Jupiter

Jupiter alla combattre des géans, les uns dans son île, les autres en Phrygie, & ensuite en Macédoine & en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de sa sœur *Junon* & de ses favorites n'est omis.

On voit ensuite comment il devint Dieu, & Dieu suprême.

C'est ainsi que toutes les histoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elles étaient sacrées; & en effet, si elles n'avaient pas été sacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'est pas mal d'observer que quoiqu'elles fussent sacrées, elles étaient toutes différentes; & de province en province, d'île en île, chacune avait une histoire des dieux, des demi-dieux & des héros, contradictoire avec celle de ses voisins. Mais aussi, ce qu'il faut bien observer, c'est que les peuples ne se battirent jamais pour cette mythologie.

L'histoire honnête de *Thucydide*, & qui a quelques lueurs de vérité, commence à *Xerxès*: mais avant cette époque, que de temps perdu!

DIRECTEUR.

Ce n'est ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, &c. &c. que je prétends parler, mais d'un directeur de conscience: car celui-là dirige tous les autres; il est le précepteur du genre-humain. Il sait & enseigne ce qu'on doit faire & ce qu'on doit omettre dans tous les cas possibles.

Il est clair qu'il serait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *consciencieux*, que le monarque consultât en secret dans plus d'une occasion, & qui lui dît hardiment : *non licet*. *Louis le juste* n'aurait pas commencé son triste & malheureux règne par assassiner son premier ministre & par emprisonner sa mère. Que de guerres aussi funestes qu'injustes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais souvent on croit consulter un agneau & on consulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon*. Je voudrais bien savoir quel fut le directeur de conscience qui conseilla la St Barthelemi.

Il n'est pas plus parlé de directeurs que de confesseurs dans l'Evangile. Chez les peuples que notre courtoisie ordinaire nomme *païens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabricius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins* eussent des directeurs. Il est bon d'avoir un ami scrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs. Mais votre conscience doit être le chef de votre conseil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confesseur pour l'absoudre de ses péchés, & un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaisseau, lui dit-il, Madame, a-t-il pu faire eau si souvent ayant deux si bons pilotes ?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes

dames. L'abbé *Gobelin*, homme proceſſif & avide, ne dirigeait que Mde de *Maintenon*. Les directeurs à la ville ſervent ſouvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt avec leurs amans, & rempliſſent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, & les hommes n'en ont-ils point ? c'eſt par la raiſon que madame de *la Vallière* ſe fit carmelite quand elle fut quittée par *Louis XIV*, & que M. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coetquen* ne ſe fit pas moine.

St Jérôme & *Rufin* ſon antagoniſte étaient grands directeurs de femmes & de filles ; ils ne trouvèrent pas un ſénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo ſexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, & ſouvent trop de force dans l'eſprit. *Boileau* a fait dans la ſatire des femmes le portrait d'un directeur.

Nul n'eſt ſi bien ſoigné qu'un directeur de femmes.
Quelque léger dégoût vient-il le travailler ?
Une froide vapeur le fait-elle bâiller ?
Un eſcadron coiffé d'abord court à ſon aide :
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède ;
Chez lui ſirops exquis, ratafias vantés,
Confitures, ſur-tout, volent de tous côtés, &c.

Ces vers ſont bons pour *Broſſette*. Il y avait ce me ſemble quelque choſe de mieux à nous dire.

DISPUTE.

On a toujours disputé, & sur tous les sujets. *Mundum tradidit disputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour savoir si le tout est plus grand que sa partie ; si un corps peut être en plusieurs endroits à la fois ; si la matière est toujours impénétrable ; si la blancheur de la neige peut subsister sans neige ; si la douceur du sucre peut se faire sentir sans sucre ; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janséniste aura fait un livre pour démontrer que deux & un font trois, il ne se trouve un moliniste qui démontre que deux & un font cinq.

Nous avons cru instruire le lecteur & lui plaire en mettant sous ses yeux cette pièce de vers sur les disputes. Elle est fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'est point des savans qui disputent encore sur la prédestination gratuite, & sur la grâce concomitante, & sur la question si la mer a produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes ; voilà comme on en faisait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis, nouvel an, nouveau goût ;
Autre ville, autres mœurs, tout change, on détruit tout.
Examine pour toi ce que ton voisin pense ;
Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance.
Mais ne dispute point ; les desseins éternels

Cachés au sein de Dieu sont trop loin des mortels ;
Le peu que nous savons d'une façon certaine,
Frivole comme nous ne vaut pas tant de peine.
Le monde est plein d'erreurs, mais de-là je conclus
Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous sommes
Que verrons-nous ? Les torts & les travers des hommes ;
Ici c'est un synode, & là c'est un divan,
Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
Les antiques rabbins, & les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs aggrégés ;
Êtes-vous disputeurs, mes amis ? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre,
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre,
Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen,
Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémisse
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice,
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;
Tel est le cœur humain : mais l'ardeur insensée
D'asservir ses voisins à sa propre pensée,
Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton esprit soit la règle du mien ?

Je hais sur-tout, je hais tout causeur incommode ;
Tous ces demi-savans gouvernés par la mode,
Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'esprit ;
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
Un peu musiciens, philosophes, poëtes

Et grands-hommes d'État formés par les gazettes ;
Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
Montesquieu sur les lois, de Broglie sur la guerre,
Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
« Je ne céderais pas au prix d'une couronne. . . .
» Je sens. . . . le sentiment ne consulte personne. . .
» Et le roi serait là. . . . . je verrais là le feu. . . .
» Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
» Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire ? »

C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur austère ?
Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs
Ou des deux Poinsinet lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube, (a)
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube ?
Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Vous seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée ;
Et Richelieu présent il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit & de mérite ;
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur

(a) Oui, je l'ai connu ; il était précisément tel que le dépeint M. de *Rulière*, auteur de cette épître. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
J'en ai vu dans le feu d'une dispute aigrie,
Prêts de l'injurier, le quitter de furie;
Et rejetant la porte à son double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en sortant.
Ses neveux qu'à sa suite attachait l'espérance
Avaient vu dérouter toute leur complaisance.
Un voisin asmatique en l'embrassant un soir
Lui dit: Mon médecin me défend de vous voir.
Et parmi cent vertus cette unique faiblesse
Dans un triste abandon réduisit sa vieillesse.
Au sortir d'un sermon la fièvre le saisit
Las d'avoir écouté sans avoir contredit.
Et tout prêt d'expirer, gardant son caractère,
Il faisait disputer le prêtre & le notaire.

Que la bonté divine arbitre de son sort
Lui donne le repos que nous rendit sa mort!
Si du moins il s'est tu devant ce grand arbitre.

Un jeune bachelier bientôt docteur en titre,
Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir comme sur un théâtre
Une dispute en règle, un choc opiniâtre,
L'enthymème ferré, les dilèmes pressans,
Poignards à double lame, & frappant en deux sens,
Et le grand syllogisme en forme régulière,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière,
Des moines échauffés vrai fléau de docteurs,
De pauvres Hibernois complaisans disputeurs,
Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens & de messes;

Et l'honnête public qui même écoutant bien,
A la saine raison de n'y comprendre rien.
Voila donc les leçons qu'on prend dans vos écoles !

Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivoles ?
Socrate disputait jusque dans les festins,
Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.
Était-ce dans un sage une folle manie ?
La contrariété fait sortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort,
Image de ces gens, froids au premier abord ;
Et qui dans la dispute, à chaque repartie,
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal, le voici.
Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche ;
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris & nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans son avis demeure comme avant.
C'est mêler seulement aux opinions vaines
Le tumulte insensé des passions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de saison ;
Et c'est un très grand tort que d'avoir trop raison.

Autrefois la justice & la vérité nues
Chez les premiers humains furent long-temps connues ;
Elles régnaient en sœurs : mais on sait que depuis
L'une a fui dans le ciel, & l'autre dans un puits.
La vaine opinion règne sur tous les âges,
Son temple est dans les airs porté sur les nuages,
Une foule de dieux, de démons, de lutins
Sont au pied de son trône ; & tenant dans leurs mains

Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montrent de loin sous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers
En boules de savon sont épars dans les airs;
Et le souffle des vents y promène sans cesse
De climats en climats le temple & la déesse.
Elle fuit & revient. Elle place un mortel
Hier sur un bûcher, demain sur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres;
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.
Une beauté frappante & dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de Brionne;
Sans croire qu'autrefois un petit front serré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainsi l'opinion changeante & vagabonde
Soumet la beauté même autre reine du monde;
Ainsi dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour, aux pieds d'un sage,
Nous la voyions tomber du haut de son nuage,
Et que la Vérité, se montrant aussitôt,
Vienne, au bord de son puits, voir ce qu'on fait en haut?

Il est pour les savans, & pour les sages même,
Une autre illusion: cet esprit de système,
Qui bâtit, en rêvant, des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha DIEU dans les nombres;
L'auteur du mécanisme attacha follement

La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
L'un du soleil éteint veut composer la terre;
La terre, dit un autre, est un globe de verre.
De-là ces différens soutenus à grands cris;
Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits,
La dispute s'assied dans l'asile du sage.

La contrariété tient souvent au langage;
On peut s'entendre moins formant un même son,
Que si l'un parlait basque, & l'autre bas-breton.
C'est-là, qui le croirait? un fléau redoutable;
Et la pâle famine, & la peste effroyable
N'égalent point les maux & les troubles divers
Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes,
Les saints emportemens de ces ames célestes,
Le fanatisme, au meurtre excitant les humains,
Des poisons, des poignards, des flambeaux dans les mains;
Nos villages déserts, nos villes embrasées,
Sous nos foyers détruits nos mères écrasées;
Dans nos temples sanglans, abandonnés du ciel,
Des ministres rivaux égorgés sur l'autel;
Tous les crimes unis, meurtre, inceste, pillage,
Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage;
Sur des corps expirans, d'infames ravisseurs
Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs;
L'étranger dévorant le sein de ma patrie,
Et sous la piété déguisant sa furie;
Des pères conduisant leurs enfans aux bourreaux,
Et les vaincus toujours traînés aux échafauds? . . .
DIEU puissant! permettez que ces temps déplorables,

Un jour par nos neveux soient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux disputeur;
Son air d'humilité couvre mal sa hauteur;
Et son austérité, pleine de l'Évangile,
Paraît offrir à DIEU le venin qu'il distille.
« Monsieur, tout ceci cache un dangereux poison;
» Personne, selon vous, n'a ni tort ni raison,
» Et sur la vérité n'ayant point de mesure,
» Il faut suivre pour loi l'instinct de la nature! »

Monsieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela...
« Eh! quoique vous ayez déguisé ce sens-là,
» En vous interprétant la chose devient claire. »...

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité; mais d'un commun accord.
Qui discute a raison, & qui dispute a tort.
Voilà ce que j'ai dit; & d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, souvent il faut se taire....
« Mon cher monsieur, ceci cache toujours deux sens;
» Je distingue... » Monsieur, distinguez, j'y consens.
J'ai dit mon sentiment, je vous laisse les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres...
« Mon fils, nous vous avons défendu de penser;
» Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »

Heureux! ô trop heureux qui loin des fanatiques,
Des causeurs importuns & des jaloux critiques,
En paix sur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs!
Tels on voit dans les champs de sages laboureurs,
D'une ruche irritée évitant les blessures,
En dérober le miel à l'abri des piqûres.

DISTANCE.

UN homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance, & qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien, vous dira sans hésiter à quelle distance on est à peu près de ce vaisseau; & le passager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point; nous ne sentons donc que ce point; & soit que l'objet existe à mille lieues, ou qu'il soit à un pied, ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour apercevoir tout d'un coup la distance, comme nous en avons pour sentir par l'attouchement, si un corps est dur ou mou; par le goût, s'il est doux ou amer; par l'ouie, si de deux sons l'un est grave & l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un corps, qui cèdent à mon doigt, sont la plus prochaine cause de ma sensation de mollesse; & les vibrations de l'air, excitées par le corps sonore, sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or si je ne puis avoir

ainſi immédiatement une idée de diſtance, il faut donc que je connaiſſe cette diſtance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire : car une idée que je n'aurais point, ne ſervira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit qu'une telle maiſon eſt à un mille d'une telle rivière; mais ſi je ne ſais pas où eſt cette rivière, je ne ſais certainement pas où eſt cette maiſon. Un corps cède aiſément à l'impreſſion de ma main; je conclus immédiatement ſa molleſſe. Un autre réſiſte; je ſens immédiatement ſa dureté. Il faudrait donc que je ſentiſſe les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les diſtances des objets. Mais la plupart des hommes ne ſavent pas même ſi ces angles exiſtent : donc il eſt évident que ces angles ne peuvent être la cauſe immédiate de ce que vous connaiſſez les diſtances.

Celui qui, pour la première fois de ſa vie, entendrait le bruit du canon, ou le ſon d'un concert, ne pourrait juger ſi on tire ce canon, ou ſi on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe l'accoutumer à juger de la diſtance qui eſt entre lui & l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air portent un ſon à ſes oreilles, ou plutôt à ſon *ſenſorium*; mais ce bruit n'avertit pas plus ſon *ſenſorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des inſtrumens de muſique. C'eſt la même choſe préciſément par rapport aux rayons de lumière qui partent

d'un objet ; ils ne nous apprennent point du tout où eſt cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde. J'avance, j'aperçois, & je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois & ce que je touche n'eſt pas ce que je voyais. Ce petit objet rond, qui était dans mes yeux, n'eſt point ce grand bâtiment quarré. Autre choſe eſt donc, par rapport à nous, l'objet meſurable & tangible : autre choſe eſt l'objet viſible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carroſſe : j'ouvre la fenêtre, & je le vois ; je deſcends, & j'entre dedans. Or ce carroſſe que j'ai entendu, ce carroſſe que j'ai vu, ce carroſſe que j'ai touché, ſont trois objets abſolument divers de trois de mes ſens, qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il eſt démontré qu'il ſe forme dans mon œil un angle une fois plus grand, à très-peu de choſe près, quand je vois un homme à quatre pieds de moi, que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon ſentiment contredit il ainſi le mécaniſme de mes organes ? L'objet eſt réellement une fois plus petit dans mes yeux, & je le vois une fois plus grand. C'eſt en vain qu'on veut expliquer ce myſtère par le chemin que ſuivent les rayons, ou par la forme que prend le criſtallin dans nos yeux. Quelque ſuppoſition que l'on faſſe, l'angle ſous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi, eſt toujours à peu près double de l'angle

ſous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne réſoudra jamais ce problême : la phyſique y eſt également impuiſſante ; car vous avez beau ſuppoſer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le criſtallin s'avance, que l'angle s'aggrandit : tout cela s'opèrera également pour l'objet qui eſt à huit pas, & pour l'objet qui eſt à quatre. La proportion ſera toujours la même ; ſi vous voyez l'objet à huit pas ſous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être, vous verriez auſſi l'objet à quatre pas ſous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie ni la phyſique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes & ces angles géométriques ne ſont pas plus réellement la cauſe de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs, & à telle diſtance. L'ame ne conſidère pas ſi telle partie va ſe peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil ſe baiſſe ſeulement pour voir ce qui eſt près de la terre, & ſe relève pour voir ce qui eſt au-deſſus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci, & mis hors de toute conteſtation, que par quelque aveugle né à qui on aurait donné le ſens de la vue. Car ſi cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des diſtances, des grandeurs & des ſituations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans ſa rétine, euſſent été les cauſes immédiates de ſes ſentimens. Auſſi le docteur *Berclay* aſſurait, d'après M. *Locke*, (& allant même en cela plus loin que *Locke*) que ni ſituation, ni grandeur,

ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né, dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre *Cheselden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop, que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il est impossible d'être malheureux, par la privation des biens dont on n'a pas d'idée;* vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite & réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* & *Berclay* avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-temps ni grandeurs, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce mis devant son œil, & qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire; ni discerner avec ses yeux,

yeux, si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas, était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue, que sa maison était plus grande que sa chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce n'est fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il pût apercevoir que les tableaux représentaient des corps saillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui, il eut senti que des corps, & non des surfaces seules, étaient peints dans les tableaux, il y porta la main, & fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençait à apercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable, que la manière dont nous voyons les choses, n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme, comme dans les nôtres; & ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience & des autres sens.

L'aventure de l'aveugle né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens de Newton*, qui avait beaucoup vu *Cheselden*, fit mention de cette découverte importante; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui, & la marche de la nature. Le fruit de cette

opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs & les distances? De la même façon dont nous imaginons les passions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent sur leurs visages, & par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a personne, qui ne lise tout d'un coup sur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'est la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience seule apprend ce langage. Aussi l'expérience seule nous apprend, que quand un objet est trop loin, nous le voyons confusément & faiblement. De-là nous formons des idées, qui ensuite accompagnent toujours la sensation de la vue. Ainsi tout homme qui, à dix pas, aura vu son cheval haut de cinq pieds, s'il voit quelques minutes après ce cheval gros comme un mouton, son ame, par un jugement involontaire conclut à l'instant que ce cheval est très-loin.

Il est bien vrai que quand je vois mon cheval de la grosseur d'un mouton, il se forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'est là ce qui accompagne, non ce qui cause mon sentiment. De même il se fait un autre ébranlement dans mon cerveau, quand je vois un homme rougir de honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impressions ne m'apprendraient rien de ce qui se passe dans l'ame de cet homme, sans l'expérience, dont la voix seule se fait entendre.

Loin que cet angle soit la cause immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval est très-loin, quand je vois ce cheval fort petit; il

arrive au contraire à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas soit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme posté sur un toit; le lointain & le peu de rayons m'empêchent d'abord de distinguer si c'est un homme: l'objet me paraît très-petit, je crois voir une statue de deux pieds tout au plus: l'objet se remue, je juge que c'est un homme, & dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens? Quand j'ai cru voir une statue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais sous un tel angle: nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine; mais dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme & l'idée de la hauteur de cinq à six pieds, me force, sans que j'y pense, à imaginer par un jugement soudain, que je vois un homme de telle hauteur, & à voir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci, que les distances, les grandeurs, les situations ne sont pas, à proprement parler, des choses visibles, c'est-à-dire, ne sont pas les objets propres & immédiats de la vue. L'objet propre & immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée; tout le reste, nous ne le sentons qu'à la longue & par expérience. Nous apprenons à voir, précisément comme nous apprenons à parler & à lire. La

différence est que l'art de voir est plus facile, & que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains, presque uniformes, que toutes nos ames, à un certain âge, portent des distances, des grandeurs, des situations, nous font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe; il y faut le secours des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur & profondeur; (*) & un pur esprit ne la connaîtrait pas peut-être, à moins que DIEU ne la lui révélât. Il est très-difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, & de là nous sommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre ame ce jaune, que nous voyons dans un louis-d'or, d'avec ce louis-d'or dont nous voyons le jaune. C'est comme, lorsque nous entendons prononcer ce mot *louis-d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au son que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous serions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion nécessaire entre les mots & les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous: Quand vous aurez vu des

(*) Voyez dans les *Élémens de la Philosophie de Newton* une note des éditeurs sur cette question.

couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous repréſentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs ſemblent attachées. Ce jugement prompt & involontaire que vous formerez, vous ſera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre, pour eſtimer les diſtances, les grandeurs, les ſituations, de tout ce qui vous environne, que vous euſſiez examiné des angles & des rayons viſuels, vous feriez mort avant que de ſavoir ſi les choſes dont vous avez beſoin ſont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, & ſi elles ſont de la groſſeur d'un ciron, ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous diſons que nos ſens nous trompent. Chacun de nos ſens fait la fonction à laquelle la nature l'a deſtiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la meſure des connaiſſances que notre être comporte. Nous demandons à nos ſens ce qu'ils ne ſont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fiſſent connaître la ſolidité, la grandeur, la diſtance, &c. mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, & que l'expérience les ſeconde. Si le père *Mallebranche* avait enviſagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos ſens, qui ſont les ſeules ſources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, ſans doute, étendre à tous les cas cette eſpèce de métathyſique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au

secours, que quand les mathématiques nous sont insuffisantes.

DIVINITÉ DE JESUS.

Les sociniens qui sont regardés comme des blasphémateurs ne reconnaissent point la divinité de JESUS-CHRIST. Ils osent prétendre avec les philosophes de l'antiquité, avec les Juifs, les mahométans & tant d'autres nations, que l'idée d'un Dieu-homme est monstrueuse, que la distance d'un Dieu à l'homme est infinie, & qu'il est impossible que l'être infini, immense, éternel, ait été contenu dans un corps périssable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur *Eusèbe*, évêque de Césarée, qui, dans son histoire ecclésiastique, liv. I, chap. XI, déclare qu'il est absurde que la nature non engendrée, immuable, du DIEU tout-puissant, prenne la forme d'un homme. Ils citent les pères de l'Eglise, *Justin* & *Tertullien*, qui ont dit la même chose. *Justin* dans son dialogue avec *Triphon*, & *Tertullien* dans son discours contre *Praxeas*.

Ils citent *St Paul* qui n'appelle jamais JESUS-CHRIST DIEU, & qui l'appelle homme très-souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu-à-peu l'apothéose de JESUS, & qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord, selon eux, on ne regarda JESUS que comme un homme

inspiré de DIEU ; ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges, comme le dit *St Paul*. Chaque jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de DIEU produite dans le temps. Ce ne fut pas assez ; on le fit naître avant le temps même. Enfin, on le fit DIEU consubstantiel à DIEU. *Crellius*, *Voquelsius*, *Natalis Alexander*, *Hornebeck*, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, & qui pervertissent les faibles. Ce fut sur-tout *Fauste Socin* qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe ; & sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établît une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

DIVORCE.

Il est dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que l'*usage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainsi que Bissine ou Bazine quitta le roi de Thuringe son mari, pour suivre Childéric qui l'épousa*. C'est comme si on disait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Menelas*, suivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, & la fable ridicule de *Childéric* qui n'a jamais été roi de France, & qu'on prétend avoir enlevé *Bazine* femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Iſſy, *Lutetia Pariſiorum*, qui répudia ſa femme. L'abbé *Velli*, dans ſon *hiſtoire de France*, dit que ce *Cheribert*, ou *Caribert*, répudia ſa femme *Ingoberge* pour épouſer *Mireſleur* fille d'un artiſan, & enſuite *Theudegilde*, fille d'un berger, qui *fut élevée ſur le premier trône de l'empire français.*

Il n'y avait alors ni premier, ni ſecond trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire *français.*

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne.* Il eſt fort douteux que le mot *Mireſleur* fût en uſage dans la langue welche ou gauloiſe, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expreſſions ſi douces.

Il eſt dit encore que le réga, ou régule *Chilpéric*, ſeigneur de la province du Soiſſonnais, & qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère*; & voici la raiſon de ce divorce.

Cette *Andovère* après avoir donné au ſeigneur de Soiſſons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis *Clovis*. *Andovère* étant relevée de couche préſenta ſa fille au baptême. *Chilpéric* de Soiſſons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémiſſible d'être marraine de ſon enfant, qu'elle ne pouvait plus être ſa femme par les lois de l'Egliſe, & il épouſa *Fredegonde*: après quoi il chaſſa *Fredegonde*, épouſa une viſigothe, & puis reprit *Fredegonde.*

Tout

Tout cela n'a rien de bien légal, & ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande & dans les îles Orcades.

Le code justinien que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce. Mais le droit canonique que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit *que le divorce se pratique dans les Etats d'Allemagne de la confession d'Augsbourg.*

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, & dans toute l'Eglise grecque.

Le divorce est probablement de la même date à-peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-à-dire, qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, & qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien qui rassembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non-seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue, au point que toute femme dont le mari était non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, & même théologien; comment donc arriva-t-il que l'Eglise dérogeât à ses lois? ce fut quand l'Eglise devint souveraine & législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance &

dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la ſtupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enſeignât le droit civil. On peut dire de cette hardieſſe : cela n'eſt pas croyable; mais cela eſt vrai.

Comme l'Egliſe jugea ſeule du mariage, elle jugea ſeule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, & qui ait épouſé une ſeconde femme ſans l'ordre du pape, avant *Henri VIII* roi d'Angleterre, qui ne ſe paſſa du pape qu'après avoir long-temps ſollicité ſon procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ignorance, ſe perpétua dans les temps éclairés, par la ſeule raiſon qu'elle exiſtait. Tout abus s'éterniſe de lui-même; c'eſt l'écurie d'*Augias*; il faut un *Hercule* pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une ſentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage. (*)

DOGMES.

On ſait que toute croyance enſeignée par l'Egliſe, eſt un dogme qu'il faut embraſſer. Il eſt triſte qu'il y ait des dogmes reçus par l'Egliſe latine, & rejetés par l'Egliſe grecque. Mais ſi l'unanimité manque, la charité la remplace. C'eſt ſur-tout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

(*) Voyez *Adultère*.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un songe qui a déjà trouvé grâce devant quelques personnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le soleil entrant dans le signe des poissons, je fus transporté au ciel, comme le savent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni sur l'éléphant de *Sammonocodom* le siamois, ni sur le cheval de *St George* patron de l'Angleterre, ni sur le cochon de *St Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne sais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'était, ne vous en déplaise, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète*, *Charron*, de *Thou*, le chancelier de l'*Hospital*; tous les grands-hommes qui, ayant enseigné & pratiqué les vertus que DIEU exige, semblent seuls être en droit de prononcer ses arrêts.

Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis, ni combien de millions d'êtres célestes étaient prosternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause, & qui étalait ses beaux sentimens,

avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de *Lorraine* se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente, & que pour prix de son orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout aussitôt paraissaient autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin* qui se vantait, dans son patois grossier, d'avoir donné des coups de pieds à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture & la sculpture, disait-il; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, & j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet; chassez vîte d'ici le cardinal de *Lorraine*, & placez-moi à côté de *St Paul*.

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux: Monstre, s'écriait-il, monstre exécrable, tremble; reconnais ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* serait précipité

dans l'abyme, mais que *Calvin* ſerait puni plus rigoureuſement. (1)

Je vis une foule prodigieuſe de morts qui diſaient : J'ai cru, j'ai cru ; mais ſur leur front il était écrit, j'ai fait ; & ils étaient condamnés.

Le jéſuite *le Tellier* paraiſſait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ſes côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janſéniſte y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé juſqu'aux os & le janſéniſte, qui n'avait pas moins cabalé que le jéſuite, eut ſa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite & à gauche des troupes de faquirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs & gris, qui s'étaient tous imaginé que, pour faire leur cour à l'Etre ſuprême, il fallait ou chanter ou ſe fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix ſuccéda un morne ſilence ; aucun n'oſa répondre, & ils furent tous conduits aux petites-maiſons de l'univers : c'eſt un des plus grands bâtimens qu'on puiſſe imaginer.

L'un criait : c'eſt aux métamorphoſes de *Xaca* qu'il faut croire ; l'autre, c'eſt à celles de *Sammonocodom* : *Bacchus* arrêta le ſoleil & la lune, diſait celui-ci ; les Dieux reſſuſcitèrent *Pelops*, diſait celui-là. Voici la bulle *in Cœnâ Domini*, diſait un nouveau venu, & l'huiſſier des juges criait : Aux petites-maiſons, aux petites-maiſons.

(1) Cela n'eſt pas juſte ; le cardinal de *Lorraine* avait allumé plus de bûchers que *Calvin*.

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CRÉATEUR, CONSERVATEUR, RÉMUNÉRATEUR, VENGEUR, PARDONNEUR, &c. &c., soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né, finissaient par ces mots : *car tel est notre plaisir.*

DONATIONS.

La république romaine qui s'empara de tant d'Etats, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit *Massiniſſe* roi du Numidie.

Lucullus, *Sylla*, *Pompée* donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de *César*. *Antoine*, & ensuite *Octave*, donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan*, on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des colléges pour la plus grande gloire de DIEU ou des Dieux, c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet & les califes ses vicaires prirent beaucoup d'Etats pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils

ne tenaient rien que de leur Alcoran & de leur sabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* & de *Saphira* sa femme. Elle fut en argent comptant, & ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

La célèbre donation de Rome & de toute l'Italie au pape *Silvestre*, par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie fut guéri de la lèpre à Rome, par le baptême qu'il reçut de l'évêque *Silvestre*, (quoiqu'il ne fût point baptisé) & que pour récompense il donna sur le champ sa ville de Rome & toutes ses provinces occidentales à ce *Silvestre*. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que *Constantin* déclara tous les chanoines de Rome consuls & patrices, *patricios & consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius.* (*)

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, & une opinion révérée du reste de l'Eu-

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs*, &c., tome I, pages 363 & 364, où cette donation se trouve traduite en entier.

rope pendant huit siècles ; qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

AUJOURD'HUI on n'excommunie plus personne pour avoir douté que *Pepin* l'usurpateur ait donné & pu donner au pape l'exarchat de Ravenne : c'est tout au plus une mauvaise pensée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps & de l'ame.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cette donation.

1°. Le bibliothécaire *Anastase*, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraisemblable que *Pepin* mal affermi en France, & à qui l'Aquitaine faisait la guerre, allât donner en Italie des Etats qu'il avouait appartenir à l'empereur résidant à Constantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaissait l'empereur romain-grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, & lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Mayence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de *St Pierre* à *Pepin*, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards *Astolphe*, *St Pierre* ne dit point du tout dans sa lettre que *Pepin*

eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape ; & certainement *St Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque ; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation ; & ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines, absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme & Plaisance avaient été concédés au St Siége comme une dépendance de l'exarchat, (*a*) assure que *les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre* DIEU. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi ! mais c'est à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin : *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts.* L'aveu est franc, & je suis persuadé que *Bellarmin* a raison.

Donation de Charlemagne.

DANS le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarchat, & qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme

(*a*) Page 120, seconde partie.

Charlemagne ne poſſédait aucun de ces Etats, il ne pouvait les donner; & quant à la ville de Ravenne, il eſt bien clair qu'il la garda, puiſque, dans ſon teſtament, il fait un legs à *ſa ville de Ravenne*, ainſi qu'à *ſa ville de Rome*. C'eſt beaucoup que les papes aient eu Ravenne & la Romagne avec le temps; mais pour Veniſe, il n'y a pas d'apparence qu'ils faſſent valoir dans la place St Marc le diplôme qui leur en accorde la ſouveraineté.

On a diſputé pendant des ſiècles ſur tous ces actes, inſtrumens, diplômes. Mais c'eſt une opinion conſtante, dit *Giannone* ce martyr de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de *Grégoire VII.* (*b*) *E coſtante opinione preſſo i piu gravi ſcrittori che tutti queſti iſtromenti e diplomi furono ſuppoſti ne' tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au ſiége de Rome, fut celle de Bénévent; & ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX*: il n'y manqua qu'une formalité, c'eſt qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent, & les empereurs romains-grecs réclamaient leurs droits ſur ce duché. Mais l'hiſtoire n'eſt autre choſe que la liſte de ceux qui ſe ſont accommodés du bien d'autrui.

(*b*) Lib. IX, cap. III.

Donation de la comteſſe Mathilde.

La plus conſidérable des donations, & la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuſe comteſſe *Mathilde* à *Grégoire VII.* C'était une jeune veuve qui donnait tout à ſon directeur. Il paſſe pour conſtant que l'acte en fut réitéré deux fois, & enſuite confirmé par ſon teſtament.

Cependant il reſte encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ſes Etats, tous ſes biens préſens & à venir à ſon ami *Grégoire VII*, par un acte ſolennel, dans ſon château de Canoſſa en 1077, pour le remède de ſon ame & de l'ame de ſes parens. Et pour corroborer ce ſaint inſtrument, on nous en montre un ſecond de l'an 1102, par lequel il eſt dit que c'eſt à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'eſt égarée, & qu'elle la renouvelle, & toujours pour le remède de ſon ame.

Comment un acte ſi important était-il égaré? la cour romaine eſt-elle ſi négligente? comment cet inſtrument écrit à Canoſſe avait-il été écrit à Rome? que ſignifient ces contradictions? Tout ce qui eſt bien clair, c'eſt que l'ame des donataires ſe portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait beſoin, pour ſe guérir, de ſe dépouiller de tout en faveur de ſes médecins.

Enfin, voilà donc, en 1102, une ſouveraine réduite, par un acte en forme, à ne pouvoir pas diſpoſer d'un arpent de terre; & depuis cet acte, juſqu'à ſa mort en 1115, on trouve

encore des donations de terres considérables, faites par cette même *Mathilde* à des chanoines & à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de *Mathilde* qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'empire.

L'empereur *Henri V*, son héritier, s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes, en temporisant, gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité; & avec le temps, ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui *le patrimoine de St Pierre.*

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.

LES gentilshommes normands, qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples & de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée, & pour l'ôter à l'empereur grec qui les

avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration & par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner ces Etats en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture quand on la leur aurait demandée : car dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'au souverain, au chef du pays où ce bien était situé. Or, certainement le pape n'était pas seigneur souverain de Naples, de la Pouille & de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai ? ce premier fait sur lequel ils s'appuient est-il incontestable ? c'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que *Francus* avait apporté en France le casque d'*Hector*. Ce casque était impénétrable, sans doute ; mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la vierge est aussi très-respectable ; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille, la possèdent-elles en effet ?

Les hommes de ce temps-là, aussi méchans

qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, & redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux, & beaucoup plus fots.

Robert Guiscard & *Richard*, vainqueurs de la Pouille & de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vaffaux de l'empire; mais l'empereur *Henri III*, mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands, & prirent le pape prisonnier. Mais pour empêcher désormais les empereurs & les papes de venir les troubler dans leurs possessions, ils offrirent leurs conquêtes à l'Eglise sous le nom d'*oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le *denier de St Pierre*; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne & de Portugal, en recouvrant leurs Etats contre les Sarrasins, promirent à l'Eglise de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc *Robert oblat* de l'Eglise, ne fut pas non plus feudataire du pape; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat, & l'évêque n'avait que du crédit; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence pro-

digieuse entre être oblat d'un saint & être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses actes, rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert* duc de la Pouille & de la Calabre, à *Nicolas II*; mais cette pièce est suspecte comme tant d'autres; on ne l'a jamais vue; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula: *Duc par la grâce de* DIEU *& de St Pierre*; mais certainement *St Pierre* ne lui avait rien donné, & n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que *St Pierre*, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, sur-tout quand ces princes furent les plus forts.

Donation de l'Angleterre & de l'Irlande aux papes, par le roi Jean.

En 1213, le roi *Jean*, vulgairement nommé *Jean sans terre*, & plus justement *sans vertu*, étant excommunié, & voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape *Innocent III* & à ses successeurs. *Non contraint par une crainte, mais de mon plein gré & de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre* DIEU *& l'Eglise, je résigne l'Angleterre & l'Irlande à* DIEU, *à St Pierre, à St Paul & à monseigneur le pape Innocent & à ses successeurs dans la chaire apostolique.*

Il se déclara feudataire lieutenant du pape; paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat *Pandolphe*; promit d'en payer mille tous les ans; donna la première année d'avance

au légat qui la foula aux pieds, & jura entre ſes genoux qu'il ſe ſoumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaiſant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec ſon argent, & oublia de lever l'excommunication.

Examen de la vaſſalité de Naples & de l'Angleterre.

ON demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiſcard*, ou de celle de *Jean ſans terre :* tous deux avaient été excommuniés ; tous deux donnaient leurs Etats à *St Pierre*, & n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape & le caſſèrent, les barons napolitains ont pu caſſer celui du baron *Robert :* & s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choſes l'une : ou l'Angleterre & la Pouille étaient données au pape ſelon la loi de l'Egliſe, ou ſelon la loi des fiefs, ou comme à un évêque, ou comme à un ſouverain. Comme à un évêque, c'était préciſément contre la loi de JESUS-CHRIST qui défendit ſi ſouvent à ſes diſciples de rien prendre, & qui leur déclara que ſon royaume n'eſt point de ce monde.

Si comme à un ſouverain, c'était un crime de lèſe majeſté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainſi nul droit ni ſpirituel, ni temporel n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe eſt ſi vicieux, tous les effets le ſont. Naples n'appartient

tient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché, c'est le droit des gens, plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre souverain ; & la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi, à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de *St Pierre*. Quelquefois même ils firent les avances, & l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que *Jules II* donna les Etats du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien*, qui ne put s'en mettre en possession ; & l'on ne se souvient pas assez que *Sixte-Quint*, *Grégoire XIV* & *Clément VIII* furent prêts de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choisi pour le mari de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis *Charlemagne*, que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son *Conte du tonneau*, dit que milord *Pierre* devint tout-à-fait fou, & que *Martin* & *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rap-

portons cette témérité que comme un blasphème plaisant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celle des Indes orientales & occidentales, dont *Alexandre VI* investit l'Espagne & le Portugal de sa pleine puissance & autorité divine : c'était donner presque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* & de *Saturne* avec leur satellites.

Donations entre particuliers.

Les donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unaniment, que personne ne peut donner le bien d'autrui, de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet, comme sur presque tous les autres, jusqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'*Agueſſeau* ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les *donations*. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale; & en exceptant la Flandre on oublia l'Artois qui devrait jouir de la même exception : de sorte que six ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit sur-tout ces nouveaux édits concernant les donations & les testamens, pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les

lois ; & on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal, droit de contrôle, droit d'insinuation, droit de centième denier, droit de deux sous pour livre, droit de huit sous pour livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers généraux ; mais cet argent ne sort point du royaume, comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

LES SEPT DORMANS.

La fable imagina qu'un *Epiménide* avait dormi d'un somme pendant vingt-sept ans, & qu'à son réveil il fut tout étonné de trouver ses petits enfans mariés qui lui demandaient son nom ; ses amis morts, sa ville & les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, & un plaisant sujet de comédie. la légende a emprunté tous les traits de la fable, & les a grossis.

L'auteur de la *Légende dorée* ne fut pas le premier qui, au treizième siècle, au lieu d'un dormeur nous en donna sept, & en fit bravement sept martyrs. Il avait pris cette édifiante histoire chez *Grégoire* de Tours, écrivain véridique qui l'avait prise chez *Sigebert*, qui l'avait prise chez *Métaphraste*, qui l'avait prise chez

Nicéphore. C'eſt ainſi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend père *Pierre Ribadeneira* de la compagnie de JESUS, enchérit encore ſur la *Légende dorée* dans ſa célèbre *Fleur des ſaints*, dont il eſt fait mention dans le Tartuffe de *Molière*. Elle fut traduite, augmentée & enrichie de tailles-douces par le révérend père *Antoine Girard* de la même ſociété; rien n'y manque.

Quelques curieux ſeront peut-être bien aiſes de voir la proſe du révérend père *Girard*, la voici:

« Du temps de l'empereur *Déce*, l'Egliſe reçut » une furieuſe & épouvantable bourraſque; » entre les autres chrétiens l'on prit ſept frères, » jeunes, bien diſpos & de bonne grâce, qui » étaient enfans d'un chevalier d'Ephèſe, & qui » s'appelaient *Maximien*, *Marie*, *Martinien*, » *Denis*, *Jean*, *Sérapion* & *Conſtantin*. L'em- » pereur leur ôta d'abord leurs ceintures do- » rées.... ils ſe cachèrent dans une caverne, » l'empereur en fit murer l'entrée pour les » faire mourir de faim. »

Auſſitôt ils s'endormirent tous ſept, & ne ſe réveillèrent qu'après avoir dormi cent ſoixante & dix-ſept ans.

Le père *Girard* loin de croire que ce ſoit un *conte à dormir de bout*, en prouve l'authenticité par les argumens les plus démonſtratifs: & quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des ſept aſſoupis, cela ſuffirait: on ne s'aviſe pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais exiſté. Les ſept dormans ne pouvaient être ni trompés, ni trompeurs. Auſſi

ce n'eſt pas pour conteſter cette hiſtoire que nous en parlons, mais ſeulement pour marquer qu'il n'y a pas un ſeul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'hiſtoire d'*Oedipe*, d'*Hercule*, de *Théſée* ſe trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne ſais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle hiſtoire. Je ſuppoſe que c'était de la tradition d'Ephèſe; car la caverne des ſept dormans, & la petite égliſe qui leur eſt dédiée, ſubſiſtent encore. Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* & pluſieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs devotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raiſonnement d'*Abadie*. Voilà des *mémoriaux* inſtitués pour célébrer à jamais l'aventure des ſept dormans. Aucun grec n'en a jamais douté dans Ephèſe; ces grecs n'ont pu être abuſés; ils n'ont pu abuſer perſonne; donc l'hiſtoire des ſept dormans eſt inconteſtable.

DROIT.

Droit des gens, droit naturel, droit public.

SECTION PREMIÈRE.

Je ne connaïs rien de mieux ſur ce ſujet que ces vers de l'*Arioſte* au chant XLIV.

Fan' lega oggi ré, papi, imperatori
Doman' ſaranno capitali nimici.
Perche quella apparenza eſteriori
Non hanno i cor' non hanno gli animi tali
Che non guardando al torto piu che a dritto
Attendon' ſolamente al' lor profitto.

Rois, empereurs & ſucceſſeurs de Pierre
Au nom de DIEU ſignent un beau traité;
Le lendemain ces gens ſe font la guerre.
Pourquoi cela? C'eſt que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère;
Et que malgré St Jacque & St Matthieu
Leur intérêt eſt leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes ſur la terre, comment vivraient-ils enſemble? Ils s'aideraient, ſe nuiraient, ſe careſſeraient, ſe diraient des injures, ſe battraient, ſe réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un ſans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raiſonnement, oui; mais ils ont auſſi le don de l'inſtinct, & ils ſentiront, & ils raiſonneront, & ils agiront toujours comme ils y ſont deſtinés par la nature.

Un DIEU n'eſt pas venu ſur notre globe pour aſſembler le genre-humain & pour lui dire: « J'ordonne aux Nègres & aux Cafres d'aller » tout nus & de manger des inſectes.

» J'ordonne aux Samoïèdes de ſe vêtir de » peaux de rangifères & d'en manger la chair, » toute inſipide qu'elle eſt, avec du poiſſon » ſéché & puant, le tout ſans ſel. Les Tar- » tares du Thibet croiront tout ce que leur

» dira le dalai-lama ; & les Japonnais croiront
» tout ce que leur dira le dairi.

» Les Arabes ne mangeront point de cochon,
» & les Veſtphaliens ne ſe nourriront que de
» cochon.

» Je vais tirer une ligne du mont Caucaſe
» à l'Egypte, & de l'Egypte au mont Atlas:
» tous ceux qui habiteront à l'orient de cette
» ligne pourront épouſer pluſieurs femmes,
» ceux qui ſeront à l'occident n'en auront
» qu'une.

» Si vers le golfe Adriatique, depuis Zara
» juſqu'à la Poléſine, ou vers les marais du
» Rhin & de la Meuſe, ou vers le mont Jura,
» ou même dans l'île d'Albion, ou chez les
» Sarmates, ou chez les Scandinaviens quel-
» qu'un s'aviſe de vouloir rendre un ſeul homme
» deſpotique, ou de prétendre lui-même à
» l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vîte,
» en attendant que la deſtinée & moi nous en
» ayons autrement ordonné.

» Si quelqu'un a l'inſolence & la démence
» de vouloir établir ou rétablir une grande
» aſſemblée d'hommes libres ſur le Mança-
» narès ou ſur la Propontide, qu'il ſoit ou
» empalé ou tiré à quatre chevaux.

» Quiconque produira ſes comptes ſuivant
» une certaine règle d'arithmétique à Conſ-
» tantinople, au grand Caire, à Tafilet, à
» Déli, à Andrinople, ſera ſur le champ empalé
» ſans forme de procès ; & quiconque oſera
» compter ſuivant une autre règle à Rome,
» à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en
» Picardie & vers le Danube, depuis Ulm
» juſqu'à Belgrade, ſera brûlé dévotement -

» pendant qu'on lui chantera des *miserere*.
» Ce qui sera juste tout le long de la Loire
» sera injuste sur les bords de la Tamise : car
» mes lois sont universelles, &c. &c. &c. »

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve bien claire, pas même dans le *Journal chrétien*, ni dans la *Clef du cabinet des princes*, qu'un DIEU soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant ; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer ; & on a compilé, compilé, compilé sur ce droit des nations, de très-beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner : il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie & au son des trompettes : c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois, ému de pitié, tua le mangeur d'enfans, & délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon homme, & l'accusent, devant le prévôt, d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations ; la loi était précise : le villageois fut pendu sur le champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place *Hercule*,

Hercule, *Théſée*, *Roland* & *Amadis*. Fallait-il pendre le prévôt qui avait ſuivi la loi à la lettre ? Et que jugea-t-on à la grande audience ? Pour réſoudre mille cas de cette eſpèce on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. *Ce ſont*, dit-il, (*a*) *certains modes que les êtres intelligens attachent aux choſes naturelles, ou aux mouvemens phyſiques, en vue de diriger ou de reſtreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour mettre quelque ordre, quelque convenance & quelque beauté dans la vie humaine.*

Enſuite, pour donner des idées nettes aux Suédois & aux Allemands du juſte & de l'injuſte, il remarque (*b*) qu'*il y a deux ſortes d'eſpace, l'un à l'égard duquel on dit que les choſes ſont quelque part, par exemple, ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles exiſtent en un certain temps, par exemple, aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons auſſi deux ſortes d'états moraux, l'un qui marque quelque ſituation morale, & qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui déſigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral*, &c.

Ce n'eſt pas tout; (*c*) *Puffendorf* diſtingue très-curieuſement les modes moraux ſimples & les modes d'eſtimation, les qualités formelles

(*a*) Tome I, page 2, traduction de *Barbeirac* avec commentaires.

(*b*) Page 6.

(*c*) Page 16.

& les qualités opératives. Les qualités formelles ſont de ſimples attributs ; mais les opératives doivent ſoigneuſement ſe diviſer en originales & en dérivées.

Et cependant *Barbeirac* a commenté ces belles choſes, & on les enſeigne dans des univerſités. On y eſt partagé entre *Grotius* & *Puffendorf* ſur des queſtions de cette importance. Croyez-moi, liſez les offices de *Cicéron*.

SECTION II.

RIEN ne contribuera peut-être plus à rendre un eſprit faux, obſcur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf* & de preſque tous les commentaires ſur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien, dit la vertu que perſonne n'écoute. Il eſt permis de faire la guerre à une puiſſance qui devient trop prépondérante, dit *l'Eſprit des lois*.

Quand les droits doivent-ils être conſtatés par la preſcription ? Les publiciſtes appellent ici à leur ſecours le droit divin & le droit humain, les théologiens ſe mettent de la partie. *Abraham*, diſent-ils, & ſa ſemence, avait droit ſur le Canaan, car il y avait voyagé, & DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos ſages maîtres, il y a cinq cents quarante-ſept ans, ſelon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays, & *Joſué* qui en ſaccagea une petite partie. N'importe, ſon droit était clair & net. Mais

la prescription ? ..... point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne & à l'Italie ? ..... Oui ; car il l'a dit dit. Soit, Messieurs, je ne dispute pas contre vous, DIEU m'en préserve.

Les descendans d'*Attila* s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendans d'*Attila ?*

Nos docteurs qui ont écrit sur la guerre & la paix sont bien profonds : à les en croire tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie & la France : c'était l'opinion de *Barthole*, premièrement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains ;* secondement parce l'archevêque de Cologne est chancelier d'Italie, & que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre ; donc il est maître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que *Simon* fils de *Jone* en Galilée, ayant surnom *Pierre*, on lui dit : *Tu es Pierre & sur cette Pierre je bâtirai mon assemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII :* Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste : maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre ; & il vous damnait ! & il vous fesait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans réplique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire, a déclaré que son royaume n'est point de ce monde ; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre-humain ou des décrétales ? les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés ? on répond qu'il n'y a rien de plus juste & de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques & romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles & à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un auvergnac rencontrait une allemande il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban & l'arrière ban étant commandés pour aller tuer & se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? quelques docteurs disaient oui ; quelques justes disaient non ; que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé, ni ne s'embarrassera, il fallut discuter les droits respectifs de

cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Aloſt, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Bergs & de Juliers, sur le comté de Tournai, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces; & le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'*Orléans*, *Louis XII*, *François I*, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan*, petite-fille du bâtard d'un brave payſan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toſcane, prétendirent auſſi au Milanais; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes, iſſue en droite ligne d'*Alboin* roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publiciſtes ont fait de gros livres ſur les droits au royaume de Jéruſalem. Les Turcs n'en ont point fait; mais Jéruſalem leur appartient, du moins juſqu'à préſent dans l'année 1770; & Jéruſalem n'eſt point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier paſteur de l'égliſe de Berne.

Nous ne prétendons ni adopter, ni contredire ſes principes; c'eſt au public d'en juger.

Le *droit canonique* ou *canon*, eſt ſuivant

les idées vulgaires, la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, & des maximes des pères.

Selon la raison, selon les droits des rois & des peuples, la jurisprudence ecclésiastique n'est & ne peut être que l'exposé des priviléges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentans la nation.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui aient leurs droits séparés, l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain, si le dairi du Japon a été roi jusqu'à notre seizième siècle, si le dalai-lama est souverain au Thibet, si *Numa* fut roi & pontife, si les califes furent les chefs de l'Etat & de la religion, si les papes règnent dans Rome, ce sont autant de preuves de ce que nous avançons : alors l'autorité n'est point divisée, il n'y a qu'une puissance. Les souverains de Russie & d'Angleterre président à la religion ; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'Etat, tout prêtre est dans la société civile ; & tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelqu'indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les

soustrayant à l'autorité souveraine & légitime, cette religion ne sauroit venir de DIEU auteur de la société.

Il est par-là même de toute évidence que dans une religion dont DIEU est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles, que tout en un mot ce qui intéresse l'ordre civil doit être soumis à l'autorité du prince & à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les élémens.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les écoles, selon la nature & la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. *Paul-Joseph Rieger*, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique de l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner & réformer toutes les règles établies dans ses Etats, qui ne lui conviennent plus. Il est à désirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

SECTION PREMIÈRE.

Du ministère ecclésiastique.

LA religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout

ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'inſtruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promeſſes d'une béatitude immortelle, les prières, les conſeils, les ſecours ſpirituels ſont les ſeuls moyens que les eccléſiaſtiques puiſſent mettre en uſage pour eſſayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, & heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raiſon, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conſcience, à l'eſſence de la religion, à celle du miniſtère eccléſiaſtique, à tous les droits du ſouverain.

La vertu ſuppoſe la liberté comme le tranſport d'un fardeau ſuppoſe la force active. Dans la contrainte point de vertu, & ſans vertu point de religion. Rends-moi eſclave, je n'en ſerai pas meilleur.

Le ſouverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion qui ſuppoſe eſſentiellement choix & liberté. Ma penſée n'eſt pas plus ſoumiſe à l'autorité que la maladie ou la ſanté.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres ſur le droit canonique, & de fixer nos idées ſur le miniſtère eccléſiaſtique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'eſt que l'Egliſe.

L'Egliſe eſt l'aſſemblée de tous les fidelles appelés certains jours à prier en commun, & à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain pour diriger ces prières & tout le culte religieux.

Une Eglise nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques ; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allassent à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que si DIEU a attaché à l'Eglise des prérogatives ou des droits, ces droits, ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement, ni au chef de l'Eglise, ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'Eglise, comme les magistrats ne sont le souverain, ni dans un Etat démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin, il est très-évident que ce sont nos ames qui sont soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre ame agit intérieurement, ses actes sont la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes sont au-dessus de toute contrainte, & ne sont du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire & jamais commander.

Cette ame agit aussi extérieurement. Les actions extérieures sont soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu ; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par

conséquent toujours être libre & volontaire : il ne saurait y en avoir d'autre. La soumission au contraire à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Par la même raison, les peines ecclésiastiques toujours spirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui est intérieurement convaincu de sa faute. Les peines civiles au contraire accompagnées d'un mal physique ont leurs effets physiques, soit que le coupable en reconnaisse la justice ou non.

De-là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est & ne peut être que spirituelle ; qu'il ne saurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coactive ne convient à son ministère qui en serait détruit.

Il suit encore de-là que le souverain attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité, ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure & civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique, dont les règles & les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles & immuables, fondées sur le droit naturel & l'ordre nécessaire de la société.

SECTION II.

Des poſſeſſions des eccléſiaſtiques.

REMONTONS toujours aux principes de la ſociété, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, ſont les fondemens de tous droits.

La ſociété en général eſt propriétaire du territoire d'un pays, ſource de la richeſſe nationale. Une portion de ce revenu national eſt attribuée au ſouverain pour ſoutenir les dépenſes de l'adminiſtration. Chaque particulier eſt poſſeſſeur de la partie du territoire & du revenu que les lois lui aſſurent; & aucune poſſeſſion, ni aucune jouiſſance ne peut, en aucun temps, être ſouſtraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de ſociété, nous ne tenons aucun bien, aucune poſſeſſion de la ſeule nature, puiſque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous ſoumettre à l'ordre civil qui nous garantit & nous protége: c'eſt de la loi que nous tenons toutes nos poſſeſſions.

Perſonne non plus ne peut rien tenir ſur la terre de la religion; ni domaine, ni poſſeſſions, puiſque ſes biens ſont tous ſpirituels. Les poſſeſſions du fidelle, comme véritable membre de l'Egliſe, ſont dans le ciel: là eſt ſon tréſor. Le royaume de JESUS-CHRIST qu'il annonça toujours comme prochain, n'était & ne pouvait être de ce monde. Aucune poſſeſſion ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, sous la loi hébraïque, avaient, il est vrai, la dixme par une loi positive de DIEU ; mais c'était une théocratie qui n'existe plus ; & DIEU agissait comme le souverain de la terre. Toutes ces lois ont cessé, & ne sauraient être aujourd'hui un titre de possession.

Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des ecclésiastiques, prétend posséder la dixme, ou tout autre bien, de droit divin positif, il faut qu'il produise un titre enregistré dans une révélation divine, expresse & inconteſtable. Ce titre miraculeux ferait, j'en conviens, exception à la loi civile, autorisée de DIEU, qui dit *que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures, parce qu'elles sont ordonnées de* DIEU, *& établies en son nom.*

Au défaut d'un titre pareil, un corps ecclésiastique quelconque ne peut donc jouir sur la terre que du consentement du souverain, & sous l'autorité des lois civiles : ce sera là le seul titre de ses possessions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun ; & il pourrait être dépouillé par quiconque aurait assez de puissance pour l'entreprendre. Son intérêt essentiel est donc de dépendre de la société civile qui seule lui donne du pain.

Par la même raison, puisque tous les biens du territoire d'une nation sont soumis sans exception aux charges publiques pour les dépenses du souverain & de la nation, aucune possession ne peut être exemptée que par la loi ; & cette loi même est toujours révocable lorsque les circonstances viennent à changer. *Pierre* ne peut être exempté que la charge de *Jean*

ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse pour la proportion contre toute surcharge, le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les exemptions, & de remettre les choses dans l'ordre naturel & proportionnel, en abolissant les immunités accordées, souffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fît tout aux frais du public pour la sureté & la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps, sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, serait une subversion des lois.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le souverain ou les magistrats, selon la loi & la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître & peut demander un état des biens & des possessions de tout corps, comme de tout particulier.

C'est donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique, par rapport aux possessions & aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'est ni comme membres, ni comme représentans de l'Eglise: car l'Eglise par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats & les soldats le sont. C'est donc

à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois, sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée & légitime, qu'ils en jouiront.

C'est donc encore au souverain ou aux magistrats en son nom, à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisans; s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions; mais s'ils étaient manifestement excessifs, c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société.

Mais, selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique*, qui a cherché à faire un état dans l'Etat, un empire dans l'Empire, les biens ecclésiastiques sont sacrés & intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion & à l'Eglise, ils viennent de DIEU & non des hommes.

D'abord, ils ne sauraient appartenir, ces biens terrestres, à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'Eglise qui est le corps universel de tous les fidelles, à l'Eglise qui renferme les rois, les magistrats, les soldats, tous les sujets: car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'Eglise que les magistrats ne sont l'Etat.

Enfin, ces biens ne viennent de DIEU que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout est soumis à sa providence.

Ainſi, tout eccléſiaſtique poſſeſſeur d'un bien ou d'une rente en jouit comme ſujet & citoyen de l'Etat, ſous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui eſt quelque choſe de matériel & de temporel, ne ſaurait être ſacré ni ſaint dans aucun ſens, ni au propre, ni au figuré. Si l'on dit qu'une perſonne, un édifice ſont ſacrés, cela ſignifie qu'ils ſont conſacrés, employés à des uſages ſpirituels.

Abuſer d'une métaphore pour autoriſer des droits & des prétentions deſtructives de toute ſociété, c'eſt une entrepriſe dont l'hiſtoire de la religion fournit plus d'un exemple, & même des exemples bien ſinguliers qui ne ſont pas ici de mon reſſort.

SECTION III.

Des aſſemblées eccléſiaſtiques ou religieuſes.

Il eſt certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune aſſemblée publique & régulière que du conſentement du ſouverain.

Les aſſemblées religieuſes pour le culte doivent être autoriſées par le ſouverain dans l'ordre civil, afin qu'elles ſoient légitimes.

En Hollande, où le ſouverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à peu près qu'en Ruſſie, en Angleterre, en Pruſſe, ceux qui veulent former une Egliſe doivent en obtenir la permiſſion : dès-lors cette Egliſe eſt dans l'Etat, quoiqu'elle ne ſoit pas la religion

de l'Etat. En général, dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte & des assemblées, elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain ; & c'est à ce magistrat à en juger. Ce culte une fois autorisé, on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces permissions, n'entraîne aucun désordre ; & il en serait ainsi par-tout si le magistrat seul examinait, jugeait & protégeait.

Le souverain a le droit en tout temps de savoir ce qui se passe dans les assemblées, de les diriger selon l'ordre public, d'en réformer les abus, & d'abroger les assemblées s'il en naissait des désordres. Cette inspection perpétuelle est une portion essentielle de l'administration souveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être soumis de même à l'inspection du magistrat. Les ecclésiastiques peuvent composer ces formulaires ; mais c'est au souverain à les examiner, à les approuver, à les réformer au besoin. On a vu des guerres sanglantes pour des formulaires, & elles n'auraient pas eu lieu si les souverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis sans le concours & le consentement du souverain, qui en tout temps peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration selon que le bien public le demande.

La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs & l'appauvriſſement d'une nation.

L'inſpection ſur l'inſtruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au ſouverain. Ce n'eſt pas lui qui enſeigne, mais c'eſt à lui à voir comment ſont enſeignés ſes ſujets. Il doit faire enſeigner ſur-tout la morale, qui eſt auſſi néceſſaire, que les diſputes ſur le dogme ont été ſouvent dangereuſes.

S'il y a quelque diſpute entre les eccléſiaſtiques ſur la manière d'enſeigner, ou ſur certains points de doctrine, le ſouverain peut impoſer ſilence aux deux partis & punir ceux qui déſobéiſſent.

Comme les aſſemblées religieuſes ne ſont point établies ſous l'autorité ſouveraine pour y traiter des matières politiques, les magiſtrats doivent réprimer les prédicateurs ſéditieux qui échauffent la multitude par des déclamations puniſſables : ils ſont la peſte des Etats.

Tout culte ſuppoſe une diſcipline pour y conſerver l'ordre, l'uniformité & la décence. C'eſt au magiſtrat à maintenir cette diſcipline, & à y apporter les changemens que le temps & les circonſtances peuvent exiger.

Pendant près de huit ſiècles les empereurs d'Orient aſſemblèrent des conciles pour apaiſer des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus ſurement fait tomber de vaines diſputes que les paſſions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident en divers royaumes, les prince sont laiſſé aux papes

la convocation de ces assemblées. Les droits du pontife de Rome ne sont à cet égard que conventionnels, & tous les souverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'est obligé de soumettre ses Etats à aucun canon, sans l'avoir examiné & approuvé. Mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier, il est très-inutile d'agiter toutes les questions qui pourraient regarder un concile futur & général.

Quant aux assemblées, ou synodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent sans contredit être convoqués que quand le souverain les juge nécessaires : ses commissaires doivent y présider & en diriger toutes les délibérations, & c'est à lui à donner la sanction aux décrets.

Il peut y avoir des assemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre & sous l'autorité du souverain ; mais la puissance civile doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations & en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France, n'est autre chose qu'une assemblée de commissaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par lesquels s'obligent quelques ecclésiastiques de vivre en corps selon une certaine règle, sous le nom de *moines* ou de *religieux*, si prodigieusement multipliés dans l'Europe ; ces vœux doivent aussi être toujours soumis à l'examen & à l'inspection des magistrats souverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la société, & tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue, ces ordres qui portent tant de

noms si bizarres, ne peuvent être établis valables, ou obligatoires, que quand ils ont été examinés & approuvés au nom du souverain.

En tout temps le prince est donc en droit de prendre connaissance des règles de ces maisons religieuses, de leur conduite : il peut réformer ces maisons & les abolir s'ils les juge incompatibles avec les circonstances présentes, & le bien actuel de la société.

Les biens & les acquisitions de ces corps religieux sont de même soumis à l'inspection des magistrats pour en connaître la valeur & l'emploi. Si la masse de ces richesses qui ne circulent plus était trop forte, si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ces réguliers, si l'emploi de ces rentes était contraire au bien général, si cette accumulation appauvrissait les autres citoyens; dans tous ces cas il serait du devoir des magistrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richesses, de les partager, de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un Etat, de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société.

Par les mêmes principes le souverain doit expressément défendre qu'aucun ordre religieux ait un supérieur dans le pays étranger, c'est presque un crime de lèse-majesté.

Le souverain peut prescrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, selon les anciens usages, fixer un âge, & empêcher que l'on ne fasse des vœux que du consentement exprès des magistrats. Chaque citoyen naît sujet de l'Etat, & il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la

ſociété ſans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le ſouverain abolit un ordre religieux, ces vœux ceſſent d'être obligatoires. Le premier vœu eſt d'être citoyen; c'eſt un ſerment primordial & tacite, autoriſé de DIEU, un vœu dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & impreſcriptible qui unit l'homme en ſociété avec la patrie & avec le ſouverain. Si nous avons pris un engagement poſtérieur, le vœu primitif a été réſervé; rien n'a pu énerver ni ſuſpendre la force de ce ſerment primitif. Si donc le ſouverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel & dépendant du premier, incompatible avec le ſerment naturel; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la ſociété, & contraire au bien public qui eſt la ſuprême loi, tous ſont dès-lors déliés en conſcience de ce vœu; pourquoi? parce que la conſcience les attachait primitivement au ſerment naturel, & au ſouverain. Le ſouverain dans ce cas ne diſſout point un vœu; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà aſſez pour diſſiper tous les ſophiſmes par leſquels les canoniſtes ont cherché à embarraſſer cette queſtion ſi ſimple pour quiconque ne veut écouter que la raiſon.

SECTION IV.

Des peines eccléſiaſtiques.

PUISQUE ni l'Egliſe qui eſt l'aſſemblée de tous les fidelles, ni les eccléſiaſtiques qui ſont miniſtres dans cette Egliſe, au nom du ſouverain & ſous ſon autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puiſſance exécutrice, aucun pouvoir terreſtre, il eſt évident que ces miniſtres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement ſpirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'eſt la ſeule peine dont un paſteur peut faire uſage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces cenſures ou à ces déclamations, les miniſtres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'Egliſe peut-elle bannir de ſon ſein ceux qui la déshonorent ou la troublent ? Grande queſtion ſur laquelle les canoniſtes n'ont point héſité de prendre l'affirmative. Obſervons d'abord que les eccléſiaſtiques ne ſont pas l'Egliſe. L'Egliſe aſſemblée dans laquelle ſont les magiſtrats ſouverains, pourrait ſans doute de droit exclure de ſes congrégations un pécheur ſcandaleux, après des avertiſſemens charitables, réitérés & ſuffiſans. Cette excluſion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terreſtre. Mais ce que peut l'Egliſe de droit, les eccléſiaſtiques qui

ſont dans l'Egliſe ne le peuvent qu'autant que le ſouverain les y autoriſe & le leur permet.

C'eſt donc encore même dans ce cas au ſouverain à veiller ſur la manière dont ce droit ſera exercé : vigilance d'autant plus néceſſaire qu'il eſt plus aiſé d'abuſer de cette diſcipline. C'eſt par conſéquent à lui, en conſultant les règles du ſupport & de la charité, à preſcrire les formes & les reſtrictions convenables : ſans cela toute déclaration du clergé, toute excommunication ſerait nulle & ſans effet, même dans l'ordre ſpirituel. C'eſt confondre des cas entièrement différens que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le ſouverain n'était pas de la religion des apôtres, l'Egliſe n'était pas encore dans l'Etat ; les miniſtres du culte ne pouvaient pas recourir au magiſtrat. D'ailleurs, les apôtres étaient des miniſtres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées ſans l'autorité du ſouverain ; que dis-je ? ſi l'on rappelle ce qu'on ne peut entendre ſans frémir d'horreur, des exemples même d'excommunications fulminées inſolemment contre des ſouverains & des magiſtrats, je répondrai hardiment que ces attentats ſont une rebellion manifeſte, une violation ouverte des devoirs les plus ſacrés de la religion, de la charité, & du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'eſt au nom de toute l'Egliſe que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puiſqu'il s'agit ſeulement de l'excluſion de ces corps : ainſi elle doit être prononcée par les

ecclésiastiques sous l'autorité des magistrats & au nom de l'Eglise, pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'Eglise entière bien instruite la prononcerait, si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore pour donner une idée complète de l'excommunication, & des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le souverain au nom de l'Eglise en a expressément laissé l'exercice, ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui serait au-delà serait abusif & plus ou moins tyrannique. Les ministres de l'Eglise ne font que déclarer qu'un tel homme n'est plus membre de l'Eglise. Il peut donc jouir malgré l'excommunication de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels comme homme, ou comme citoyen. Si le magistrat intervient & prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la société, c'est alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Supposons encore que les ecclésiastiques qui ont prononcé l'excommunication, aient été séduits par quelque erreur ou quelque passion, (ce qui peut toujours arriver puisqu'ils sont hommes) celui qui a été ainsi exposé à une excommunication précipitée est justifié par sa conscience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'est & ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidelles, il peut

encore jouir ici-bas de toutes les consolations de la communion intérieure. Justifié par sa conscience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de DIEU qui est son véritable juge.

C'est encore une grande question dans le droit canonique, si le clergé, si son chef, si un corps ecclésiastique quelconque, peut excommunier les magistrats ou le souverain, sous prétexte, ou pour raison de l'abus de leur pouvoir. Cette question seule est scandaleuse, & le simple doute une rebellion manifeste. En effet, le premier devoir de l'homme en société, est de respecter & de faire respecter le magistrat; & vous prétendriez avoir le droit de le diffamer & de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit aussi absurde qu'exécrable? serait-ce DIEU qui gouverne le monde politique par les souverains, qui veut que la société subsiste par la subordination?

Les premiers ecclésiastiques, à la naissance du christianisme, se sont-ils crus autorisés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, & ensuite les *Constances* qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu souffrir si long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, & les attentats affreux qui en ont été la suite: attentats également réprouvés par la raison, le droit naturel & la religion? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre-humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques, dictées par l'ambition

bition & le fanatisme. il faut espérer que les souverains mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, & qui ont causé tant de malheurs. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION V.

De l'inspection sur le dogme.

Le souverain n'est point le juge de la vérité du dogme; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme; mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil, soit quant à la nature de la doctrine, si elle avait quelque chose de contraire au bien public; soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, obéissans au souverain, intéressent l'Etat, & viennent évidemment de DIEU.

SECTION VI.

Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.

L'ADMINISTRATION des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages, des baptêmes, des morts, sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'Etat.

Les mêmes raisons de police & d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des registres exacts entre les mains du magistrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans le pays où les cloîtres sont admis?

Dans le sacrement de la pénitence, le ministre qui refuse ou accorde l'absolution, n'est comptable de ses jugemens qu'à DIEU; de même aussi le pénitent n'est comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, & s'il communie bien ou mal.

Aucun pasteur pécheur ne peut avoir le droit de refuser publiquement, & de son autorité privée, l'eucharistie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refusa pas la communion à *Judas*.

L'extrême-onction & le viatique demandés par les malades sont soumis aux mêmes règles. Le seul droit du ministre est de faire des exhortations au malade, & le devoir du magistrat

eſt d'avoir ſoin que le paſteur n'abuſe pas de ces circonſtances pour perſécuter les malades.

Autrefois c'était l'Egliſe en corps qui appelait ſes paſteurs, & leur conférait le droit d'inſtruire & de gouverner le troupeau. Ce ſont aujourd'hui des eccléſiaſtiques qui en conſacrent d'autres ; mais la police publique doit y veiller.

C'eſt ſans doute un grand abus introduit depuis long-temps, que de conférer les ordres ſans fonction : c'eſt enlever des membres à l'Etat ſans en donner à l'Egliſe. Le magiſtrat eſt en droit de réformer cet abus.

Le mariage dans l'ordre civil, eſt une union légitime de l'homme & de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, & pour leur aſſurer les droits des propriétés ſous l'autorité de la loi. Afin de conſtater cette union, elle eſt accompagnée d'une cérémonie religieuſe, regardée par les uns comme un ſacrement, par les autres comme une pratique du culte public : vraie logomachie qui ne change rien à la choſe. Il faut donc diſtinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, & le ſacrement ou la cérémonie ſacrée. Le mariage peut donc ſubſiſter avec tous ſes effets naturels & civils, indépendamment de la cérémonie religieuſe. Les cérémonies même de l'Egliſe ne ſont devenues néceſſaires dans l'ordre civil que parce que le magiſtrat les a adoptées. Il s'eſt même écoulé un long temps ſans que les miniſtres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de *Juſtinien* le conſentement des parties en préſence de témoins,

ſans aucune cérémonie de l'Egliſe, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'eſt cet empereur qui fit vers le milieu du ſixième ſiècle, les premières lois pour que les prêtres intervinſſent comme ſimples témoins, ſans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon* qui mourut ſur le trône en 886, ſemble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuſe au rang des conditions néceſſaires. La loi même qu'il fit atteſte que c'était un nouvel établiſſement.

De l'idée juſte que nous nous formons ainſi du mariage, il réſulte d'abord que le bon ordre & la piété même rendent aujourd'hui néceſſaires les formalités religieuſes, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'eſſence du mariage ne peut en être dénaturée; & cet engagement, qui eſt le principal dans la ſociété, eſt & doit demeurer toujours ſoumis dans l'ordre politique à l'autorité du magiſtrat.

Il ſuit de-là encore que deux époux élevés dans le culte même des infidelles & des hérétiques, ne ſont point obligés de ſe marier s'ils l'ont été ſelon la loi de leur patrie; c'eſt au magiſtrat dans tous les cas d'examiner la choſe.

Le prêtre eſt aujourd'hui le magiſtrat que la loi a déſigné librement en certains pays pour recevoir la foi du mariage. Il eſt très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité eccléſiaſtique.

Les teſtamens & les enterremens ſont inconteſtablement du reſſort de la loi civile &

de celui de la police. Jamais ils n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore dans le *Siècle de Louis XIV* & dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie : barbarie dont le païens même auraient eu horreur.

SECTION VII.

Juridiction des ecclésiastiques.

Le souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre une juridiction sur certains objets & sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne, qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile ; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de juridiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée, il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde : il a refusé d'être juge sur la terre ; il a ordonné

de rendre à *Céſar* ce qui appartient à *Céſar*; il a interdit à ſes apôtres toute domination; il n'a prêché que l'humilité, la douceur & la dépendance. Les eccléſiaſtiques ne peuvent tenir de lui ni puiſſance, ni autorité, ni domination, ni juridiction dans le monde. Ils ne peuvent donc poſſéder légitimement aucune autorité que par une conceſſion du ſouverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la ſociété.

Puiſque c'eſt du ſouverain ſeul que les eccléſiaſtiques tiennent quelque juridiction ſur la terre, il ſuit de-là que le ſouverain & les magiſtrats doivent veiller ſur l'uſage que le clergé fait de ſon autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureuſe du gouvernement féodal, où les eccléſiaſtiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magiſtrature. On a borné dès-lors l'autorité des ſeigneurs de fiefs laïques, ſi redoutable au ſouverain & ſi dure pour les peuples. Mais une partie de l'indépendance des juridictions eccléſiaſtiques a ſubſiſté. Quand donc eſt-ce que les ſouverains ſeront aſſez inſtruits, ou aſſez courageux pour reprendre à eux toute autorité uſurpée, & tant de droits dont on a ſi ſouvent abuſé pour vexer les ſujets qu'ils doivent protéger?

C'eſt de cette inadvertance des ſouverains que ſont venues les entrepriſes audacieuſes de quelques eccléſiaſtiques contre le ſouverain même. L'hiſtoire ſcandaleuſe de ces attentats énormes eſt conſignée dans des monumens qui ne peuvent être conteſtés, & il eſt à préſumer que les ſouverains éclairés aujourd'hui

par les écrits des sages, ne permettront plus des tentatives qui ont si souvent été accompagnées ou suivies de tant d'horreurs.

La bulle *in Cœnâ Domini* est encore en particulier une preuve subsistante des entreprises continuelles du clergé contre l'autorité souveraine & civile, &c. (*a*)

Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les Bulles, dispenses, absolutions, &c. lequel tarif fut arrêté au conseil du roi le 4 septembre 1691, & qui est rapporté tout entier dans l'instruction de Jacques le Pelletier, imprimée à Lyon en 1699, avec approbation & privilége du roi; à Lyon chez Antoine Boudet, huitième édition.

On en a retiré les exemplaires, & les taxes subsistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie, on payera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, payera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il payera de plus cent quatre-vingts livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il payera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense & absolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger crimi-

(*) Voyez *Bulle*, & sur-tout l'article des *Deux puissances*.

nellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Abſolution d'héréſie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour ſept ans, douze livres.

7°. Abſolution pour avoir commis un homicide à ſon corps défendant ou ſans mauvais deſſein, quatre-vingt quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent auſſi ſe faire abſoudre & payer pour cela quatre-vingt cinq livres.

8°. Indulgences pour ſept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie, quarante livres.

10°. Diſpenſe d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; ſi l'irrégularité eſt grande, cinquante livres.

11°. Permiſſion de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Diſpenſe de ſimonie, quarante livres; ſauf à augmenter ſuivant les circonſtances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, ſoixante-cinq livres.

14°. Diſpenſe de vœux ſimples de chaſteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profeſſion d'un religieux ou d'une religieuſe, cent livres: ſi on demande ce bref dix ans après la profeſſion, on paye le double.

Diſpenſe de mariage.

Diſpenſe du quatrième degré de parenté avec

cause, soixante-cinq livres ; sans cause, quatre-vingt-dix livres ; avec absolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingts-livres.

Pour les parens du troisième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cents quatre-vingts livres ; avec cause cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté, & au quatrième de l'autre, les nobles payeront mille quatre cents trente livres ; pour les roturiers, mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, payera pour la dispense mille quatre cents trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré, s'ils sont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, payeront mille quatre cents trente livres ; si la parenté est tant du côté du père que celui de la mère, deux mille quatre cents trente livres.

Parens au second degré payeront quatre mille cinq cents trente livres ; si la future a accordé des faveurs au futur, ils payeront de plus pour l'absolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu sur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la dispense est de deux mille sept cents trente livres. Si l'on veut se faire absoudre d'avoir pris des plaisirs prématurés, on payera de plus mille trois cents trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, payera pour

l'épouser légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne & en Portugal, les dispenses de mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins-germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus de dix jules de Componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes, on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paye pour les bulles des évêques, des abbés, &c. on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité la cour de Rome impose des taxes sur les laïques qui épousent leurs cousines.

DRUIDES.

(*La scène est dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de serpens, & le fouet à la main.*

ALLONS, *Barbaroquincorix* druide celte, & toi, détestable *Calchas* hiérophante grec, voici les momens où vos justes supplices se renouvellent; l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aïe! la tête, les flancs, les yeux, les oreilles, les fesses! pardon, Mesdames, pardon!

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un ſerpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je ſuis dévoré.

CALCHAS.

Je ſuis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaiſſe pour tomber en lambeaux ! aïe ! ouf !

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autrefois la miſérable plante paraſite nommée le gui de chêne pour un remède univerſel. Hé bien, immoleras-tu encore à ton dieu *Theutatès* des petites filles & des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'oſier, au ſon du tambour ?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, Madame, un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage, mes ſerpens ; encore un coup de fouet à ce ſacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureuſement ce *Calchas* qui vers nous s'eſt avancé.

L'œil farouche, l'air ſombre & le poil hériſſé. (*)

(*) Iphigénie de *Racine*.

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

ALECTON.

Scélérat! égorgeras-tu encore une jeune fille au lieu de la marier, & le tout pour avoir du vent?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah! quels tourmens! que de peines, & point mourir!

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah! ah! j'entends de la musique, DIEU me pardonne; c'est *Orphée*; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout: voilà qui est bien étrange?

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi! O la grande puissance de la bonne musique! & qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures, & qui réjouis l'enfer?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous, mais je n'ai jamais trompé personne, & je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces. Je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à

toute outrance ; l'un avait autrefois haché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine, à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence, je leur ai joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtre.

ORPHÉE.

Oui, mais *passato il pericolo, gabbato il santo.*

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés & des furies, & par une symphonie très-agréable.*)

E.

ÉCLIPSE.

CHAQUE phénomène extraordinaire passa long-temps, chez la plupart des peuples connus pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de *Romulus*, qu'une autre annonça son décès, & qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article *Vision de Constantin*, de l'apparition de la croix qui précéda

le triomphe du christianisme ; & sous le mot *Prophétie*, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de JESUS : bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise grecs & latins, ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à *Denis* l'aréopagite, dans lesquelles il rapporte qu'étant à Héliopolis d'Egypte avec *Apollophane* son ami, ils virent tout d'un coup, vers la sixième heure, la lune qui vint se placer au-dessous du soleil, & y causer une grande éclipse ; ensuite, sur la neuvième heure, ils l'aperçurent de nouveau quittant la place qu'elle y occupait, pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de *Philippe Aridæus*, & ayant examiné le cours des astres, ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, ils observèrent que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'Occident se ranger sous le soleil, était venue du côté de l'Orient, & s'en était enfin retournée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à *Apollophane : Ce sont-là, mon cher Denis, des changemens des choses divines ;* à quoi *Denis* répliqua *: Ou l'auteur de la nature souffre, ou la machine de l'univers sera bientôt détruite.*

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué & le temps & l'année de ce prodige, & ayant combiné tout cela avec ce que *Paul* lui en apprit dans la suite, il se rendit à la vérité ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de JESUS-

CHRIST avaient été causées par une éclipse surnaturelle, & ce qui a donné tant de cours à ce sentiment, que *Maldonat* dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé & désintéressé, puisqu'alors on suppose que *Denis* était encore païen?

Comme ces prétendues lettres de *Denis* ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle, *Eusèbe* de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de *Phlégon* affranchi de l'empereur *Adrien*. Cet auteur était aussi païen, & avait écrit l'histoire des olympiades en seize livres depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade il y eut la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue: le jour fut changé en nuit à la sixième heure; on voyait les étoiles, & un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. *Eusèbe* ajoute que les mêmes événemens sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de *Tibère*. On croit qu'*Eusèbe* veut parler de *Thallus* historien grec déjà cité par *Justin*, *Tertullien* & *Jules* africain; mais l'ouvrage de *Thallus* ni celui de *Phlégon* n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *chronicon paschale* des Grecs, ainsi que *St Jérôme*, *Anastase*, l'auteur de l'*Historia miscella*, & *Freculphe* de Luxem parmi les latins, se réunissent tous à

représenter le fragment de *Phlégon* de la même manière, & s'accordent à y lire le même nombre qu'*Eusèbe*. Mais on sait que ces cinq témoins allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusèbe* qui l'a cité le premier; & *Jean Philoponus* qui avait lu *Phlégon*, bien loin d'être d'accord avec *Eusèbe*, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer *Maxime* & *Malela* comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de *Phlégon* subsistait encore, & alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des traducteurs d'*Eusèbe*. *Philoponus*, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de *Phlégon*, lit d'une seconde façon, *Maxime* d'une troisième, & *Malela* d'une quatrième: en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'*Eusèbe* en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à *Simon* que nous appelons le *magicien*, une statue avec cette inscription: *Simoni deo sancto*, à *Simon* dieu saint. *Théodoret*, *St Augustin*, *St Cyrille* de Jérusalem, *Clément* d'Alexandrie, *Tertullien* & *St Justin* sont tous six parfaitement d'accord là-dessus avec *Eusèbe*; *St Justin* qui dit avoir vu cette statue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'est-à-dire, dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette inscription qui fut déterrée à Rome, l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par *Justin*, porte: *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu *Semo Sancus Fidius*. Nous lisons dans *Ovide*

Ovide que les anciens sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, & l'on trouve dans *Gruter* deux inscriptions pareilles dont l'une était sur le mont Quirinal, & l'autre se voit encore à Rieti pays des anciens Sabins.

Enfin, les calculs de MM. *Hodgson*, *Halley*, *Whiston*, *Gale Morris* ont démontré que *Phlégon*, & *Thallus* avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent-deuxième olimpiade, & non dans la quatrième année, comme le prétend *Eusèbe*. Sa grandeur pour Nicée en Bythinie ne fut, selon M. *Whiston*, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire, deux tiers & demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, & sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte & Jérusalem, suivant M. *Gale Morris*, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de *Denis*, de *Phlégon* & de *Thallus*; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de JESUS-CHRIST. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une histoire de la Chine publiée à Paris en 1672 par le jésuite *Gresion*. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des savans du 2 février de la même année ces paroles singulières :

« Les annales de la Chine remarquent qu'au » mois d'avril 32 de l'an de JESUS-CHRIST » il y eut une grande éclipse de soleil qui » n'était pas selon l'ordre de la nature. Si cela » était, ajoute-t-on, cette éclipse pourrait » bien être celle qui se fit au temps de la » passion de JESUS-CHRIST, lequel mourut » au mois d'avril selon quelques auteurs. *C'est* » *pourquoi* les missionnaires de la Chine prient » les astronomes de l'Europe d'examiner s'il » n'y eut point d'éclipse en ce mois & en cette » année, & si naturellement il pouvait y en » avoir; parce que cette circonstance étant » bien vérifiée, on en pourrait tirer de grands » avantages pour la conversion des Chinois. »

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Europe de faire ce calcul, comme si les jésuites *Adam Shâl* & *Verbiest* qui avaient réformé le calendrier de la Chine & calculé les éclipses, les équinoxes & les solstices n'avaient pas été en état de le faire eux-mêmes? D'ailleurs l'éclipse dont parle *Gresion*, étant arrivée contre le cours de la nature, comment la calculer? Bien plus, de l'aveu du jésuite *Couplet*, les Chinois ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses; & le chinois *Yam-Quemsiam* dans sa Réponse à l'apologie pour la religion chrétienne publiée par les jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser, après cela, du jésuite *Tachard*, qui, dans l'épître dédicatoire de son premier *Voyage de Siam*, dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois & aux peuples

d'Orient JESUS-CHRIST naissant & mourant par une nouvelle étoile & par une éclipse extraordinaire? Ignorait-il ce mot de *St Jérôme*, sur un sujet à peu près semblable : (*a*) Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple, n'en est pas plus véritable pour cela?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions, c'est que *Tertullien*, dont nous avons déjà parlé, dit que (*b*) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière; que les païens crurent que c'était une éclipse, ne sachant pas que cela avait été prédit par *Amos* en ces termes : (*c*) Le soleil se couchera à midi & la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux, ajoute *Tertullien*, qui ont recherché la cause de cet événement, & qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié; mais le fait est certain, & vous le trouverez marqué dans vos archives.

Origène, (*d*) au contraire, dit qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangélistes, puisqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jérusalem; la Judée, selon lui, étant désignée sous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Ecriture. Il avoue d'ailleurs que le passage de l'évangile de *St Luc*, (*e*)

(*a*) Sur *saint Matth.* chap. 27.

(*b*) Apologétique, chap. 21.

(*c*) Chap. 8, v. 9.

(*d*) Sur *saint Matth.* chap. 27.

(*e*) Chap. 23, v. 45.

où l'on lisait de son temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cause de l'éclipse du soleil, avait été ainsi falsifié par quelque chrétien ignorant, qui avait cru donner par-là du jour au texte de l'évangéliste, ou par quelque ennemi mal intentionné qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les évangélistes avaient marqué une éclipse dans un temps où il était notoire qu'elle ne pouvait arriver. Il est vrai, ajoute-t-il, que *Phlégon* dit qu'il y en eut une sous *Tibère*; mais comme il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune, il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres, continue *Origène*, étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Egypte au temps de *Moïse*, lesquelles ne se firent point sentir dans le canton où demeuraient les Israélites. Celles d'Egypte durèrent trois jours, & celles de Jérusalem ne durèrent que trois heures; les premières étaient la figure des secondes; & de même que *Moïse*, pour les attirer sur l'Egypte, éleva les mains au ciel & invoqua le Seigneur, ainsi JESUS-CHRIST pour couvrir de ténèbres Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié: Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi comme *Plutarque*: Les ténèbres de la superstition sont plus dangereuses que celles des éclipses.

ÉCONOMIE.

Ce mot ne signifie, dans l'acception ordinaire, que la manière d'administrer son bien: elle est commune à un père de famille & à un surintendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de gouvernement, les tracasseries de famille & de cour, les guerres injustes & mal conduites, l'épée de *Thémis* mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les discordes intestines, sont des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

Économie domestique.

La première économie, celle par qui subsistent toutes les autres, est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin, le vivre, le vêtir & le couvert; il n'y en a pas une quatrième, à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé, sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarchale*; mais dans nos climats cette vie patriarchale serait impraticable & nous ferait mourir de froid, de faim & de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem; de-là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis, pour aller acheter du blé. J'écarte toujours respec-

tueusement, comme je le dois, tout ce qui est divin dans l'histoire d'*Abraham* & de ses enfans; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison : il quitte la plus fertile contrée de l'univers & des villes où il y avait des maisons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodôme dans le désert de Gérar, sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie *Agar* & l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert; & il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain & une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, & le charge sur le dos de son fils qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arbé* ou *Hébron ;* il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir : il est obligé d'acheter une caverne pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans ; car sans compter *Isaac* & sa postérité, il eut de son autre femme *Cethura*, à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'*Isaac* eût un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père : au contraire, il s'en va dans le désert de Gérar avec sa femme *Rebecca*, chez ce même *Abimeleb*, roi de Gérar, qui avait été amoureux de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoureux de

sa femme *Rebecca*, que son mari fait passer pour sa sœur, comme *Abraham* avait donné sa femme *Sara* pour sa sœur à ce même roi *Abimelec*, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur afin d'y gagner quelque chose; mais puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'écriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible devenue fertile pour lui, & qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gérar pour un puits; & on ne voit pas qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, *Esaü* & *Jacob*, n'ont pas plus d'établissement que leur père. *Jacob* est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie dont *Abraham* était sorti: il sert sept années pour avoir une des filles de *Laban*, & sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* & les troupeaux de son beau-père qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esaü est représenté aussi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches, enfans de *Jacob*, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bédouins.

Il est clair que cette vie patriarchale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne, une maison saine tournée à l'Orient, de vastes granges, de non moins

vaſtes écuries, des étables proprement tenues; & le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit ſemer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, poſſéder quelques arpens de vigne, & environ cinquante arpens pour les menus grains & les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantation de mûriers, des vers à ſoie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économiſés, il entretiendra une nombreuſe famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il ſupportera ſans rien craindre les dérangemens des ſaiſons & le fardeau des impôts, parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaiſes. Il jouira dans ſon domaine d'une ſouveraineté réelle qui ne ſera ſoumiſe qu'aux lois. C'eſt l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, & malheureuſement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche ſe voyant riche, ſe dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille: il a malheureuſement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe & qui donnera la nobleſſe à ſon fils au bout de vingt ans. Il vend ſon domaine pour payer ſa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouſe, le déshonore & le ruine; il meurt dans la mendicité, & ſon fils porte la livrée dans Paris.

Telle eſt la différence entre l'économie de la campagne & les illuſions des villes.

L'économie à la ville eſt toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez preſque rien; le ſol vous produit tout, vous pouvez

pouvez nourrir soixante personnes sans presque vous en apercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout chèrement, & vous pouvez nourrir à peine cinq ou six domestiques. Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de rente, aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie rurale & celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la singulière lettre de madame de *Maintenon* à sa belle-sœur madame d'*Aubigné*, dont on a tant parlé; on ne peut trop la remettre sous les yeux.

. . . . . .

. . . . . .

« Vous croirez bien que je connais Paris » mieux que vous; dans ce même esprit, voici, » ma chère sœur, un projet de dépense, tel » que je l'exécuterais si j'étais hors de la cour. » Vous êtes douze personnes, monsieur & » madame, trois femmes, quatre laquais, deux » cochers, un valet-de-chambre.

» Quinze livres de viande à		
» cinq sous la livre. . .	3 liv.	15 sous.
» Deux pièces de rôti . .	2 --	10
» Du pain	1 --	10
» Le vin	2 --	10
» Le bois	2 --	
» Le fruit	1 --	0
» La bougie		10
» La chandelle		8
	14 liv.	13 sous.

» Je compte quatre sous en vin pour vos » quatre laquais & vos deux cochers. C'est » ce que madame de *Montespan* donne aux » siens. Si vous aviez du vin en cave il ne » vous coûterait pas trois sous : j'en mets six » pour votre valet-de-chambre, & vingt pour » vous deux qui n'en buvez pas pour trois.

» Je mets une livre de chandelle par jour, » quoiqu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je » mets dix sous en bougie ; il y en a six à » la livre qui coûte une liv. 10 sous, & qui » dure trois jours.

» Je mets deux liv. pour le bois ; cependant » vous n'en brûlerez que trois mois de l'année ; » & il ne faut que deux feux.

» Je mets une liv. dix sous pour le fruit ; » le sucre ne coûte que onze sous la livre ; » & il n'en faut qu'un quarteron pour une » compote.

» Je mets deux pièces de rôti : on en épargne » une quand monsieur ou madame dîne ou soupe » en ville ; mais aussi j'ai oublié une volaille » bouillie pour le potage. Nous entendons le » ménage. Vous pouvez fort bien sans passer » quinze livres avoir une entrée, tantôt de » saucisses, tantôt de langues de mouton ou » de fraise de veau, le gigot bourgeois, la » pyramide éternelle, & la compote que vous » aimez tant. (*a*)

» Cela posé, & ce que j'apprends à la cour, » ma chère enfant, votre dépense ne doit pas » passer cent livres par semaine : c'est quatre

(*a*) Dans ce temps-là, & c'était le plus brillant de *Louis XIV*, on ne servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

» cents livres par mois. Posons cinq cents, » afin que les bagatelles que j'oublie ne se » plaignent point que je leur fais injustice. Cinq » cents livres par mois font,

» Pour votre dépense de bouche . .	6000 l.
» Pour vos habits	1000
» Pour loyer de maison	1000
» Pour gages & habits des gens .	1000
» Pour les habits, l'opéra & les ma-	
» gnificences (*b*) de monsieur . .	3000
	12000

» Tout cela n'est-il pas honnête ? &c. »

Le marc de l'argent valait alors à-peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui ; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : & le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire & qui n'est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ses douze mille livres de rente qu'il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, & dont le bien est en rentes sur l'hôtel-de-ville. Je suppose qu'elles eussent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres feraient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui ; ainsi elles n'ont réellement

(*b*) Madame de *Maintenon* compte deux cochers, & oublie quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le temps inconcevable du système de *Laws*. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avénement de *Louis XIV* au trône ; & le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à-peu-près rien pour elles ; à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des successions, ou par une industrie secrète : & c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur, & ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe & leur inattention non moins dangereuse encore, les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent, & dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation & de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ÉCONOMIE d'un Etat n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des

deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un Etat pour long-temps; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté & mal entendu l'appauvrit encore; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche & bien économisé? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi & à finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué; l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs & ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation: car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard & d'industrie contre presque tout l'univers; & il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui sans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent des effets royaux, & dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profession est de vendre & d'acheter des billets publics sur les nouvelles heureuses ou malheureuses qu'on débite, & de trafiquer la crainte & l'espérance, sont en sous-ordre dans le même cas que les actionnaires ; & tous sont des joueurs, hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre survient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paye pas des flottes & des armées avec des promesses. La chambre des communes imagine une taxe sur la bière, sur le charbon, sur les cheminées, sur les fenêtres, sur les acres de blé & de pâturage, sur l'importation, &c.

On calcule ce que ce petit impôt pourra produire à peu près ; toute la nation en est instruite ; un acte du parlement dit aux citoyens : ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout desquels ils seront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu, on leur dit : voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laisser à trois pour cent ? Les créanciers qui croient leur dette assurée, laissent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes ; le fonds d'amortissement est vide, on ne rembourse rien.

Enfin, ce monceau de papiers représentatifs

d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent vingt-sept millions de guinées en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à peu près dans ce cas; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or; or ces deux sommes montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale, ou de quelque multiplication pareille. Que faire? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt: elle paie donc de ce seul article très-modique trois millions neuf cents mille livres sterling d'or chaque année. (c) Les impôts sont d'environ sept millions; il reste donc pour satisfaire aux charges de l'Etat, trois millions & cent mille livres sterling, sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat en produisant des avantages immenses aux directeurs, est utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ses opérations sont connues, & qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit & sans se ruiner elle-même. C'est-là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout se fait en vertu d'une loi po-

c) Ceci était écrit en 1770.

sitive, où nulle opération n'est cachée, où la confiance est établie sur des calculs faits par les représentans de l'Etat, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoiqu'on dise, voit donc son opulence assurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans, & un commerce avantageux. (1)

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés & à tourner contr'elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleversement dans les fortunes des particuliers; mais la terre reste, l'industrie reste; & l'Angleterre alors moins riche en argent l'est toujours en valeurs renaissantes que le sol produit; elle revient au même état où elle était au seizième siècle.

(1) La dette immense de l'Angleterre & de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une décadence durable, mais de longs malheurs & peut-être de grands bouleversemens. Cependant en supposant ces dettes égales, (& celle de l'Angleterre est plus forte) la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'étendue de son territoire & du nombre de ses habitans, cette supériorité est très grande. 2°. l'agriculture, l'industrie & le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection & d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers, comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot, les lois faites en 1776, & celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France étant en très-grande partie à cinq pour cent & au-delà, tout ministre éclairé & vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'em-

Il en eſt abſolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; ſi le fonds de la terre eſt bon, elle ne ſera jamais ruinée ; la famille qui la faiſait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le ſol proſpérera ſous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne ſeront jamais riches, quelque effort qu'ils faſſent : ce ſont ceux qui, ſitués ſous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir tout au plus que l'exact néceſſaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les faiſant venir de l'étranger à un prix qui eſt exceſſif pour eux. Donnez à la Sibérie & au Kamshatka réunis, qui ſont quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un *Cyrus* pour ſouverain, un *Solon* pour légiſlateur, un duc de *Sulli*, un *Colbert* pour ſurintendant des finances, un duc de *Choiſeul* pour miniſtre de la guerre & de la paix, un *Anſon* pour amiral ; ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou ſérieux tel que *Laws*, par un fou

pruntera que pour rembourſer, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième & au-delà, & former de cela ſeul un fonds d'amortiſſement. 4°. La vente des domaines, & celle des biens du clergé qui appartiennent à l'État, eſt une reſſource immenſe qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut auſſi avoir lieu en France ; & ſi la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement ſont eux-mêmes intéreſſés à ce que la nation ſoit fidelle à ſes engagemens ; d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances ſoient mal adminiſtrées que n'en peuvent avoir les miniſtres du roi de France.

plaisant tel que le cardinal *Dubois*, par des ministres tels que nous en avons vu quelquefois, on pourra dire d'eux ce qu'un sénateur de Venise disait de ses confrères au roi *Louis XII*, à ce que prétendent les raconteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de ruiner la république : Je vous en défie, dit le sénateur, la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire, & ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du Mississipi qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces, de rembourser en papier chimérique les dettes & les charges de l'Etat, & de finir enfin par la défense aussi folle que tyrannique à tout citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inouï, le bouleversement général fut aussi grand qu'il devait l'être : chacun criait que c'en était fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême & heureuse.

La proportion sera toujours la même entre l'Espagne, la France, l'Angleterre proprement dite, & la Suède. (2) On compte com-

(2) C'est-à-dire, si la législation ou l'administration ne changent point. Car la France, moins peuplée à proportion que l'Angleterre, peut acquérir une popula-

munément vingt millions d'habitans en France, c'eſt peut-être trop. *Uſtaris* n'en admet que ſept en Eſpagne, *Nicols* en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Eſpagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenſer par an. Le Français meilleur cultivateur a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'eſt pas ſon territoire qui le nourrit & qui l'habille. La Hollande eſt une foire continuelle où perſonne n'eſt riche que de ſa propre induſtrie, ou de celle de ſon père.

Quelle énorme diſproportion entre les fortunes ! un Anglais qui a ſept mille guinées de revenu abſorbe la ſubſiſtance de mille perſonnes. Ce calcul effraie au premier coup-d'œil ; mais au bout de l'année il a réparti ſes ſept mille guinées dans l'Etat, & chacun a eu à peu près ſon contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la nature. Dans l'Inde où les raïas & les nababs entaſſent tant de tréſors, le commun peuple vit pour deux ſous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne ſont ſous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépenſent rien ; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même ; & nous ne ſommes ſupérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus ſont une

tion égale ; l'Eſpagne, la Suède peuvent en très-peu de temps doubler leur population.

prodigieuse différence ; c'eſt elle qui couvre la terre de belles villes, & la mer de vaiſſeaux.

C'eſt avec nos quarante écus que *Louis XIV* eut deux cents vaiſſeaux, & bâtit Verſailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'Etat pourra être floriſſant.

Il eſt évident que plus il y a d'hommes & de richeſſes dans un Etat, plus on y voit d'abus. Les frottemens ſont ſi conſidérables dans les grandes machines, qu'elles ſont preſque toujours détraquées. Ces dérangemens font une telle impreſſion ſur les eſprits, qu'en Angleterre, où il eſt permis à tout citoyen de dire ce qu'il penſe, il ſe trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement ſes compatriotes que tout eſt perdu, & que la nation eſt ruinée ſans reſſource. La permiſſion de penſer étant moins grande en France, on s'y plaint en contrebande ; on imprime furtivement, mais fort ſouvent, que jamais ſous les enfans de *Clotaire*, ni du temps du roi *Jean*, de *Charles VI*, de la bataille de Pavie, des guerres civiles & de la St Barthelemi, le peuple ne fut ſi miſérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne paſſe pas pour une raiſon bien légitime, mais qui eſt très-peremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux alguaſils qu'ils n'en ont pas pour ſix ſemaines, & que DIEU merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guilbert qui attribua ſi impudemment ſon inſenſée *Dixme royale* au maréchal de *Vauban*, prétendait dans ſon *Détail de la*

France, que le grand ministre *Colbert* avait déjà appauvri l'Etat de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe, prétend que les valeurs renaissantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne se montent qu'à environ quatre cents millions; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ treize cents millions de livres à vingt sous la pièce, le marc d'argent monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt pour payer les charges de l'Etat ne peut être que de soixante & quinze millions, dans le temps qu'il est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très-considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France & en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main, de rendre l'Etat créancier de l'Etat, de faire un chaos de ce qui devait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en

Allemagne & en Hollande. On a pouſſé ce rafinement & cet excès juſqu'à établir un jeu entre le ſouverain & les ſujets ; & ce jeu eſt appelé *loterie*. Votre enjeu eſt de l'argent comptant ; ſi vous gagnez vous obtenez des eſpèces ou des rentes ; qui perd ne ſouffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour ſa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut pour étourdir & pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne & en Hollande ; preſque tout Etat a été obéré tour à tour. Cela n'eſt pas trop ſage ; mais qui l'eſt ? les petits qui n'ont pas le pouvoir de ſe ruiner.

ÉCONOMIE DE PAROLES.

Parler par économie.

C'EST une expreſſion conſacrée aux pères de l'Egliſe & même aux premiers inſtituteurs de notre ſainte religion ; elle ſignifie *parler ſelon les temps & ſelon les lieux.*

Par exemple, (*a*) *St Paul* étant chrétien vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi moſaïque ; il eſt reconnu au bout de ſept jours, & accuſé d'avoir profané le temple. Auſſi-tôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte ; le tribun de la co-

(*a*) Actes des apôtres, ch. XXI.

horte, *tribunus cohortis* (*b*) arrive & le fait lier de deux chaînes. (*c*) Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, & amène *Paul* devant ce tribunal ; le grand-prêtre *Annaniah* commence par lui faire donner un soufflet (*d*), & *Paul* l'appelle *muraille blanchie*. (*e*)

Il me donna un soufflet ; mais je lui dis bien son fait. (*)

(*f*) *Or Paul sachant qu'une partie des juges était composée de saducéens, & l'autre de pharisiens, s'écria : Je suis pharisien & fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance & de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens & les saducéens, & l'assemblée fut rompue ; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit ; & les pharisiens confessent le contraire.*

(*b*) Il n'y avait pas à la vérité dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, & les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour, & étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(*c*) Chap. XXII.

(*d*) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine & dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(*e*) Chap. XXIII.

(*) *Pourceaugnac.*

(*f*) Chap. XXIII.

Il est bien évident par le texte, que *Paul* n'était point pharisien puisqu'il était chrétien, & qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange ni d'esprit.

Le texte fait voir que *St Paul* ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens & les saducéens. C'était parler par *économie*, par prudence; c'était un artifice pieux qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainsi que presque tous les pères de l'Eglise ont parlé par *économie*. *St Jérôme* développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à *Pammaque*. Pesez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain & jeter une pierre, voici comme il continue:

« Lisez, je vous prie, *Démosthènes*, lisez » *Cicéron*; & si les rhétoriciens vous déplaisent » parce que leur art est de dire le vraisemblable » plutôt que le vrai, lisez *Platon*, *Théophraste*, » *Xénophon*, *Aristote*, & tous ceux qui ayant » puisé dans la fontaine de *Socrate* en ont tiré » divers ruisseaux. Y a-t-il chez eux quelque » candeur, quelque simplicité? quels termes » chez eux n'ont pas deux sens? & quels sens » ne présentent ils pas pour remporter la vic- » toire? *Origène*, *Méthodius*, *Eusèbe*, *Apol-* » *linaire* ont écrit des milliers de versets contre » *Celse* & *Porphire*. Considérez avec quel artifice, » avec quelle subtilité problématique ils com- » battent l'esprit du diable. Ils disent, non ce » qu'ils pensent, mais ce qui est nécessaire.

» Nous

» *Non quod sentiunt, sed quod necesse est dicunt.*
» Je ne parle point des autres latins, *Ter-*
» *tullien*, *Cyprien*, *Minutius*, *Victorin*, *Lac-*
» *tance*, *Hilaire*; je ne veux point les citer
» ici; je ne veux que me défendre, je me
» contenterai de vous rapporter l'exemple de
» l'apôtre *St Paul*, &c. »

St Augustin écrit souvent par *économie*. Il se proportionne tellement aux temps & aux lieux, que dans une de ses épîtres, il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose*.

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité; mais il sentait combien ce mystère est ineffable, & il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpocratiens: & quand on dispute ensuite contre les carpocratiens, on change ses armes.

Tantôt on dit que JESUS n'est mort que pour *plusieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il est mort pour *tous*, lorsqu'on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour & le contre dans une affaire capitale. Mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, & les intérêts divins qui sont cachés dans un

abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience de preuves indubitables approchantes de la démonstration, se contenteront au sermon de preuves morales & même de déclamations sans preuves.

St Augustin parle par *économie* quand il dit : *Je crois parce que cela est absurde ; je crois parce que cela est impossible.* Ces paroles, qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine, sont très-respectables en théologie. Elles signifient : Ce qui est absurde & impossible aux yeux mortels, ne l'est point aux yeux de DIEU ; or DIEU m'a révelé ces prétendues absurdités, ces impossibilités apparentes, donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient : Nous affirmons qu'un accusé étant au berceau à la Martinique, a tué un homme à Paris ; & nous sommes d'autant plus certains de cet homicide qu'il est absurde & impossible. Mais la révélation, les miracles, la foi fondée sur des motifs de crédibilité, sont un ordre de choses tout différent.

Le même *St Augustin* dit dans sa lettre cent cinquante-troisième : *Il est écrit* (g) *que le monde entier appartient aux fidelles ; & les infidelles n'ont pas une obole qu'ils possèdent légitimement.*

Si sur ce principe deux dépositaires viennent m'assurer qu'ils sont fidelles, & si en cette

(g) Cela est écrit dans les proverbes, chapitre XVII ; mais ce n'est que dans la traduction des septante, à laquelle toute l'Église s'en tenait alors.

qualité ils me font banqueroute à moi misérable mondain, il est certain qu'ils seront condamnés par le châtelet & par le parlement malgré toute l'économie avec laquelle *St Augustin* a parlé.

St Irénée prétend (*h*) qu'il ne faut condamner ni l'inceste des deux filles de *Loth* avec leur père, ni celui de *Thamar* avec son beau-père, par la raison que la sainte écriture ne dit pas expressément que cette action soit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les lois. Il est vrai que si DIEU ordonnait expressément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père, non-seulement elles seraient innocentes, mais elles deviendraient très-coupables en n'obéissant pas. C'est là où est l'économie d'*Irénée*; son but très-louable est de faire respecter tout ce qui est dans les saintes écritures hébraïques: mais comme DIEU qui les a dictées n'a donné nul éloge aux filles de *Loth* & à la bru de *Juda*, il est permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens sans exception, pensaient sur la guerre comme les esséniens & les thérapeutes, comme pensent & agissent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers*, & les autres primitifs appelés *dunkars*, comme ont toujours pensé & agi les brachmanes. *Tertullien* est celui qui s'explique le plus fortement sur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus nécessaires: (*i*) *Il*

(*h*) Liv. IV, ch. XXV.

(*i*) De l'idolâtrie, ch. XIX.

n'y a point de règle, point d'uſage qui puiſſe rendre légitime cet acte criminel.

Cependant, après avoir aſſuré qu'il n'eſt aucun chrétien qui puiſſe porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain : (*k*) *Nous ſommes d'hier, & nous rempliſſons vos villes & vos armées.*

Cela n'était pas vrai, & ne fut vrai que ſous *Conſtance-Chlore*, mais l'économie exigeait que *Tertullien* exagérât dans la vue de rendre ſon parti redoutable.

C'eſt dans le même eſprit qu'il dit (*l*) que *Pilate* était chrétien dans le cœur. Tout ſon apologétique eſt plein de pareilles aſſertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du ſtyle économique qui ſont innombrables, par ce paſſage de *St Jérôme* dans ſa diſpute contre *Jovinien* ſur les ſecondes noces. (*m*) « Si les » organes de la génération dans les hommes, » l'ouverture de la femme, le fond de ſa vulve, » & la différence de deux ſexes faits l'un pour » l'autre, montrent évidemment qu'ils ſont » deſtinés pour former des enfans, voici ce » que je réponds. Il s'enſuivrait que nous ne » devons jamais ceſſer de faire l'amour, de » peur de porter en vain des membres deſ- » tinés pour lui. Pourquoi un mari s'abſtiendrait- » il de ſa femme ? pourquoi une veuve perſé- » vérerait-elle dans le veuvage, ſi nous ſommes » nés pour cette action comme les autres ani-

(*k*) Chap. XLII.

(*l*) Apologét. ch. XXI.

(*m*) Liv. I.

» maux ? en quoi me nuira un homme qui cou-
» chera avec ma femme ? Certainement si les
» dents sont faites pour manger, & pour faire
» passer dans l'estomac ce qu'elles ont broyé ;
» s'il n'y a nul mal qu'un homme donne du
» pain à ma femme, il n'y en a pas davan-
» tage si étant plus vigoureux que moi il
» apaise sa faim d'un autre manière, & qu'il
» me soulage de mes fatigues, puisque les
» génitoires sont faits pour jouir toujours de
» leur destinée. »

Quoniam ipsa organa & genitalium fabrica & nostra feminarumque discretio, & receptacula vulvæ, ad suscipiendos & coalendos fœtus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondebo. Nunquam ergo cessemus à libidine, ne frustra hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus se abstineat ab uxore ? Cur casta vidua perseveret, si ad hoc tantum nati sumus ut pecudum more vivamus ? Aut quid mihi nocebit si cum uxore meâ alius concubuerit ? Quomodo enim dentium officium est mandere, & in alvum ea, quæ sunt mansa, transmittere, & non habet crimen, qui conjugi meæ panem dederit ; ita si genitalium hoc est officium, ut semper fruantur naturâ suâ, meam lassitudinem alterius vires superent ; & uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam, fortuita libido restinguat.

Après un tel passage, il est inutile d'en citer d'autres. Remarquons seulement que ce style économique qui tient de si près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonspection, & qu'il n'appartient point aux profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les

saints ont hasardé, soit dans la chaleur de leur zèle, soit dans la naïveté de leur style.

ÉCROUELLES.

Ecrouelles, scrophules, appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles soient très-caustiques; l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent la nature humaine, & qui mènent à une mort prématurée par les douleurs & par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la Divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des scrophuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilége aux empereurs qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes, qui se disaient les maîtres des empereurs, & qui étaient bien autre chose que de simples images de DIEU, puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe-creux de Normandie, pour rendre l'usurpation de *Guillaume le bâtard* plus respectable, lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don mira-

culeux, & le refuſer aux rois de France leurs ſuzerains. C'eût été bleſſer le reſpect dû aux lois féodales. Enfin, on fit remonter ce droit à *St Edouard* en Angleterre, & à *Clovis* en France.

Le ſeul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet uſage, (*a*) ſe trouve dans les écrits en faveur de la maiſon de *Lancaſtre*, compoſés par le chevalier *Jean Forteſcue* ſous le roi *Henri VI*, reconnu roi de France à Paris dans ſon berceau, & enſuite roi d'Angleterre, & qui perdit ſes deux royaumes. *Jean Forteſcue*, grand chancelier d'Angleterre, dit que de temps immémorial, les rois d'Angleterre étaient en poſſeſſion de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendît leurs perſonnes plus ſacrées dans les guerres de la Roſe rouge & de la Roſe blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guériſſaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois; mais *Eliſabeth* reine de ſon chef, & ointe les guériſſait ſans difficulté.

Il arriva une choſe aſſez triſte à *Martorillo* le calabrois, que nous nommons *St François de Paule*: le roi *Louis XI* le fit venir au Pleſſis-les-Tours pour le guérir des ſuites de ſon apoplexie: le ſaint arriva avec les écrouelles: (*b*) *Ipſe fuit detentus gravi inflatura quam in parte inferiori genæ ſuæ dextræ circa guttur*

(*a*) Appendix, n°. VI.

(*b*) *Acta ſancti Franciſci Pauli*, pag. 155.

patiebatur; chirurgi dicebant morbum esse scrophárum.

Le saint ne guérit point le roi, & le roi ne guérit point le saint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rochester à Wittehall, on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles; il ne se présenta personne. Il alla exercer sa prérogative en France, à St Germain, où il toucha quelques irlandaises. Sa fille *Marie*, le roi *Guillaume*, la reine *Anne*, les rois de la maison de *Brunswick* ne guérirent personne. Cette mode sacrée passa, quand le raisonnement arriva.

ÉDUCATION.

Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.

L'EX-JÉSUITE.

MONSIEUR, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère *la Valette* & frère *Saci*; j'étais un pauvre prêtre du collége de Clermont dit *Louis le Grand*; je savais un peu de latin & de catéchisme que je vous ai enseigné pendant six ans, sans aucun salaire: à peine sorti du collége, à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement, que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie

patrie, ou pour me réduire à y vivre banni avec seize louis & seize francs par an, qui ne suffisent pas pour me vêtir & me nourrir, moi & ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de *la Valette* & *Saci* missionnaires; mais parce que frère *la Chaise* confesseur avait été un trigaud, & frère *le Tellier* confesseur un persécuteur impudent: mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes & de molinistes sur la grâce versatile & sur la science moyenne, ont fort contribué à nous chasser de nos maisons: mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois *Despautère* & *Cicéron*, les vers de *Commire* & de *Virgile*; le *Pédagogue chrétien* & *Sénèque*; les pseaumes de *David* en latin de cuisine, & les odes d'*Horace* à la brune *Lalagé* & au blond *Ligurinus*, *flavam religantis comam* renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever: & voilà ma récompense.

LE CONSEILLER.

Vraiment vous m'avez donné là une plaisante éducation; il est vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorsque j'entrai dans le monde, je voulu m'aviser de parler, & on se moqua de moi; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* & le *Pédagogue chrétien*; je ne savais ni si *François I* avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est

Pavie ; le pays même où je suis né était ignoré de moi ; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie ; je savais du latin & des sottises.

L'EX-JÉSUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, & ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il sut lire & écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise du *Châtelet* apprit le latin en un an & le savait très-bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collége pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris & on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui com-

mence par distinguer la jurisprudence en droit naturel & droit des gens : le droit naturel est commun, selon lui, aux hommes & aux bêtes ; & le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'est d'accord avec ses voisins.

Ensuite on me parla de la loi des douze tables, abrogée bien vîte chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les esclaves quand nous n'avons point d'esclaves domestiques, (au moins dans l'Europe chrétienne) du divorce quand le divorce n'est pas encore reçu chez nous, &c. &c. &c.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui presque toutes se contredisent : je suis obligé quand je juge de m'en rapporter au peu de bon sens & d'équité que la nature m'a donné ; & avec ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges, & quelle est la différence précise entre un trône & une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon : si la langue dans laquelle le

ſerpent eut des converſations avec *Eve* était la même que celle dont l'âneſſe ſe ſervit avec *Balaam ;* comment *Melchiſédech* était né ſans père & ſans mère ; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'eſt point mort ; où ſont les chevaux qui tranſportèrent *Elie* dans un char de feu après qu'il eut ſéparé les eaux du Jourdain avec ſon manteau, & dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces queſtions l'embarraſſent beaucoup, & ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame ſur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations ſont ridicules, & que celles qu'on reçoit dans les arts & métiers ſont infiniment meilleures.

L'EX-JÉSUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs, qui font vingt-deux ſous deux deniers par jour ; tandis que tel homme, dont le père allait derrière un carroſſe, a trente-ſix chevaux dans ſon écurie, quatre cuiſiniers & point d'aumônier.

LE CONSEILLER.

Hé bien, je vous donne quatre cents autres francs de ma poche ; c'eſt ce que *Jean Deſpautère* ne m'avait point enſeigné dans mon éducation.

ÉGALITÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il eſt clair que les hommes, jouiſſant des facultés attachées à leur nature, ſont égaux ;

ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales, & quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le grand-mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes : Je te défends de digérer, d'aller à la garderobe & de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entr'eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille & me ferre ;
Toi, cours, & va porter mes ordres souverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voisins ;
Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses.
Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
Les coquettes jumens dont seul je dois jouir.
Que tout soit dans la crainte & dans la dépendance.
Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence,
Pour punir cet impie & ce séditieux,
Qui foule aux pieds les lois des chevaux & des dieux,
Pour venger dignement le ciel & la patrie,
Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré ; & il vit libre. Un coq battu par un coq, se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi ; le visir Azem exile le petit visir à Ténédos. Le padisha

exile le visir *Azem* à Rhodes. Les janissaires mettent en prison le padisha, & en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix ; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait par-tout une subsistance facile & assurée, & un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires, que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point de maladies & une mort prématurée, que l'homme n'ait besoin d'autre logis & d'autre lit que celui des daims & des chevreuils, alors les *Gengis-kan* & les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui seront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non-domptés, les oiseaux & les reptiles, l'homme serait aussi heureux qu'eux ; la domination serait alors une chimère, une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ?

S'il passait par l'esprit de quelque individu à tête tyrannique & à bras nerveux, d'asservir son voisin moins fort que lui, la chose serait impossible ; l'opprimé serait sur le Danube, avant que l'oppresseur eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux, s'ils étaient sans besoins ; la

misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme : ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel, c'est la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hauteſſe*, tel autre *sa sainteté*; mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir; deux petites familles voisines ont des champs ingrats & rebelles; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente, ou qu'ils l'égorgent; cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain; l'autre va l'attaquer & est battue. La famille servante est l'origine des domestiques & des manœuvres; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible dans notre malheureux globe que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commande, l'autre de pauvres qui servent; & ces deux se subdivisent en mille, & ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots sont faits, nous dire : Je suis homme comme vous, j'ai deux mains & deux pieds, autant d'orgueil & plus que vous, un esprit aussi désordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi contradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de St Marin, ou de Raguse, ou de Vaugirard; donnez-moi ma part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant passables que stériles. Nous ne sommes qu'environ un milliard d'animaux à deux pieds sans plumes sur ce con-

tinent ; ce sont cinquante arpens pour chacun ; faites-moi justice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots ou chez les Samoïèdes ; arrange-toi avec eux à l'amiable ; ici toutes les parts sont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger & le chauffer, travaille pour nous comme fesait ton père ; sers-nous, ou amuse-nous, & tu seras payé ; sinon tu seras obligé de demander l'aumône ; ce qui dégraderait trop la sublimité de ta nature, & t'empêcherait réellement d'être égal aux rois, & même aux vicaires de village, selon les prétentions de ta noble fierté.

SECTION II.

Tous les pauvres ne sont pas malheureux. La plupart sont nés dans cet état, & le travail continuel les empêche de trop sentir leur situation ; mais quand ils la sentent, alors on voit des guerres, comme celle du parti populaire contre le parti du sénat à Rome ; celles des payſans en Allemagne, en Angleterre, en France. Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'asservissement du peuple, parce que les puissans ont l'argent, & que l'argent est maître de tout dans un Etat ; je dis dans un Etat, car il n'en est pas de même de nation à nation. La nation qui se servira le mieux du fer, subjuguera toujours celle qui aura plus d'or & moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination, la richesse & les

plaisirs, & avec beaucoup de goût pour la paresse; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent & les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les assujettir à tous ses caprices, & ne rien faire, ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux, qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre-humain tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; & si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle, & en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité, on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître; le sens de cette loi est visiblement: *Ce pays est si mauvais & si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte.* Faites mieux, donnez à tous vos sujets l'envie de demeurer chez vous, & aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes: il ne s'ensuit pas de-là que le cui-

finier d'un cardinal doive ordonner à son maître de lui faire à dîner. Mais le cuisinier peut dire : Je suis homme comme mon maître ; je suis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les angoisses & les mêmes cérémonies. Nous fesons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, & si alors je suis cardinal & mon maître cuisinier, je le prendrai à mon service. Tout ce discours est raisonnable & juste ; mais en attendant que le grand Turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'est ni cuisinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'Etat ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui est fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection & du mépris, qui voit évidemment que plusieurs *monsignors* n'ont ni plus de science, ni plus d'esprit, ni plus de vertu que lui, & qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

ÉGLISE.

Précis de l'Histoire de l'Eglise chrétiennne.

Nous ne porterons point nos regards sur les profondeurs de la théologie ; DIEU nous en préserve ; l'humble foi seule nous suffit. Nous ne fesons jamais que raconter.

Dans les premières années qui suivirent la mort de JESUS-CHRIST Dieu & homme, on

comptait chez les hébreux neuf écoles ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, thérapeutes, récabites, hérodiens, disciples de *Jean*, & les disciples de JESUS, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidèles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche vers l'an 60 de notre ère, conduits secrétement par DIEU même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempsycose, les saducéens niaient l'immortalité de l'ame & & l'existence des esprits, & cependant étaient fidelles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (*a*) (apparemment sur la foi de *Flavien Josephe*) appelle les esséniens *gens æterna in qua nemo nascitur*; famille éternelle dans laquelle il ne naît personne; parce que les esséniens se mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle *Josephe* quand il dit: (*b*) *Ils méprisent les maux de la terre; ils triomphent des tourmens par leur constance; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer & le feu, & vu briser leurs os, plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes défendues.*

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes, & non pas sur les esséniens. Car voici les paroles de *Josephe*: *Judas fut l'auteur d'une*

(*a*) Livre V, ch. XVII.

(*b*) Hist. chap. XII.

nouvelle secte, entièrement différente des trois autres, c'est-à-dire, *des saducéens, des pharisiens & des esséniens*. Il continue, & dit : *Ils sont juifs de nation ; ils vivent unis entr'eux, & regardent la volupté comme un vice :* le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.

Quoi qu'il en soit, on connut ces judaïtes avant que les disciples du CHRIST commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient *Judas Iscariote*.

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens & des judaïtes ; ils ressemblaient aux gymnosophistes des Indes, & aux brames. *Ils ont*, dit *Philon*, *un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes & des coribantes, & qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie qui était toute remplie de juifs, & s'étendit beaucoup dans l'Egypte.*

Les récabites subsistaient encore ; ils faisaient vœu de ne jamais boire de vin ; & c'est peut-être à leur exemple que *Mahomet* défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* premier du nom comme un messie, un envoyé de DIEU, qui avait rebâti le temple. Il est évident que les Juifs célébraient sa fête à Rome du temps de *Néron*, témoin les vers de *Perse : Herodi venêre dies*, &c.

Voici le jour d'Hérode, où tout infame juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie & vers le golfe persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St Jean*; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les *Actes des apôtres* (chap. IX) que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse; il leur dit: *Avez-vous reçu le St Esprit?* Ils lui répondirent: *Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un St Esprit.* Il leur dit: *Quel baptême avez-vous donc reçu?* Ils lui répondirent: *Le baptême de Jean.*

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on sait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie, (c) & fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel* disciple de *Hellel*. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des *Actes de Ste Thècle*. Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte & grosse, & les jambes torses. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun juif; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère*; & Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après sous *Cara-*

(c) *Saint Jérôme* dit qu'il était de Giscala en Galilée;

salla, comme le remarque *Cellarius* dans sa géographie liv. III, & *Grotius* dans son commentaire sur les actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité & de pauvreté, donnait à son Eglise les plus faibles commencemens, & la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidelles furent des hommes obscurs; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre *St Paul* témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. *St Pierre* ressuscita la couturière *Dorcas* qui fesait les robes des frères. L'assemblée des fidelles se tenait à Joppé, dans la maison d'un corroyeur nommé *Simon*, comme on le voit au chap. IX des *Actes des apôtres*.

Les fidelles se répandirent secrétement en Grèce, & quelques-uns allèrent de là à Rome, parmi les Juifs à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs; ils gardèrent la circoncision; &, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis, ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée* qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais *Tite* son autre disciple ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de JESUS furent unis aux Juifs, jusqu'au temps où *Paul* essuya une persécution à Jérusalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs

de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre *St Jacques* proposa à l'apôtre *Paul* de se faire raser la tête, & de s'aller purifier dans le temple avec quatre juifs qui avaient fait vœu de se raser : *Prenez-les avec vous*, lui dit *Jacques* (chap. XXI, Act. des apôt.) *purifiez-vous avec eux, & que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la loi de Moïse.* Ainsi donc *Paul* qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par JESUS, *Paul* qui depuis voulut gouverner cette société naissante ; *Paul* chrétien judaïse *afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne suit plus la loi mosaïque.*

Saint Paul n'en fut pas moins accusé d'impiété & d'hérésie, & son procès criminel dura long-temps ; mais on voit évidemment par les accusations mêmes intentées contre lui, qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à *Festus* ces propres paroles : (chap. XXV des Actes) *Je n'ai péché ni contre la loi juive, ni contre le temple.*

Les apôtres annonçaient JESUS-CHRIST comme un juste indignement persécuté, un prophète de DIEU, un fils de DIEU envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

La circoncision est utile, dit l'apôtre *saint Paul*, (ch. II, épît. aux Rom.) *si vous observez la loi ; mais si vous la violez, votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis garde la loi, il sera comme circoncis. Le vrai juif est celui qui est juif intérieurement,*

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épîtres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU ; « Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. » V, épît. aux Rom.) de la colère de DIEU : » le don de DIEU s'est répandu sur nous, par » la grâce donnée à un seul homme qui est » JESUS-CHRIST..... La mort a régné par » le péché d'un seul homme, les justes règne- » ront dans la vie par un seul homme qui » est JESUS-CHRIST. »

Et au chap. VIII : « Nous les héritiers de » DIEU, & les cohéritiers de CHRIST. » Et au chap. XVI : « A DIEU, qui est le seul sage, » honneur & gloire par JESUS-CHRIST..... » Vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS- » CHRIST à DIEU. (I aux Corinth. chap. » III.)

Et, (I aux Corinth. chap. XV, v. 27.) « Tout lui est assujetti, en exceptant sans » doute DIEU qui lui a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épître aux Philippiens : *Ne faites rien par une vaine gloire ; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs, ayez les mêmes sentimens que* JESUS-CHRIST, *qui étant dans l'empreinte de* DIEU *n'a point cru sa proie de s'égaler à* DIEU. Ce passage paraît très-bien approfondi, & mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne & de Lyon, écrite l'an 117, & qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidelles : *Ils n'ont pas voulu*, dit la lettre, *prendre le grand titre de martyrs*, (pour

(pour quelques tribulations) *à l'exemple de* JESUS-CHRIST, *lequel étant empreint de* DIEU, *n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à* DIEU. *Origène* dit aussi dans son commentaire sur *Jean* : La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, *que s'il eût fait sa proie d'être égal à* DIEU. En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait : *Croyez les autres supérieurs à vous ; imitez* JESUS *qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation, de s'égaler à* DIEU ? Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie ; ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres *Pierre*, *Jacques* & *Jean* d'un côté, & *Paul* de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre *Pierre*, autrement *Céphas*, ou *Simon Barjone*, mangeait avec les gentils convertis, & n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes ; il mangeait, lui, *Barnabé*, & d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu & qui ne ruminaient pas ; mais plusieurs juifs chrétiens arrivés, *St Pierre* se remit avec eux à l'abstinence des viandes défendues, & aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très-prudente ; il ne voulait pas scandaliser les juifs chrétiens ses compagnons ; mais *St Paul* s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui résistai*, dit-il,

à sa face, parce qu'il était blâmable. (épître aux Galates, chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de *St Paul*, qu'ayant été d'abord persécuteur, il devait être modéré, & que lui-même il était allé sacrifier dans le temple à Jérusalem, qu'il avait circoncis son disciple *Timothée*, qu'il avait accompli les rites juifs, lesquels il reprochait alors à *Céphas*. *St Jérôme* prétend que cette querelle entre *Paul* & *Céphas* était feinte. Il dit dans sa première homélie, tome III, qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent & se piquent au barreau, pour avoir plus d'autorité sur leurs cliens; il dit que *Pierre Céphas* étant destiné à prêcher aux Juifs & *Paul* aux gentils, ils firent semblant de se quereller, *Paul* pour gagner les gentils, & *Pierre* pour gagner les Juifs. Mais *St Augustin* n'est point du tout de cet avis. *Je suis fâché*, dit-il dans l'épître à *Jérôme*, *qu'un aussi grand-homme se rende le patron du mensonge*, *patronum mendacii*.

Cette dispute entre *St Jérôme* & *St Augustin* ne doit pas diminuer notre vénération pour eux, encore moins pour *St Paul* & pour *St Pierre*.

Au reste, si *Pierre* était destiné aux juifs judaïsans, & *Paul* aux étrangers, il paraît probable que *Pierre* ne vint point à Rome. Les *Actes des apôtres* ne font aucune mention du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 60 de notre ère, que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive, & c'est ce qui leur attira tant de querelles & tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome, en Grèce, dans l'Egypte &

dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété, d'athéisme par leurs frères juifs, qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat. Mais DIEU les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit, plusieurs églises se formèrent, & la séparation devint entière entre les Juifs & les chrétiens, avant la fin du premier siècle; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que DIEU avait jusque-là conduit dans l'obscurité, & qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce & dans Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle secte de juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs; c'était celle de la gnose ou des gnostiques; il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatiser, de conférer & d'écrire quand les courtiers juifs établis dans Rome & dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats; mais sous *Domitien* la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'Eglise de faire les progrès que DIEU lui destinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit; de là leur vint le titre de *lucifugaces* (selon *Minutius Felix.*) *Philon* les appelle *gessëens*. Leurs noms les plus communs,

dans les quatre premiers siècles chez les gentils; étaient ceux de *Galiléens*, & de *Nazaréens*; mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages ne furent établis tout d'un coup; les temps apostoliques furent différens des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célèbre au matin, était la cène qu'on fesait le soir; ces usages changèrent à mesure que l'Eglise se fortifia. Une société plus étendue exigea plus de règlemens, & la prudence des pasteurs se conforma aux temps & aux lieux.

St Jérôme & *Eusèbe* rapportent que quand les Eglises reçurent une forme, on y distingua peu à peu cinq ordres différens. Les surveillans, *épiscopoi*, d'où sont venus les évêques; les anciens de la société, *presbyteroi*, les prêtres, *diaconoi*, les servans, ou diacres; les *pistoi*, croyans, initiés, c'est-à-dire, les baptisés, qui avaient part aux soupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le baptême, & les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de *Tertullien* dédié à sa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens & d'eau lustrale. Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils; ils ne les confiaient qu'aux initiés; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraison dominicale.

Fin du cinquième Volume.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce Volume.

COURTISANS LETTRÉS. 3
COUTUMES. 5
CREDO. 6
DES CRIMES ou DÉLITS DE TEMPS ET DE LIEU. ibid.
Des crimes de temps & de lieu qu'on doit ignorer. 8
Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme. 11
CRIMINALISTE. 13
CRIMINEL. *Procès criminel.* 14
Procédure criminelle chez certaines nations. 17
Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière. 19
CRITIQUE. 24
CROIRE. 35
CROMWELL. SECTION I. 38
SECTION II. 45
CUL. 46
CUISSAGE ou CULAGE, *droit de prélibation, de marquette, &c.* 48
CURÉ DE CAMPAGNE. SECTION I. 51
SECTION II. 56
CURIOSITÉ. 61
LE DANTE. 66
DAVID. 71
DÉCRÉTALES. *Lettres des papes qui règlent*

les points de doctrine ou de discipline, & qui ont force de loi dans l'Eglise latine. 77
DÉFLORATION. 85
DÉJECTION, *excrémens, leur rapport avec le corps de l'homme, avec ses idées & ses passions.* 86
DÉLITS LOCAUX. 89
DÉLUGE UNIVERSEL. 90
DÉMOCRATIE. 95
DÉMONIAQUES, *possédés du démon, énergumènes, exorcisés.* 103
DENIS (St) L'ARÉOPAGITE, *& la fameuse éclipse.* 106
De la grande éclipse observée par Denis. 108
DÉNOMBREMENT. SECTION I. 109
SECTION II. 117
DESTIN. 118
DÉVOT. 124
DICTIONNAIRE. 125
Extrait des réflexions d'un académicien, sur le dictionnaire de l'académie. 132
DIEU, DIEUX. SECTION I. 134
SECTION II. 138
Lettre de maxime de Madaure. 141
Réponse d'Augustin. 142
D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême. 144
Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs. 146
SECTION III. *Examen de Spinosa.* 147
Profession de foi de Spinosa. 148
Du fondement de la philosophie de Spinosa. 150
SECTION IV. *du Système de la nature.* 154
Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système. 158

SECTION V. *De la néceſſité de croire un être ſuprême.* 164
SECTION VI. 171
DIOCLÉTIEN. 176
DE DIODORE DE SICILE, ET D'HÉRODOTE. 185
DIRECTEUR. 193
DISPUTE. 196
Diſcours en vers ſur les diſputes. ibid.
DISTANCE. 204
DIVINITÉ DE JESUS. 214
DIVORCE. 215
DOGMES. 218
DONATIONS. 222
Donation de Conſtantin. 223
Donation de Pepin. 224
Donation de Charlemagne. 225
Donation du Bénévent par l'empereur Henri III. 226
Donation de la comteſſe Mathilde. 227
Donation de la ſuzeraineté de Naples aux papes. 228
Donation de l'Angleterre & de l'Irlande aux papes, par le roi Jean. 231
Examen de la vaſſalité de Naples & de l'Angleterre. 232
Des donations faites par les papes. 233
Donations entre particuliers. 234
DORMANS. (LES SEPT) 235
DROIT. SECTION I. *Droit des gens, droit naturel, droit public.* 237
SECTION II. 242
DROIT CANONIQUE. *Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier paſteur de l'Egliſe de Berne.* 245
SECTION I. *Du miniſtère eccléſiaſtique.* 247

SECTION II. *Des possessions des ecclésiastiques.* 251
SECTION III. *Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.* 255
SECTION IV. *Des peines ecclésiastiques.* 261
SECTION V. *De l'inspection sur le dogme.* 265
SECTION VI. *Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.* 266
SECTION VII. *Juridiction des ecclésiastiques.* 269
Dispenses de mariage. 272
DRUIDES. 274
ÉCLIPSE. 277
ÉCONOMIE. 285
Economie domestique. ibid.
De l'économie publique. 292
ÉCONOMIE DE PAROLES. *Parler par économie.* 302
ÉCROUELLES. 310
ÉDUCATION. *Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.* 312
ÉGALITÉ. SECTION I. 316
SECTION II. 320
ÉGLISE. *Précis de l'Histoire de l'Eglise chrétienne.* 322

Fin de la Table.

22 7/i (56)
S

AB: 22 7/i (56)

Dl 5472c

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51073/fragment/page=0347

UVRES

MPLETES

DE

E VOLTAIRE.

CINQUANTE-SIXIEME.

GRAFL. STOLB. BIBLIOTHEK Z. ROSSLA

X DEUX-PONTS,

NSON et COMPAGNIE.

1792.

Farbkarte #13
B.I.G.
Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51073/fragment/page=0349